

Prix : 2 FRANCS

# Le Réveil Breton

Revue d'action Régionaliste  
& Bulletin Officiel de la Fédération Régionaliste  
de Bretagne  
(UNVANIEZ ARVOR)

Cotisation de Membre de la F. R. B., 10 fr. par an donnant droit au service du *Réveil Breton*  
Abonnement au *Réveil Breton* : 12 fr.

**SOMMAIRE :** *Fougères et le Pays voisin, dans l'œuvre de Balzac et de Victor Hugo* : Comte Olivier de Gourcuff. — *L'Histoire et la Littérature de Langue française en Bretagne, durant la période 1920-1921* : M. E. Le Coroller. — *Distro ar Zaout* : Yvonig Picart. — *Ce que disent les disparus* : Marie Allo. — *La Musique bretonne* : Charles Collin. — *Kanaouen fentuz war ar gernez* : Baz-Valan. — *Dans mon coin* : Pierre Kermadec. — *Keven er Brehoneg* : Loeiz Herrieu. — *L'Anneau d'Yvon* : Yann Caroff. — *Confédération des Sociétés d'action bretonne. — Pour la Langue bretonne. — Vœu de la Confédération. — Dans l'air qui passe* : Jos Parker. — *Noël de l'Île Molène* : recueilli par Glanmor. — *L'Action de la Fédération Régionaliste de Bretagne. — Les déportations dans le Midi. — AU JOUR LE JOUR* : La Fédération Régionaliste de Bretagne à Rennes ; L'Enseignement du provençal ; La langue bretonne à l'École et à la Chambre ; Le breton et la municipalité de Lorient ; Bombardes et binious ; Chansons bretonnes ; Coucours musical de "BREIZ ATAO" ; Sociétés bretonnes ; Conférences de Mathilde Delaporte, de Ch. Collin ; Chambre des Métiers ; Evénements de famille ; Fédération Régionaliste Française ; Revenir : Mathilde Delaporte. — *Avis du Trésorier. — Chronique des Pays Celtiques. — Bibliographie. — Les Mages, Marie Allo. — Concours des Sections pour 1922. — Bureaux, Sections, Délégués.*



Administrateur-Gérant : Léon le BERRE, 9, Place Hervo  
à QUIMPERLÉ

QUIMPERLÉ. — Imp. de l'UNION AGRICOLE

## TARIF DES ANNONCES

Page entière, 10 fr. ; 1/2 page, 6 fr. ; 1/4 page, 3 fr. ; 1/8 page, 2 fr. ; 1/16 page, 1 fr.

Une réduction de 20 0/0 est faite pour les annonces paraissant 2 fois. La réduction sera de 30 0/0 pour 3 insertions et au-dessus. Les annonces sont payables d'avance.

TOUT MEMBRE DE LA FÉDÉRATION  
a droit à 5 lignes d'insertion gratuite

## L'Union Agricole & Maritime

JOURNAL BILINGUE, FRANÇAIS & BRETON

Paraissant le Samedi

9 fr.	pour Quimperlé, Ville.
9 »	le Finistère et départ <sup>s</sup> limitrophes.
10 »	autres Départ <sup>s</sup> ments.
12 »	Colonies et Etranger.

Directeur : Léon LE BERRE, Abalor, Quimperlé

## FEIZ HA BREIZ ET ARVORIG

Kelaouengele'h viziek

Receveur : Abbé PERROT et Y. LE MOAL

Abonnement aux deux : 5 fr. par an

L. GIBLAT, Editeur, Morlaix

Machines Agricoles en tous Genres



## J. LE PÉVÉDIC

MÉCANICIEN

GRAND-CHAMP (Morbihan)

**CIDRES EXTRA** Cèd renommé, pommes choisies et triées. Fabrication soignée. Propriété rigoureuse. Cidres spéciaux pour personnes suivant un régime.

L. BEAUBIEU, Propriétaire-récoltant, à Kernacé (la Villeneuve), en Inzinzac (Morbihan).

# Le Réveil Breton

## FOUGÈRES & LE PAYS VOISIN

Dans l'Œuvre de Balzac et de Victor Hugo

(Conférence faite à Fougères le  
Lundi 25 Juillet 1921.)

Mesdames, Messieurs,

A peine avais-je choisi le titre de cette conférence, que je me suis aperçu du piège qu'il me tendait. J'affichais la prétention de vous parler de « Fougères et du pays voisin », quand de ma vie déjà longue, je n'y avais encore mis le pied. Oui, je l'avoue à ma honte, Breton d'ancienne extraction, comme on disait jadis, et, quoique parisien de naissance, foncièrement attaché à ma province d'origine, je ne connaissais pas, il y a seulement quelques heures, votre ville historique, son magnifique château, ses environs à bon droit renommés... Me pardonnerez-vous ma témérité, mon imprudence ? Reconnaissez-vous du moins, les modèles dans les copies éparées à travers les œuvres des deux grands écrivains que nous évoquerons tout à l'heure ? Je le souhaite et ce sera mon excuse. Les Anciens donnaient au poète le beau nom de « Vates », devin ; ce nom, ce titre, je ne le revendique pas pour moi-même, quoique j'aie écrit quelques milliers de vers ; mais Victor Hugo en est digne au plus haut point. Son admirable *Quatre-Vingt-Treize* est écrit en une prose qui a souvent la cadence et le rythme de ses plus beaux vers. Et Balzac, quand il jeta à profusion sur sa palette les couleurs dont il peignit les paysages fougérois des *Chouans*, n'était-il pas aussi le poète, le vates ? Je ne m'occupe pas maintenant de rechercher dans quelle mesure ils ont mêlé leur indignation à la réalité. S'ils ont un peu idéalisé la nature au plus profond de laquelle ils ont placé l'action et les personnages de leurs romans, qui songerait après tout, à s'en plaindre ? Virgile agissait de la sorte avec les campagnes du Latium et notre Bonhomme La Fontaine avec celles de l'Île de France. Mais notez ceci : Balzac et Hugo avaient vu Fougères, sa colline, sa rivière, sa forêt, avant de les décrire ; ils se souvenaient, leur œuvre

était un miroir. La misère, la pauvre petite misère, n'aura pas ce mérite ; elle ne sera qu'un reflet des maîtres, à peine un écho, mais traduit par un pauvre interprète, des grandes voix qui se sont tuées. Aussi bien, si la nature garde ses grâces éternelles, et continue d'enfermer ce pays dans un prestigieux décor, les habitants ont bien changé sans doute ; près d'un siècle et demi nous sépare des scènes de la Chouannerie, qui furent les plus tragiques, les plus émouvantes, qu'en aucun autre coin de Bretagne ou de France. A les rappeler, à les retrouver dans l'œuvre de nos deux grands romanciers, nous plongeons dans le Passé.

Et c'est dans un Passé, bien lointain encore, que je vous demande la permission, ne fût-ce qu'à titre de diversion, de vous conduire un instant. Il s'agit toujours de Fougères, mais il ne s'agit ni de hauts et puissants seigneurs, qui, des tours imposantes du vieux château, inquiétaient la suprématie ducal, royaux même, ni — faisons un bond de plusieurs siècles — de ce général de la République, un des héros de la Grande Armée, un des vainqueurs d'Austerlitz et de la Moskova, dont Paris admire le tombeau au Père La Chaise et vénère la mémoire dans un des hôpitaux où la science dispute à la mort le plus de vies humaines. Non, Mesdames, Messieurs, restons à mi-côte ; il s'agit encore d'un simple poète, qui n'avait certes rien de comparable à Victor Hugo, mais qui ne vous déplaira pas, car il était de chez vous.

René Le Pays, sieur du Plessis-Villeneuve, naquit à Fougères en 1731. N'étant pas, dit un contemporain, des mieux partagés des biens de la fortune et cherchant le moyen d'en acquiescer, il prit le parti de venir à Paris et d'entrer dans la finance. Il eut la direction générale des Gabelles de la province du Dauphiné, puis celle de la Provence. Comme il aimait les belles lettres et qu'il avait l'esprit aisé et agréable, ses emplois ne l'empêchèrent pas de composer plusieurs ouvrages, en vers et en prose. J'ai laissé parler mon vieux confrère ; il ne nous dit pas — et Bayle dans son dictionnaire est aussi discret — comment René Le Pays, petit gentilhomme pauvre, devint rapidement un gros financier. Les Gabelles, d'après Madame de Sévigné, elle-même, peu tendre pour les révoltés bretons, n'était pas

une administration très populaire ; on risquait aussi d'y perdre la simplicité, l'honnêteté natives. Je ne sais et ne veux pas savoir ce qu'il en advint pour notre Le Pays. L'homme nous est bien peu connu, à peine si j'ai recueilli sur son compte une anecdote relative à certaine hôtellerie du Languedoc. Survint inognito le prince Armand de Conti, gouverneur de la province, qui chassait dans les environs. La fume du rouet (où dit Rabelais) attira le grand Sôgneur, qui monta jusqu'à la chambre où Le Pays, tout en écrivant soignait la onction de la mangier. « La poularde est cuite il faut la mangier » dit gaiement le prince, mais Le Pays continuant à travailler, soutint le contraire, une dispute s'ensuivit jusqu'au moment où qu'un de la suite, entrant brusquement, traita Monseigneur, d'Altesse et couvrit de rouf'onson le pauvre poète ; qui, se jetant à genoux s'écria : « Monseigneur elle est cuite ! elle est cuite ! » Bon prince, Armand de Conti répondit : « Puisqu'elle est cuite il faut la mangier ensemble ».

René Le Pays a écrit plusieurs ouvrages. Le principal, qui fut célèbre de son temps, qui fut au moins six éditions, porte un joli titre et que l'on dirait d'un de nos contemporains : *Amitiés, Amours et Amourettes*. C'est une suite de lettres sur un ton badin, aux bons amis et aux belles amies de l'auteur, entremêlées de madrigaux, de sonnets, de chansons. Cela se fit après Voltaire, que Le Pays a imité, pas-tiche même au point de se faire appeler « Le singe de Voltaire ». Mais question de malice ou de jalousie mise à part, il y a dans ce recueil où la littérature, la galanterie, la politique, même trouvent place, beaucoup d'esprit, de facilité et de grâce. Le qualificatif dont l'auteur a distingué un contemporain « *Le Breviaire des amoureux de province* » marque à peine une épigramme. Fast ! le prendre plus au sérieux le jugement de Boileau, que l'auteur des *Satires* met d'ailleurs comme correctif dans la bouche d'un des convives du repas ridicule : «

« Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant. Qui est non ! Le Pays est enjoué, plaisant, mais l'apitiale de « Bouffon » ne lui va guère ; on ne lui trouve aucune ressemblance avec « Scarron ou avec l'empereur du burlesque » récemment remis en lumière, *Dassoucy*. Aussi bien dans les *Amitiés Amours et Amourettes* que dans le roman de *Zélotie* et les *Nouvelles Œuvres* qui suivirent de près, Le Pays se montre ce que nous appellerons un gai compagnon et aussi ce que son siècle appelait « un honnête homme » un homme bien élevé. Aux deux graves conseillers du roi à qui il dédie son livre triviale il dira simplement : « J'ai cru que vos occupations sérieuses ne vous empêcheraient pas de goûter avec plaisir

l'enjouement de ma Muse et que quand vous voudriez vous délasser de vos affaires, vous seriez bien aises de converser pendant quelques moments avec mes amis et mes maîtresses » Suit un bel éloge de l'Amitié, thème principal du livre qui se termine par cet aveu : « Je n'ai pas toujours été un amant fort fidèle, mais j'ai toujours été un ami fort sincère ».

« Quand même je devrais rompre avec le beau sexe, je veux bien avouer franchement que mon cœur est plus sensible à l'amitié qu'à l'amour et que je n'ai jamais eu de maîtresse qui m'eût été si chère que mes amis ».

Est-ce que cette déclaration, où perce une pointe de la plus aimable ironie, ne vous donnerait pas envie de faire plus ample connaissance avec l'auteur des *Amitiés* ? Je ne puis malheureusement vous renvoyer à une édition récente : Le Pays, moins bien partagé que d'autres n'a pas eu les honneurs d'une réimpression, que mon maître Arthur de la Borderie et moi rêvions pour lui, et c'est dans les pages jaunies de vieux livres devenus bien rares, qu'il faut le découvrir. Quoique d'autres devoirs me réclament je m'en voudrais de le quitter, sans avoir fait deux petits emprunts l'un à sa prose, l'autre à sa poésie.

Dans une lettre à M. le Prieur B... (vous voyez qu'il avait des relations jusque chez les gens d'église) il se confesse, non sans grâce : « Tous les jours, le Soleil se lève deux ou trois heures devant moi. C'est un astre dont je connais assez la noblesse pour lui céder le pas. Je ne suis point si Espagnol que de prétendre marcher devant lui... Aussitôt que je suis levé, je donne mes premières pensées à Dieu et les secondes aux affaires de mon emploi ; parce que je suis bien aise d'y appliquer mon esprit, dans le temps de sa pureté et lorsque les occupations du jour ne l'ont point encore empêché d'être tranquille. S'il me reste du temps jusqu'au dîner, je l'emploie à lire quelque livre qui ne m'oblige pas à méditation, parce que comme vous savez, je n'ai plus pour me divertir que pour m'instruire. Je suis si ennemi du travail et l'oisiveté a tellement corrompu mon esprit que je hais en toutes choses, sinon en amour, les plaisirs qui donnent quelque peine et tous les divertissements où il faut faire quelque effort. Je suis presque semblable à ces artisans dont nous connaissons si grand nombre, qui ne réussiraient pas mal s'ils voulaient s'appliquer ; mais qui aiment si peu leur métier, qu'ils s'imaginent être en prison, quand ils sont dans leur boutique. »

En faveur du badinage  
Faites grâce à la raison

aurait pu dire Le Pays à ses lecteurs, après leur avoir servi ce plat à sa façon, assaisonné de sel Galiote. Vraiment je ne trouve pas là

et je cherche vainement ailleurs le Bouffon blasonné par Despreaux.

Venons à sa poésie. Ce n'est pas toujours son fort et tel de ses madrigaux accompagnant un envoi de confitures, ressemble à celui dont le conseiller Tibaudier, autre bel esprit de province, accompagna l'envoi de ses poires de bon chrétien, dans la *Comtesse d'Excarbagas* de Molière.

En cherchant bien pourtant, en poursuivant mes investigations au travers de ces fadeurs et de ces concetti j'ai découvert une oasis. Je veux dire une échappée de poésie sincère, et bretonne. La chose est assez rare et vaut qu'on la signale, si l'on songe surtout que la Bretagne était fort méconnue, au XVI<sup>e</sup> siècle, et que La Fontaine envoyait, à Quimper (Correntin), les gens qu'il voulait faire enrager. Voici donc ce « Sonnet » envoyé à une belle « pour la remercier d'un panier de pommes de reinette. »

Vers l'endroit où la Loire se jette dans la Mer  
Assez près de cette île et fertile et charmante  
Qui fit faire à la cour le voyage de Nantes,  
Et qui coûte à son maître un regret bien amer

Pris de ce lieu fameux un navire étranger  
Qui faisait voir de loin son enseigne pendante  
Après avoir été battu de la tourmente,  
Semblait prendre repos, lassé de voyager.

La Mer était pour lors douce calme et tranquille  
Et n'eût pas soulevé le cœur le plus débile  
Le Ciel était aussi pour lors serein et doux

Quand dans ce grand vaisseau parut à notre

Un jeune matelot (Messieurs) le croirez-vous ?  
Un jeune matelot mangeant de la morue.

Ce sonnet n'est point sans défauts et nous fait payer de digressions assez plates, le trait final d'un réalisme amusant. Retenons, si vous voulez, l'allusion à Nantes où certains faisaient autrefois Le Pays; citoyen de Fougères) et à cette île « fertile et charmante » un des apanages du surintendant Fouquet. Regrettons en passant que notre financier poète se soit si peu souvenu de sa Bretagne natale (le patriotisme local n'existait pas de son temps), et qu'il n'ait pas fait une description de Fougères au lieu de la description de Grenoble qui émaille les *Amitiés*. Son souvenir du moins subsiste à Fougères et sa famille n'y était pas éteinte en 1883, quand M. Le Pays du Tailleur prêt, pour être reproduit un fort beau portrait de l'ancêtre, à la société des Bibliophiles Bretons ; René Le Pays y est représenté en costume de cour et fort belle attitude : il ressemble à Regnard.

Je me suis attardé, mesdames, messieurs, aux bagatelles de la porte — « bagatelles,

comme le sonnet de Le Pays — » et j'entre avec Balzac dans le vif de mon sujet.

En 1828, Honoré de Balzac a 29 ans ; il est aux prises avec d'effroyables difficultés financières. Son imprimerie de la rue des Marais-Saint-Germain — aujourd'hui rue Visconti — la fonderie qu'il y a jointe, pour lui permettre de publier, avec maint autre ouvrage de moins d'importance, ces éditions de La Fontaine et de Molière, illustrées par Devéria que s'arrachent aujourd'hui les bibliophiles, ont sombré dans un désastre. La liquidation lui laisse un passif de 90.000 francs, qui pèsera sur lui toute sa vie ; sa réputation commerciale, son nom restent intacts, mais à quel prix ! Il croit sentir chanceler sa volonté, se brouiller son puissant cerveau d'où n'ont encore jailli que de médiocres romans, écrits à la hâte sous l'inspiration de Walter Scott ; il souffre dans l'air de Paris et son adorable amie, qu'il a si bien nommée la Biche, cette Madame de Berny dont il fera le prototype de Madame de Mortsauf, du *Lys dans la Vallée*, brava les chagrins de la séparation et ne le détourne pas d'un départ indispensable à sa santé morale. Une occasion s'offre à point nommé. Un vieil ami de son père, le général baron de Pommeroy l'appelle et le reçoit à Fougères. Il y arrive avec le plan d'un roman sur la chouannerie, pour lequel il cherche à va trouver un cadre. Sur ce séjour de Balzac à Fougères, nous possédons l'intéressante, la précieuse brochure de M. du Pontavies du Houssey (*Balzac en Bretagne*), qui ne laisse rien à gêner. Nous avons aussi une bien curieuse étude du Rf de l'éminent folkloriste breton, Paul Schuller, tirée de sa *Bretagne pittoresque et légendaire* et intitulée (*Balzac à Fougères*). La genèse du roman « *Les Chouans* » qui, dans la première édition de 1829, s'appelait « *Le dernier Chouan ou la Bretagne en 1800* », se dégage d'un travail écrit sur place, devant les sites inspirateurs, et qui ne livre rien au hasard.

Faisant bon marché de quelques inexactitudes dont l'une, notamment avancée par l'auteur, dans la préface de sa première édition, fait du district de Fougères le bureau de la chouannerie, ne songeant pas à lui en vouloir d'avoir souvent transposé les noms et les lieux et même d'avoir mis, dans la bouche des paysans fougérois une langue bretonne que ces Galiots n'ont jamais parlée, nous saluerons, dans les *Chouans*, la première en date des grandes fresques balzaciennes, la grandiose évocation d'un conflit, que Napoléon 1<sup>er</sup> n'eût pas tort d'appeler une guerre de Géants, l'aime à citer un passage du livre de Madame Geneviève Iuxton « *La dilecta de Balzac* » où apparaît, sous la touche délicate d'une plume féminine, l'image du grand romancier. « Délivré du joug des affaires, au calme dans un



milieu nouveau, dans une maison amie, il revient à ses premières ambitions, il rêve grand, il magnifie la lotte qui s'est déroulée, dans le cadre qu'il a sous les yeux, il met en présence deux époques, en la personne du marquis de Montauran, le chef royaliste, et du commandant Hulo, le chef républicain. Jusqu'ici, dans ses romans, le paysage l'intrigue, l'étude de caractère, la note lyrique se sont enchevêtrés, heurtés au hasard. Voici que, pour la première fois, au sortir de cette mêlée meurtrière où il a fallu périr, respirant devant ce calme paysage où s'est déroulé un des plus sanglants épisodes de notre histoire, et qui, retombé au silence, semble le cadre idéal de quelque ardeur et grande passion ; voici qu'une fusion se fait sous la plume de l'écrivain : Les *Chouans* sont la première coulée du beau métal des œuvres du maître.

Dominaient la foule des personnages, les jeunes officiers, les vieux soldats républicains, et ces paysans, fanatisés jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à la féroce, se dressent, ennemis dont l'amour plus fort que la haine, plus fort que la mort, a fait un nouveau Roméo, une nouvelle Juliette, le marquis de Montauran, Marie de Verneuil. Comment oublier, Mesdames, celle qu'on ose plus appeler une espionne, ni même une aventurière, cette amazone purifiée, transfigurée par une passion vraie, dont Balzac a fait un portrait inoubliable ? « Mademoiselle de Verneuil, portait une robe verte dont la jolie coupe, dont le spencer orné de brandebourgs dessinait ses formes et lissaient voir sa taille souple, son corsage élégant et ses gracieux mouvements. Voilà pour le physique, voilà pour le moral. « Une sérénité pareille à celle que les peintres se plaisent à donner aux martyrs imprimait à sa figure un caractère imposant. « Une âme ardente anime ce corps délicat, une volonté de fer conduira, jusqu'aux cimes de l'héroïsme et du sacrifice, la courtisane envoyée pour séduire le chef chouan et qui, ne pouvant le sauver, aura la joie suprême de mourir avec lui. Elle mourra pardonnée, aimée, mariée. » Elle tendit la main au marquis, et ils s'avancèrent ensemble vers l'autel, où ils s'agenouillèrent. Ce mariage, qui allait être béni à deux pas du lit nuptial, est ainsi élevé à deux pas de cette croix, ces vases, en calice apportés secrètement par un prêtre, cette fumée d'encens répandue sous des corniches, qui n'avaient encore vu que la fumée des repas, ce prêtre qui ne portait qu'une étoile par dessus sa soutane, ces cierges dans un salon, tout formait une scène touchante et bizarre qui achève de peindre ces temps où la discorde civile avait renversé les institutions les plus saintes. »

L'idylle tragique, dernier acte du drame, se déroule, en pleine nuit, dans la ville silen-

cieuse. Mainte autre page des *Chouans* décrit les rochers de Fougères, la Promenade, le faubourg Saint-Léonard, les tours du Papegaut, les montagnes de Saint-Sulpice, les hauteurs de Rillé, le sommet de la Pélerine, le plateau par où passe le chemin de Vitry, la vallée du Couesnon. Tous ces sites, théâtres de rencontres et de combats, et encore l'Escalier de la Reine Anne, et le Val de Gébarry, et la ferme du terrible Galope-Chopine, Balzac les voit, veut les faire voir à son lecteur. Puis il synthétise le paysage qui l'entoure dans la description suivante :

« Tels sont les traits les plus saillants de cette nature dont le principal caractère est une âpreté sauvage, adoucie par de riantes motifs, par un heureux mélange des travaux les plus magnifiques de l'homme avec les caprices d'un sol tourmenté par des oppositions inattendues par je ne sais quel d'imprévu qui surprend, étonne et confond. Nulle part, en France, le voyageur ne rencontre de contrastes aussi grandioses que ceux offerts par le grand bassin de Couesnon et par les vallées perdues entre les rochers de Fougères et les hauteurs de Rillé. C'est de ces beautés inouïes où le hasard triomphe et auxquelles ne manque aucune des harmonies de la nature. Là des eaux claires, limpides, courantes, des montagnes vêtues par la puissante végétation de ces contrées ; des rochers sombres et des fabriques élégantes ; des fortifications élevées par la nature et des tours de granit, bâties par les hommes ; puis tous les artifices de la lumière et de l'ombre, toutes les oppositions entre les différents feuillages ; des groupes de maisons où foisonne une population active et des places désertes où le granit ne souffre pas même ces mousses blanches qui s'accrochent aux pierres, entre toutes les idées qu'on demande à un paysage, de la grâce et de l'horreur, un poème plein de renaissances magies, de tableaux sublimes de délicieuses rusticités : la Bretagne est là dans sa fleur ».

Cette fleur de Bretagne, ou plutôt ce bouquet aromé vivant qui se dégage du panorama d'un beau pays, remercions Balzac de nous en faire respirer. Qui donc, après lui, se risquerait à peindre Fougères ?

Victor Hugo peut-être ; Victor Hugo, qui vint à Fougères, pour la première fois, peu après Balzac et garda de ce voyage une telle impression que son *Quatre-vingt-treize*, œuvre de sa vieillesse, en demeure imprégnée.

De 1835 à 1874, date de la publication d'un roman, que je ne crains pas d'appeler son chef d'œuvre en prose, il a porté dans son cerveau cette fiction gigantesque, dont les plus étonnantes épisodes se déroulent, dans la forêt de Fougères, sous les murailles formidables de cette « Bastille de Province » la Tourgue. Je ne copierai pas, dans un livre que tout le monde

pu lire et dont le cinématographe, qui devrait aspirer au titre de conservatoire des meilleurs romans français, vient de s'emparer, cette description de la Tourgue, je ne lui emprunte que quelques traits : « Le voyageur qui, il y a quarante ans, entré dans la forêt de Fougères du côté de Laignelet, en ressortait du côté de Parigié, faisait, sur la lisière de cette profonde forêt, une rencontre sinistre. En débouchant du hallier, il avait, brusquement devant lui la Tourgue. Non la Tourgue vivante, mais la Tourgue morte, la Tourgue lézardée, sabordée, balafée, démantelée. La ruine est à l'édifice ce que le fantôme est à l'homme.

Laissons le poète continuer d'entasser ces titanesques antithèses, Pélion sur Ossa, mais demandons-nous quel était le voyageur qui, quarante ans, avant la première édition de *Quatre-vingt-treize*, tombait ainsi en arrêt, devant la Tourgue. Un dessin nous répondra, dessin de maître, un des plus beaux de la collection dont s'enorgueillit le Musée de la place des Vosges, dessin de Victor Hugo lui-même, avec un titre, une date, des initiales dans un coin : « La Tourgue 1835 — V. H. »

Victor Hugo est venu, selon toute apparence à Fougères en 1845. Il y certainement revint en 1836, avec Juliette Drouot, dont j'aurais l'occasion de reparler et avec le célèbre romancier bien connu. Ce voyage de 1836 a été si minutieusement, si agréablement raconté par M. Louis Barthou, dans *Les Amours d'un Poète*, il se dégage, du récit, un si aimable hommage à Fougères, que je dois céder la parole à l'éminent académicien homme d'Etat. Nanteuil quitta Victor le 19 juin, le laissant seul avec Juliette. Sur l'album du peintre se succèdent les croquis du poète. Je n'en compte pas moins de quinze, datés du 20 juin au 19 juillet. C'est un écrivain sans prix d'une extraordinaire variété, dont les bijoux, habilement sertis, attestent à la fois les dons de force et de grâce d'un prodigieux orfèvre. M. Barthou énumère ces merveilles, voyons ce qui concerne exactement Fougères : « Une zargouille, d'un ferme relief prise sur une église, une porte de ville, élégante, qui s'ouvre dans le château ; le château lui-même étalant ses sept tours, fines ou massives. » et M. Barthou ajoute, faisant chorus avec Victor Hugo, dans des lignes qui sont pour votre cité de véritables lettres de noblesse : « Fougères arrache à Victor Hugo un cri d'admiration, dont l'écho se prolonge dans une lettre enthousiaste à Louis Boulanger : « Je viens de Fougères comme La Fontaine revenait de Baruch et je demanderais à chacun volontiers : « Avez-vous vu Fougères ? » Evidemment la ville tourmentée et compliquée plait à son esprit curieux de pittoresque. »

Mais, ayons le courage de le dire, cette

flamme qui s'allume, chez Victor Hugo, pour le château, les églises, les maisons les jardins mêmes et les rochers de Fougères, aurait-elle été aussi subtile, serait-elle demeurée aussi vivace, si le poète n'en avait trouvé le reflet dans les yeux d'une compagne aimée ? J'ai nommé Juliette Drouot, la créatrice de *Lucrèce Borgia*, l'interprète préférée du poète, devenue son amie inséparable. L'état-civil de cette reine de beauté, que les derniers familiers de Victor Hugo ont connue, sous l'aspect d'une vieille et accorte petite dame, ne garde pour nous, grâce aux biographies aucun mystère. Elle s'appelait Julienne-Joséphine Gauvain ; elle naquit à Fougères le 19 Avril 1806, d'un père, pauvre tailleur établi dans le faubourg de la ville, rue de la Révolution, sur la route de Fougères à Antrain, d'une mère qui s'occupait aux soins du ménage. Elle fut adoptée par son oncle, René-Henri Drouot, sous-lieutenant d'artillerie, devenu canonnier garde-côtes, qui lui donna son nom. Ses débuts, ses succès au théâtre, sa liaison avec le sculpteur Pradier, son intimité avec Victor Hugo, qui dura autant que leur vie à tous les deux nous entraîneraient trop loin de notre sujet.

C'est donc en compagnie de Juliette la Fougéraise, dont il était passionnément épris, que le grand écrivain a connu, visité, aimé Fougères. Ils ont exploré ensemble tous les sites, tous les lieux décrits dans *Quatre-vingt-treize*. Ils ont relevé, avec cette patience, digne d'un archéologue, que Victor Hugo alliait à sa prestigieuse imagination, toute la topographie bretonne du roman. Ils se sont arrêtés surtout, comme mon vénéré ami, l'excellent poète Emile Blémont me le rappelait encore l'autre jour — devant cette ruine spectrale, la Tourgue, dont le nom est l'abréviation paysanne de la *Tour Gauvain*. La famille des Gauvain fut noble et opulente autrefois ; elle avait subi, pour aboutir au petit tailleur de la route d'Antrain, des vicissitudes que Juliette rappelait avec amertume, mais non sans orgueil.

Les romanciers, les auteurs dramatiques sont parfois très embarrassés pour donner des noms à leurs personnages. D'aucuns s'en tirent spirituellement. Emile Augier, dit-on, feuilletait l'indicateur des chemins de fer, et quand il trouvait un nom, de station bien sonore, bien expressif, il en affublait tel ou tel grand seigneur ou simple bourgeois. Victor Hugo fit autre chose de *Quatre-vingt-treize* ; il s'était redit bien des fois, avec plaisir les deux syllabes qui formaient le nom de la femme aimée et les portait gravées dans son cerveau, il les imprima au front du plus pur héros de son épopée révolutionnaire, le Commandant républicain, vicomte Gauvain, neveu du marquis de Lauzenc.

Il n'y a pas, dans aucune littérature de G-

gure plus haute que ce Gauvain. Cimourdain qui incarne la Convention, et Lantec le Vendéen, sont très grands ; mais Gauvain les domine de son esprit de sacrifice et de son âme aussi généreuse qu'ardente. Il est un Marceau et un Bonchamps réunis et son poète le transfigure, jusqu'à faire de lui en même temps qu'un martyr, un prophète. Je tiens d'ailleurs — et ceci ne m'écarte pas longtemps de mon sujet, à montrer que ce *quatre vingt treize*, qui passe à bon droit pour une apothéose de la Révolution, est un livre de bonne foi, et, "comme a dit Paul de Saint Victor" de conciliation, Victor Hugo, quand il écrivit, ou le publia, avait accompli son évolution politique. Il en était venu à regarder la Convention comme le point culminant de l'Histoire. Mais il ne pouvait ni méconnaître la grandeur du passé royaliste et chrétien, ni renier "sa mère vendéenne"; l'esprit de justice qui était en lui, lui faisait admirer les combattants héroïques de l'un et de l'autre côté de la barricade, les blancs comme les bleus. Au glorieux révolutionnaire de Cimourdain, il opposait dans un conflit épique, l'épée fleurdelisée de Lantec; et quand celui-ci, grand tueur de patriotes, mais grand sauveur d'enfants est visité dans sa prison par Gauvain, il lui mettait dans la bouche d'admirables paroles, derrière lesquelles palpait une foi ancestrale qui a pu fléchir, qui n'a pas abdiqué — "Monsieur le vicomte, vous ne savez peut-être plus ce que c'est qu'un gentilhomme. Eh bien ! En voilà un, c'est moi. Regardez-gal ! C'est curieux, ça croit en Dieu, ça croit à la tradition, ça croit à la famille, ça croit à ses aïeux, ça croit à l'exemple de son père, à la fidélité, à la loyauté, au devoir envers son prince, au respect des vieilles lois, à la vertu, à la justice. Messieurs les citoyens, soyez les maîtres, réglez, prenez vos aises, ne vous gênez pas; tout cela n'empêchera pas que la religion ne soit pas la religion, que le royaume n'empêche quinze cents ans de notre histoire et que la vieille seigneurie française, même décapitée, ne soit plus haute que vous." Et voici, toujours dans la bouche du marquis de Lantec ou de Victor Hugo, une esquisse, de nos vieilles provinces qui est une ébauche de reconstitution, que la *Fédération Régionaliste Bretonne* pourrait, en faisant la plus large part à la Bretagne, prendre pour sienne. Vous avez détruit les provinces comme de lamentables ignorants que vous êtes, sans même vous douter de ce que c'était que les provinces. Le Génie de la France est composé du génie même du contingent et chacune des provinces de France représentait une vertu de l'Europe; la franchise de l'Allemagne était en Picardie; la générosité de la Suède était en Champagne; l'industrie de la Hollande, en Bourgogne; l'activité de la Pologne, en Languedoc; la gravité de l'Espagne, en Gascoigne; la sagesse de l'Ita-

lie, en Provence; la subtilité de la Grèce, en la Normandie; la fidélité de la Suisse, en Dauphiné.

Vous auriez pu m'arrêter, tout à l'heure, à propos de la "franchise" de l'Allemagne ! Nous savons, surtout depuis 1914, qu'elle n'a rien à envier à la *fidés publica* ! Le grand poète a fait là une fautive note et l'exprime mes humbles excuses aux francs Picards. Mais, sous cette réserve, n'y a-t-il pas là un tout petit manifeste régionaliste ?

J'ai fini, mesdames, messieurs ! Mais je voudrais, profane que je suis, vous laisser sous le charme de votre forêt de Fougères, la première des sept forêts de Bretagne où s'érige Victor Hugo. Ce matin là, jamais le ciel frais du jour levant n'avait été plus charmant. Un vent tiède remuait les bruyères, les vapeurs rampaient mollement dans les branchages; la forêt de Fougères, toute pénétrée de l'haléine qui sort des sources fumait dans l'aube comme une vaste cassolette pleine d'encens; le bleu du firmament, la blancheur des nubes, la clarté transparente des eaux, la verdure, cette gamme harmonieuse qui va de l'aigue-marine à l'émeraude, les groupes d'arbres fraternels, les nappes d'herbes, les plaines profondes, tout avait cette pureté qui est l'éternel conseil de la nature à l'homme.

Voilà de ces paysages que la mémoire a diétés à l'imagination. Il n'était pas inutile, pour vous rendre votre pays plus cher, d'interroger les deux grands hôtes de Fougères.

Olivier de GOURCUFF

## L'HISTOIRE & LA LITTÉRATURE DE LANGUE FRANÇAISE EN BRETAGNE (1920-1921)

(Rapport de M. LE COROLLER, président de cette section).

Mesdames, Messieurs

Notre sympathique collègue, M. Thibaud de la Guichardière, ayant, depuis la guerre, cessé toute communication avec notre société, le bureau central de la F. B. a bien voulu me prier de le remplacer à la direction de la section de Littérature et d'Histoire de langue française. Ma charge n'est encore que provisoire, mais on veut bien me laisser entendre que le vote du bureau me confirmera dans mes fonctions.

Je ne puis que remercier mes collègues de l'honneur qu'ils me font, et me mettre de suite à la tâche, un peu lourde pour mes vieilles épaules, qui va m'incliner au moment où tout m'incline au repos.

J'ai, au moins, la bonne fortune d'avoir à mes côtés comme vice-président M. Masson, professeur au lycée de Pontivy, dont l'expérience professionnelle, la profonde érudition et la maîtrise en matière littéraire, non moins que son dévouement bien connu à la cause bretonne, m'assurent d'une aide précieuse que je ne saurais trop apprécier.

Mon premier mot sera un mot de regret sincère pour les circonstances qui m'empêchent d'accepter la présidence de la section de Littérature. Notre ami et collègue de la Guichardière, barde Telen Acour, poète-glaive du Gorsedd de Bretagne, était l'un des vétérans du mouvement breton. Il suivait les congrès de l'U. R. B. puis de la Fédération, avec une assiduité qui nous fait encore plus sentir le vide causé par son absence. C'était un barde inspiré et doué.

Chaque année, il nous apportait quelque nouvelle œuvre, dont son ardente déclamation faisait encore mieux ressortir la beauté.

Les amis des lettres bretonnes ne sauraient oublier son admirable chant des *« Mois de Merlin »* œuvre que tout vrai breton se doit de posséder dans sa bibliothèque.

Notre section a une importance que je crois utile de souligner.

Nous sommes, malheureusement, une nation bilingue, et nous le sommes depuis bien longtemps, puisque c'est à partir du XII<sup>e</sup> siècle que le français commença à l'imposer dans les milieux dirigeants bretons. C'est un malheur évident, mais qu'y faire ?

Il y a deux méthodes à suivre dans un cas semblable :

L'une consiste à pousser des gémissements, à composer des élégies plus ou moins poétiques et à se laisser couler.

L'autre, celle de la Belgique, de la Bohême, de l'Irlande, de l'Écosse, et du pays de Galles consiste au contraire, à prendre la défense de la vieille langue, à l'étudier, à la développer, tout en nationalisant, en quelque sorte, la langue étrangère, voire en lui donnant un certain goût de terroir, qui lui gardera une originalité propre, aussi bien dans l'expression que dans la pensée elle-même.

N'est-ce pas là en quelque sorte, cette méthode d'offensive-défensive, tant et si bien employée pendant la guerre, par les maîtres de l'art militaire et qui a donné de si brillants résultats.

Il faut, il est vrai, en observer les règles et je vais si vous le voulez bien les esquisser en quelques mots ?

D'abord, et ceci est une règle absolue ! Il faut que nos écrivains restent bretons, foncièrement bretons, complètement bretons : *Breizh penn kil ha troad*, bretons des pieds à la tête !

Que quoi qu'ils écrivent, ils aient toujours en vue, directement, ou du moins indirectement, la Bretagne. Il faut qu'un écrivain breton aie la volonté de glorifier son pays et de faire du bien à ses compatriotes. Qu'il sache au besoin sacrifier, à ce noble idéal, bien des petits triomphes de vanité. Que selon le mot d'un auteur castillan : « il préfère à la notoriété bruyante, l'honneur d'une réputation solide ».

Que sans négliger le côté matériel, qui a son importance (le métier doit nourrir son homme) il ne sacrifie jamais la beauté de son œuvre au culte du dieu Dollar. Qu'il sache éviter la réclame, genre américain. Sur ce dernier point, je crois que nos compatriotes, n'ont rien à se reprocher ; je serais même fondé à leur conseiller de ne pas trop se désintéresser de leurs enfants à peine nés, et de les présenter honnêtement au public qui trop souvent les ignore.

Je ne saurais, par ailleurs, trop conseiller aux auteurs bretons d'étudier sérieusement l'Histoire de Bretagne. Faute de cette connaissance l'on s'expose à des erreurs grossières, à faire de la bretonnerie. Si les in-folios de la Bordierie paraissent effrayants, il y a un livre admirable de notre grand historien national, écrit, à tout le moins, sous sa direction et d'après ses notes. Je veux parler du résumé du *Cours d'Histoire de Bretagne*, professé par lui à la faculté des lettres de Rennes. Cet ouvrage qui se trouve dans toutes les bibliothèques publiques n'est malheureusement plus en librairie, du moins au complet.

À l'étude de l'Histoire de Bretagne, le jeune auteur, qui veut s'engager au service de la Bretagne, devra ajouter l'étude sérieuse du breton, dut-il toujours se borner à écrire en français. Cette étude, très facilitée de nos jours par les excellents manuels édités pendant ces dernières années, notamment ceux de notre ami M. Vallée, cette étude réserve les plus grandes jouissances : " *Experto crede Roberto!* " Même, s'il vit dans la partie de Haute-Bretagne, la plus éloignée du pays bretonnant.

On n'imagine pas combien le breton nous entoure et combien il est réellement vivant chez nous, ne fût-ce que par les souvenirs et les traces imprimées dans la Bretagne entière. À Fougères même, si éloignée de Basse-Bretagne, on en trouverait encore de fréquentes traces.

Puis, la littérature bretonne, depuis un siècle, a donné tant d'œuvres intéressantes depuis le *Barzaz Breiz*, jusqu'à nos jours, qu'il est né-

cessaire à tout Breton instruit de les connaître à fond, sans se borner à des traductions souvent imparfaites, mêmes quand elles sont faites par l'auteur.

Je considérerais encore à un jeune disciple des lettres bretonnes, de bien posséder une langue étrangère ; l'anglais surtout semble très désirable. L'allemand possède une littérature populaire remarquable, comme aussi l'Espagnol, le Flamand, mais l'Anglais est préférable. D'abord la langue est à tout prendre facile, sa littérature, sa poésie surtout, est proche de la nôtre et l'on y sent fortement l'influence celtique, puis l'anglais sert de véhicule à la pensée celtique de nos frères de sang : les Gallois, les Écossais et surtout des Irlandais, avec lesquels nous ne serons jamais assez en contact.

Je n'ai pas à insister sur l'importance qu'a pris dans la littérature composant le Roman, sa sœur cadette la Nouvelle et même leur petit frère le Conte, qui lui aussi, a conquis sa place, ces dernières années dans la presse toute entière.

Le roman surtout sert à tout ; il s'attaque audacieusement aux thèses sociales et philosophiques. Il y a même, dit-on, le roman théologique en Angleterre ! Nous n'en sommes pas là heureusement, et je ne souhaite pas voir importer cette audace anglo-saxonne. En revanche, on ne saurait trop encourager nos jeunes auteurs bretons à écrire des romans, nos ardents et enthousiastes membres de l'*Association Brete*, à s'occuper de cette branche de littérature qui, au point de vue propagande, peut avoir une puissante action sur le public.

Si les Écossais ont réussi à maintenir leur nationalité, malgré la prépondérance de la langue anglaise, ils le doivent en grande partie à l'influence de deux grands auteurs qu'ils entourent, d'ailleurs, d'un véritable culte. Chacun connaît leur nom ; ils sont dans toutes les bouches : je nomme Sir Walter Scott et Burns, le poète paysan. Je remarque que tous deux possédaient les deux langues qui se partagent quoique inégalement l'Écosse et qu'en plus, ils ont fait, tous deux, un emploi fréquent et fructueux du dialecte spécial que parlent les Écossais de langue anglaise, ce qui ne rend pas toujours facile, aux étrangers, la lecture de leur œuvre, surtout celle de Burns, qui l'emploie toujours plus ou moins. Cet emploi du patois, fréquent aussi, dans la littérature bretonne, me semble un argument inattaquable en ma faveur.

Je note en passant que la littérature irlandaise fourmille de romans et de nouvelles intéressantes, très vivantes, très irlandaises, dont je recommande instamment, très instamment, la lecture.

On y trouvera des scènes bien bretonnes par-

fois qui feront toucher au vif, la ressemblance existant entre Irlandais et Bretons.

Prenez par exemple "My new Curate" de Sheehan, *Mon nouveau Vicaire*, livre qui a été traduit en français. Vous y verrez des scènes de la vie du prêtre de campagne, contées d'ailleurs, sans l'ombre de méchanceté et que chacun de nous a pu observer journellement.

Walter Scott dont je parlais, tout à l'heure, a fait plus pour l'Écosse, avec ses romans, que n'auraient jamais pu faire les nombreux in-folio, que son immense érudition lui aurait permis d'écrire.

Sans viser si haut, en s'adonnant au roman breton, de jeunes auteurs rendraient un immense service à la cause bretonne en popularisant son histoire, en traçant de notre vie nationale et sociale, pour le mettre sous les yeux de nos compatriotes, un tableau vrai de la vie bretonne.

Par exemple pas un tableau mièvre et banal « ad usum... patrociniolum » il n'y a pas de tableau sans ombres ; il est vrai aussi qu'il n'y a pas d'ombres sans lumières, pas d'être humain qui n'est un bon côté.

Si l'on fait respecter son public, il faut aussi respecter ses modèles, surtout quand on peint ses compatriotes et son pays. Rien de plus nuisible que celui-là qui, sur le dos de l'un ou de l'autre, se taille un facile succès, basé sur les cancanes et le scandale.

Sous ce rapport, les diverses communautés celtiques, qui vivent dans le monde anglo-saxon, sont à citer. Jamais un Irlandais ne dira de mal d'un Irlandais, jamais un Gallois n'attaquera un compatriote. N'aurions-nous pas, nous, quelque reproche à nous faire à ce sujet ?

Si j'ai cité tout à l'heure des exemples ce n'est pas pour dire : Imités les ! loin de là ! mais bien inspirez-vous en ! L'imitation ne consiste pas seulement à faire des pastiches. Soyez vous-mêmes. Le *Sinn-Féin* a du bon partout, même en matière de composition. D'ailleurs vous n'avez pas à aller chercher des modèles si loin.

Le Roman et la Nouvelle bretonne existent depuis longtemps et nous y comptons des maîtres écrivains. Sans remonter au déluge, au temps préhistorique des Souvestre et des La Landelle ou de Zennéde Fleuriot, nous avons Paul Féval, et combien ! dépassé de nos jours par les Le Braz et Le Goffic, dont la réputation a, depuis longtemps passé notre frontière ; Colonne, ce délicieux conteur, disparu hélas ! qu'était Simon Davaugour, l'auteur de *Sous le Ciel Gris*, et autres nouvelles si profondément bretonnes ?

Cette année même Ch. Le Goffic nous a donné dans "l'Abbesse de Guérande" une étude

profondément documentée de la vie de petite ville de Bretagne. Il paraît que l'œuvre a fait du bruit dans Landerneau, ce qui prouverait qu'elle est véridique. Je ne vois pas qu'il y a de quoi ; peut-être l'auteur a-t-il un peu forcé la note et le caractère de la marquise me semble mélodramatique. Mais la peinture des promenades quotidiennes de la Société, les réunions du même éternel cercle, pour la partie ! Oh ! ces réunions hebdomadaires qui de nous n'a connu cela ? En cherchant bien, on les trouverait encore, dans bien des petites villes, ignorées des touristes et qui continuent à vivre leur vie d'autrefois — pour combien de temps encore ? — malgré l'ouragan qui a passé sur le monde, malgré les nouveaux riches et la vie chère, ou peut-être plutôt, grâce à elle.

Un autre roman, a paru cette année, qui se rattache à la Bretagne, tant par ses auteurs, car il est l'œuvre d'une collaboration, tant parce que la scène s'en passe en partie dans notre pays.

Je veux parler de l'*Interne*, par Myriam Thelém, l'auteur fougérais bien connue de : *L'Abbe, le Mécanicien, Ceux d'Hier, Ceux d'Aujourd'hui*, et par le Dr Marthe Bertheaume. L'*Interne* a reçu du public un accueil flatteur, inédit, tant par l'œuvre en elle-même, que par le sujet choisi, traité par une authoresse qui en connaît et en professe tous les ressorts.

La vie des jeunes filles qui se destinent à la carrière médicale y est exposée avec toutes ses grandeurs et aussi toutes ses misères.

J'avais fait appel aux écrivains bretons, leur demandant de nous faire parvenir leurs œuvres, désirant faire de ce rapport, en cette séance annuelle, une sorte de revue du mouvement littéraire et historique de l'année en Bretagne. Jusqu'à présent mon appel n'a guère été entendu.

Pourtant je veux dire quelques mots de deux œuvres poétiques, et non des moindres, parues trop tard, pour être présentées l'année dernière, au congrès de Morlaix et qui se trouvent reportées naturellement à notre Congrès actuel.

Il s'agit de *Poésie de Vivre* et des *Bretons d'après nature*.

Voilà deux œuvres réellement, quoique très différemment bretonnes. Il n'en est que plus intéressant de les mettre si loin en parallèle, du moins de les analyser l'une près de l'autre.

Madame Delaporte n'en est pas à ses débuts elle est appréciée dans les milieux parisiens et j'ose dire en Bretagne, ce qui est peut-être plus difficile. La *Poésie de Vivre* est le 3<sup>e</sup> volume qu'elle nous donne, en quoi elle fait preuve d'une inspiration abondante et soutenue, dans laquelle son talent s'affirme et se mûrit. Dans ses trois livres vous trouverez la même inspiration, la nature, l'affection conjugale et le devoir.

Partout, même dans ses pièces les plus étrangères, par leur sujet, à la Bretagne, vous y sentirez l'influence du pays et de la race.

L'œuvre qui nous occupe comprend quatre parties :

*Des Fleurs d'abord, L'âme profonde, Ar Vro* (le Pays), *Des Roses sous la Lune, Des Fleurs d'abord*, est un charmant prologue ; *des Roses sous la lune*, un épilogue non moins délicieux, qui fait fermer le livre, à regret. Mais les deux autres parties forment à juste titre le fond du volume. Dans "Ar Vro" Madame Delaporte décrit son pays de Léon, plus spécialement l'Abervrac'h, avec un amour qui trahit la Bretonne, si par extraordinaire elle voulait celer son origine.

Mais l'âme profonde est encore ce que je préfère, peut-être aussi mes goûts m'y inclinent-ils. Il y a des vues originales, des sonnets pleins de profondeur, admirablement ciselés, où la pensée et la forme se font mutuellement valoir.

Le livre de Mademoiselle Allo ne se pique pas de philosophie. Elle en fait pourtant et de fort bon, mais elle se borne pour ce faire à laisser parler ses personnages.

Son livre est une galerie de tableaux, où bretons et bretonnes viennent se joindre, comme sous l'appareil du photographe, mais d'un photographe qui serait un artiste de premier ordre, qui, devant choisir son sujet, saurait lui donner des nuances et du relief, de la couleur et de la vie. En parlant de photographie, je fais une erreur grossière, c'est peintre de genre que je devrais dire.

A ses tableaux humoristiques, l'auteur en mêle d'autres où se peint, avec vérité, la philosophie naturelle du peuple breton. En ce cas elle fait preuve d'un sens artistique des plus profonds. On se lasse de toujours rire. Combien meilleur et plus délicat, de savoir amener, aux lèvres, la fin sourde discret qui dit, révèle la sympathie, pour l'œuvre ou pour l'auteur.

Le livre de Mademoiselle Allo est épuisé ou presque. Qu'elle me permette de lui demander si elle n'a pas, qu'elle nous donne tôt ou tard une seconde édition. Je suis sûr qu'elle a bien encore en réserve quelque conte et je suis sûr qu'une édition illustrée aurait tout sués. Il se trouve bien parmi nos jeunes artistes un nouveau Perrin, pour prêter, à cette Nouvelle *Galerie Bretonne*, les concours de son crayon ou de son burin. Cette union du dessin et de la poésie nous donnerait un chef-d'œuvre qui ferait le plus grand honneur aux auteurs et à la Bretagne.

Sous le titre de *Écoles des Pupilles*, Mademoiselle Paule Salonna a publié récemment un recueil de poésies dont elle avait présenté, au congrès de Morlaix, une pièce qui y fut primée. La lecture de ces quelques vers avait causé une impression très flatteuse, pour la

jeune authoresse, parce qu'elle nous révélait un jeune talent dont les prémices ne pouvaient que faire présager un avenir brillant.

À la parution de l'œuvre, la presse régionale a fait écho à ces louanges méritées, avec certaines réserves toutefois, exprimées très franchement.

On ne critique d'ailleurs que ce qui en vaut la peine. Je ne reviendrai pas sur la question. Je suis persuadé que l'auteur a compris que certaines outrances de pensée et d'expression sont toujours regrettables. Il faut en effet respecter les croyances de ses lecteurs, d'autant plus les partager. Enfin, le blasphème poétique des Piron, Shelly, Musset et autres coryphées romantiques a fait son temps. Ceci dit, je n'en suis que plus à l'aise pour saluer ce jeune talent plein de fraîcheur, d'inspiration, d'imagination, et même de métier, qui nous promet, dans son bouton, une éclosion de fleurs à la couronne de Bretagne.

Je ne dois pas oublier le double titre de notre section : *Littérature et Histoire*. Peu de pays ont une Histoire aussi intéressante que celle de notre Bretagne. On doit aussi reconnaître que les études historiques ont été, de tout temps, très poussées chez nous, et cela dans tous les rangs. Au XVI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons d'Argentré, dont on vient, à juste titre, de glorifier la mémoire; puis un siècle plus tard, Dom Lobineau, pour ne citer que les plus illustres. Ils dotaient la Bretagne d'une histoire digne d'elle. La France, à cette époque n'a rien qui puisse être comparé à ces études historiques, issues d'un très vif sentiment national.

Et depuis nos historiens ont continué de travailler. On peut chercher quelle province française possède une œuvre aussi considérable que celle de la Borderie? ce chef-d'œuvre de science et de patriotisme, que la mort, hélas ne lui a pas permis de terminer. Son œuvre est un monument précieux, dans lequel on pourra relever des erreurs de détails, mais qu'on pourra difficilement égaler, encore moins dépasser.

Et à ses côtés, au-dessous du maître, mais lui faisant appel, que de disciples, que de chercheurs modestes, mais zélés, fouilleurs d'archives, fureteurs et chasseurs de manuscrits, apportant leur peine et leur contribution grande ou petite, à l'œuvre de la reconstitution du Passé de Bretagne. Passé dont la connaissance importe tant à l'avenir du pays.

Chaque année voit de nouvelles études, nées des circonstances ou de événements contemporains. Comment ne pas citer l'épopée de Dixmude, si magistralement contée, par le grand écrivain qu'est Charles Le Goffic, qui s'en est fait historien, pour élever un monument à la gloire de nos marins bretons et de leur

admirable chef et compatriote, l'amiral Ronarc'h!

Il me semble que le but de notre section est moins de s'adonner aux études historiques que de nous dévouer à leur diffusion, en faisant connaître notre Histoire, connaissance hélas bien peu répandue, dans toutes les classes de la société bretonne.

Nous devons viser, je crois et notre tâche est importante, à faire pénétrer partout notre Histoire, dans les manoirs, dans les fermes, dans les ateliers et les boutiques, dans le peuple.

Dans toutes les maisons bretonnes vous trouverez jadis, la vie des Saints de Dom Lobineau, ou d'Albert Le Grand, l'Histoire de Bretagne de d'Argentré. Dans les vieilles demeures, vous les trouverez encore peut-être, au fond des bibliothèques, mais qui les lit?

Il y a là une lacune déplorable, contre laquelle, il est temps de lutter.

Les livres ne manquent pas, depuis la monumentale Histoire de la Borderie, jusqu'aux simples monographies de villes, mais ils sont insuffisamment répandus.

Que de touristes en quête d'un document sur la ville à visiter, qui s'adressent inutilement au libraire local! On m'a raconté qu'à Nantes lors de la descente des Américains, il y eut vers les libraires, un véritable rush de la part des officiers, en quête d'Histoires de Bretagne, et de Nantes. Que de dollars nos auteurs auraient pu empocher, sans compter ce qui est plus, beaucoup plus, l'honneur de répandre au loin, le bon renom du pays? Il est vrai qu'en pleine guerre, il y avait peu de Bretons à tenir la plume!

Maintenant nous pouvons réparer le temps perdu et donner de l'essor à la popularisation de notre Histoire.

Je vais demander à la réunion d'étudier soigneusement les moyens de répandre, de plus en plus, sa connaissance dans les masses bretonnes et je formule déjà trois vœux:

*Reimpression du cours d'Histoire en volumes de la Borderie.*

*Favoriser l'impression de courtes monographies des villes, châteaux, chapelles et lieux de pèlerinages.*

*Étude obligatoire de l'Histoire de Bretagne dans toutes les écoles primaires secondaires de garçons et de filles.*

Le développement du théâtre Breton appelle un mouvement analogue en français pour la haute Bretagne.

Il y a quelques années, Tiercelin nous a donné de fort belles pièces dont certaines mériteraient d'être reprises.

Nous allons entendre le remarquable drame du *Baselan*, écrit sur un décor

breton, par M. Louis Giblat. Mais la peinture de la vie bretonne reste à faire. Sous ce rapport le terrain est vierge ou à peu près. Aux jeunes artistes de nous donner le véritable théâtre populaire breton, à la fois naturel, intéressant et sinon moralisateur, (je ne crois guère au théâtre moralisateur!) du moins éducateur.

Nous avions fait appel aux écrivains bretons, leur demandant de prendre part à nos concours. Notre appel a été assez malentendu. Pourtant j'ai la bonne fortune, en ce qui concerne le théâtre, d'avoir à vous parler de la pièce en patois de Fougerès, que vous deviez applaudir au commencement du Congrès et qui n'a pu être jouée.

M. Dagnet, l'auteur, connaît à fond son pays, il en possède parfaitement le patois; on le voit, on sent qu'il l'aime: autant de bonnes conditions pour créer une œuvre intéressante, parce que vraie, parce que sentie, vue et croquée, on peut le dire, par l'auteur. Nous voilà loin des paysanneries de certains auteurs claudins, parisiens ou autres.

Ce petit acte, dont le sujet peut sembler insignifiant, a une portée morale qui dépasse de beaucoup les apparences... que raconte-t-il en effet? une grande, une très grande chose. La fondation d'un foyer rural en Bretagne et c'est n'en doutez point, une affaire bien simple peut-être, bien fréquente aussi, grâce à Dieu! mais bien importante également car, sur ces foyers là, repose l'avenir de notre race bretonne et même de la France entière.

Tout en offrant à l'auteur, mes plus vives félicitations et mes vœux de succès pour Liotte et son heureux mari, je voudrais bien, et d'autres avec moi je pense, en savoir plus long sur leur avenir.

La scène se passe en 1914, à la déclaration de guerre, François partira, la Liotte fera marcher la ferme: très bien j'en suis certain! Mais ce serait intéressant, à voir de nos yeux. Voilà un sujet nouveau trouvé pour M. Dagnet.

Qu'il nous montre une de ces familles rurales, comme il y en a tant, comme nous en avons tous vues, aux prises avec la tourmente, luttant énergiquement, gagnant la bataille, grâce au courage du mari, à l'énergie de la femme et à l'union de tous.

Ce sera meilleur que toutes les insanités ou les misères, quand ce n'est pas les vilénies qu'on nous a servies trop souvent, depuis l'armistice.

Je devrais clore ici, Mesdames, Messieurs, ce long, trop long rapport, et dans ce qui me reste à dire je semblerais peut-être sortir des limites de notre section et empiéter sur les attributions de mon excellent ami, M. Vallée président de la section bretonne. Je me suis pardonné, d'avance, par ce grand patriote, tou-

jours inaccessible à la susceptibilité, quand il s'agit de la Bretagne.

Je veux avant de finir, saluer au nom de la section de langue française, un livre en breton, dont la publication cette année fait époque, dans l'histoire de notre mouvement breton et montrer ainsi l'union étroite qui nous unit tous, quand il s'agit de glorifier notre Patrie.

Je veux parler des lais bretons, œuvre posthume du lieutenant Galloch, barde Bleimor.

Après et avec le *Barzaz Breiz*, c'est le plus beau fleuron de notre couronne poétique, c'est un livre qui fait honneur à notre pays, un de ces livres qui font époque et qui demeurent.

La guerre n'a fait encore éclore que bien peu d'œuvres poétiques de valeur, c'est ce que la postérité remarquera à son droit.

La poésie française, il faut bien le dire, n'a rien produit de remarquable pendant la guerre, la muse latine me semble avoir été bien pâle, la muse italienne a-t-elle été plus inspirée? Je ne sais pas, mais j'en doute. Des mots sonores sans doute, mais des mots!

Un poète allemand, j'ai oublié son nom, a écrit *Hymne à la haine*. C'est beau, mais horrible, c'est une poésie d'enfer, le chant d'un démon.

Rudyard Kipling a répondu au nom de l'Angleterre. C'est humain, mais bien nationaliste. On sent trop que derrière les mots retentissants de civilisation, il faut lire *anglo-saxonne*, et que du paradis promis, il faudra exclamer l'Irlande d'abord, et bien d'autres ensuite!

Bleimor, lui, nous emporte dans d'autres régions, dans un autre monde; d'un seul coup d'aile, il s'élève et nous élève en plein aurnaturel.

Le poète allemand est un scélérat païen. Il se complait dans les Valkyries de bataille avec les corbeaux et les walkyries; en lui résonne le chant de la Cité Antique, le culte de la force, du Moi égoïste et orgueilleux, appliqué à sa race.

Bleimor est chrétien, profondément, absolument chrétien. A la clarté de la foi, il a sondé le problème de la guerre, le mystère de la douleur. Son cœur en a été oppressé, mais sa raison est restée ferme. Il n'a pas blasphémé il n'a pas maudit la souffrance et si la tentation s'est présentée, il l'a vaincue et légitimement, quoique loyalement il a pu chanter son triomphe, le triomphe de la volonté soutenue par la grâce, malresse et victorieuse du monde, de la chair et du sang.

Et c'est ce qui donne à son œuvre son incomparable grandeur, c'est le mysticisme puissant, mais résolu, cette union de la raison et de l'imagination, de l'idée et de la forme, qu'on ne trouve que dans les plus grands poètes.



chez Dante, par exemple, à qui j'oserais le comparer.

J'ai parlé tout à l'heure de scalde païen, Bleimor lui, est un barde chrétien. Deux littératures, deux inspirations, différentes mais non pas dissemblables, se sont unies pour former son âme de poète : l'inspiration hébraïque de la Bible, qu'il connaissait si bien et l'inspiration celtique des grands Bardes du V et VI<sup>e</sup> siècle, des *Filles d'Irlande*, unis fraternellement aux Moines de leurs pays, pour chanter la gloire d'Erin et la gloire du Christ, et la gloire de toute nation qui combat les combats du Christ.

Comme eux, il chante, comme eux, il a pris part aux combats et tombé ! Comme beaucoup d'entre eux, il est tombé, hélas sur le champ de bataille. Comme eux aussi, il a reçu l'éternelle récompense. A nous de saluer et glorifier ce sublime champion de notre race, à nous de suivre le sentier qu'il a tracé.

Souvent on nous demande avec un scepticisme parfois railleur, à quoi servent nos efforts, quel fruit attendre de la culture de la langue bretonne. *A Genoux*, le livre de J. F. Calloc'h est la réponse. Quand une langue est capable de produire un tel chef-d'œuvre, elle vaut la peine d'être maintenue, elle vaut la peine d'être répandue, afin que tous les enfants de Bretagne puissent s'abreuver à ses sources pures et sublimes, pour que de nouveaux bardes, sortant du sein du Peuple, versent encore, sur la Bretagne et sur le monde, des chants de vie et d'immortalité.

Elle vaut la peine d'être cultivée, elle vaut la peine d'être répandue !

E. COROLLER.

## Distro ar Zaout

Pa veler ar moged  
Astennet  
Us da diegreziou  
Ar macziou  
Ar zaout a zigaser  
Da bep kèr.

Oc'hen ha biou tersek  
Ha korniek,  
Kouls a lezou bihan,  
A ehan  
Vit douca e poullou  
Ar strajou.

War-lerc'h 'vez eur plac'hig  
Yaouankik,  
Pe, a-vec'hou, ar vamm  
Gant he stamm.

Ha, keit-se, en oaled,  
Luzernet  
Gant eur grunneenn-dan,  
E poz kuan.

Ivonig PICARD.

## Ce que disent les Disparus

Je l'ai composée (cette poésie) en pensant aux Morts de la Guerre, qui semblent déjà éloignés et même si oubliés. Je trouve que, de même que nous avons eu des *fillets de guerre*, nous devrions avoir notre *mort de la guerre* que nous saurons de l'oubli, en nous faisant un devoir affectueux d'y penser souvent et de prier pour lui.

M. A.

Quatin, 23 octobre

Les morts sont restés sur la rive,  
En vous disant : « N'oubliez pas !  
Vous vous en allez vers le bas,  
Mais que votre Passé vous suive !

« Vous marcherez sous d'autres cieux,  
Vous verrez d'autres fleurs éclore,  
Vous cœurs s'attendriront encore :  
Peut-être, au regard d'autres yeux.

« Vous aurez d'autres espérances,  
Vous verrez les bois reverdir.  
Vous sentirez dans l'avenir,  
D'autres bonheurs, d'autres souffrances...

« Mais nous, que vous avez laissés  
Solitaires sur la rive,  
Nous tremblons, qu'au long du voyage,  
Nos traits, en vous, soient effacés !

« Le temps accumule, sans cesse,  
Entre nous, les nuits et les jours,  
Et la brume devient toujours,  
Entre vous et nous, plus épaisse.

« Si vous suivez votre chemin  
Sans vous retourner en arrière,  
Si, vers notre ombre familière,  
Vous ne tendez pas votre main,

« D'ici nous verrons, chose amère,  
Notre souvenir affaibli.  
Jusqu'au jour fatal où l'oubli  
Nous couvrira de son suaire.

« Et nous, qui, comme en un miroir,  
Nous revoyions dans vos pensées,  
Devant nos traces effacées,  
Nous nous saurons morts sans espoir !

« Mais, si vous détournez la tête,  
En route, pour nous regarder,  
Si vos yeux viennent à s'attarder,  
Parfois, sur notre âme inquiète,

« Sur le rivage de la mort,  
Au lieu de rester solitaires,  
Au doux appel de vos mains chères,  
De loin, nous vous suivrons encor.

« Nous serons avec vous sans cesse,  
Et nos yeux ne seront plus clos ;  
Au cœur nous vous dirons des mots  
Où vivra l'ancienne tendresse. »

Marie ALLO.

## La Musique Bretonne

Conférence faite à Fougères, par  
M. C.-A. COLLIN, compositeur,  
organiste de Notre-Dame, à  
Rennes.

Mesdames, Messieurs,

En me rendant à l'invitation de la F. R. B. et à celle peut-être plus spéciale du distingué président de la section des Beaux-Arts, M. l'abbé Bossard du Clos — à qui vont mes remerciements, pour sa trop flatteuse présentation (1) — je suis heureux à la fois, et de me trouver au sein de cette réunion, et de participer, dans une modeste mesure, aux travaux du congrès.

Et puisque l'occasion m'en est offerte, permettez-moi d'accorder un souvenir, d'apporter mon hommage à la mémoire du fondateur de la F. R. B., Joz Parker, le poète délicat, cet amoureux de la nature, qui fut aussi un artiste peintre, un dessinateur du talent le plus personnel.

Je le vois, au temps lointain de la création, par Louis Tiercelin et Guy Ropartz, du *Parcasse Breton contemporain*, lors de la fondation, par le même Louis Tiercelin, de la Société et de la revue *l'Hermine*, à cette époque de la renaissance bretonne, alors que poètes, littérateurs et musiciens fraternisaient.

Devenu le pianiste de ces réunions artistiques, j'avais été convié à fêter le poète, le barde de Fouessant, au jour de l'apparition de son volume *Sous les Chênes*. Parker aimait passionnément la Bretagne.

Écoutons-le proclamer dans la *Bretagne à jamais* :

« Oui, tant qu'il y aura des Bretons en Bretagne,  
« Du chêne et du granit au flanc de la montagne,  
« Et tant que pour prier nous aurons deux genoux,  
« L'amour du sol natal sera vivace en nous ! »

Pénétrons nous donc de cette pensée, nourrissons ce reconfortant espoir et suivons la route qu'il nous a tracée.

Heureux, enfin, je suis, de revoir cette ville pittoresque de Fougères, qui n'est pas seulement la cité industrielle et prospère, dont le renom s'étend au loin, mais encore un lieu privilégié, où les arts sont en honneur et où l'on sait s'enthousiasmer pour les belles choses.

Mais comment ne pas appréhender de prendre la parole devant un auditoire qui a encore présentes à la mémoire, des voix éloquantes.

(1) C. F. le *Réveil Breton* n° 3, page 27. Présentation du son d'orgue, par M. l'abbé Bossard du Clos. N. D. L. R.

Ah ! je le sais, vous avez été bien privés de ne pas entendre la voix magnifique d'Anatole Le Braz, âme vivante et agissante de la Bretagne, suivant l'expression de Mgr Duchesne ; le grand écrivain de la Bretagne, attestait M. Deschanel.

Orateur à la parole chaude et persuasive, Le Braz nous emporte sur ses ailes ; poète et écrivain, il nous enchante, il parle à nos âmes, il nous émeut.

Pour ma part, je ne connais rien de plus vibrant que cette *Chanson de la Bretagne*, dont Bourgauf-Ducoudray a voulu extraire quelques poèmes, pour les mettre en musique. J'eus la bonne fortune de pouvoir présenter cette intéressante partition, alors qu'elle était inédite, à Rennes et à Saint-Brieuc, en compagnie de l'auteur, de Mlle Éléonore Blanc, la cantatrice, et du chanteur Lucien Berton, aujourd'hui professeur au Conservatoire de Paris.

Par contre, vous avez eu la bonne fortune d'entendre, au cours de ce congrès, un autre membre éminent du *Parcasse Breton*, M. Olivier de Gourouff, qui, après avoir célébré, en beaux vers, le *Réveil Celtique* et successivement chanté nos bords d'Irlande, l'Écosse et le pays de Galles, termine son poème en s'adressant à notre Province et la salue en ces termes :

« Te voici la dernière et non la moins aimée,  
« Terre d'honneur, terre de foi, terre d'Armor.  
« Si d'autres ont laissé s'évoler en fumée  
« Leur Passé, tu gardes le tien, comme un trésor. »

C'est précisément quelque chose de ce Passé, de ce trésor, que je voudrais évoquer devant vous.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de ne voir en moi que le musicien. Musicien de vieille souche bretonne, dont le père, titulaire du grand orgue de la cathédrale de Saint-Brieuc, de 1845 à 1910, fut non seulement le doyen des artistes bretons, mais était considéré comme le doyen des organistes de France.

La Bretagne, notre sol natal, si riche en souvenirs, et où ne saurait trop le répéter, terre de la foi, terre de foi, pays dont l'héroïsme faisait, hier encore, l'admiration du monde, possède un patrimoine tel qu'aucun autre ne saurait être comparé au sien. Quelles richesses la Bretagne ne renferme-t-elle pas en son sein ! N'est-elle pas encore le pays des légendes, du merveilleux et partant, du rêve et de la poésie ? Si l'est d'autres pays, d'autres provinces de France, où l'art musical est plus en honneur, je ne sache pas qu'il en existe possédant un plus riche folklore, je ne crois pas qu'il y en ait d'où soient sortis, et des



entraînés mêmes du peuple, des chants plus sublimes.

Vous parier de la musique bretonne ?

Mais qu'est-ce exactement que la musique bretonne ? Sans aucun doute, celle-ci a ses racines dans l'âme populaire. Elle naît de la splendeur de ses chants des époques primitives, les mélodies, hymnes et légendes pieuses, les plus belles qu'ait exhalées l'âme humaine. Véritablement, un peuple, qui possède un tel folklore, ne peut passer pour fermé à la musique. Il suffirait de l'instruire.

De tout temps, au contraire, le Breton se plut à chanter. Et spontanément, jaillissait de sa poitrine la mélodie la plus touchante, la plus expressive, la plus conforme au sentiment qu'exigeaient les circonstances.

Telle une improvisation naît au contact des claviers de l'orgue, quand l'organiste fait appel à un jeu évocateur, à des sonorités qui fixent le caractère de cette improvisation, telle chez nos ancêtres, la voix, cette harpe vivante suspendue au cœur de l'Homme, trouvait les accents pénétrants qui parfois arrachent les larmes.

Habitants de la Haute-Bretagne, vous que la musique ne laisse pas indifférents, vous voudrez connaître ces chants de l'Armorique. Pour ma part, je les trouve d'une qualité plus rare que ceux du pays Gallo. Vous les écouteriez quand l'occasion se présentera.

Alors, je serais surpris que vous ne fussiez émus, surtout à l'audition de ces vieux cantiques qu'aux jours de pardons les foules aiment à entonner. Ils sont de pure race ceux-là, et reflètent bien l'âme bretonne, si ardente sous les apparences du calme. Graves et paraissent mélancoliques, nombre d'entre eux s'apparentent étrangement aux modes antiques, à ces modes grecs sur lesquels est basée la monodie grégorienne, dont les gracieuses arabesques seraient bien pour vous charmer, si l'interprétation en était confiée à des voix suffisamment assoupies.

Et j'ai trouvé, dans certaines de ces mélodies, une telle parenté, surtout avec les modes doriques et hypodoriens, que je n'ai pas hésité à lier ces quelques-unes d'entre elles, dans un ouvrage basé sur la tonalité grégorienne.

Mais la beauté des chants populaires ne réside pas toute, dans les vieux cantiques ; les chants mythologiques, héroïques, historiques, les ballades, les chants de fête et les chants d'amour ont aussi leur prix.

« Tous ces poèmes, tous ces chants, écrivait Herbart de la Villemarqué, sont l'expression énergique et fidèle d'une nationalité vivace, que la France a eu tant de peine à absorber. On sent battre là le cœur d'une noble race ; les poètes nationaux lui ont donné une voix ; ils se sont faits l'organe des passions de

« tous ; l'opinion s'est incarnée en eux ; ils ont chanté jour, par jour, les faits et gestes de leur pays avec l'accent du patriote et l'émotion du témoin oculaire ».

« Oui, le peuple se passionne pour le récit des grandes choses. Il écoute, ajoute encore de la Villemarqué, les chanteurs nationaux, avec un recueillement religieux, et ceux de Bretagne méritent son respect. Leur rôle n'est pas seulement d'amuser et de plaire ; ils ont à remplir une autre et plus grave mission. Ils sont les conservateurs de la langue, des annales populaires, des bonnes mœurs même, des vertus sociales, et nous osons le dire, un des instruments de la civilisation, si par ce mot l'on veut entendre ce qui est beau, honnête et bien. Cette mission, ils l'ont comprise et remplie à toutes les époques ».

« Comme les bardes Cambriens leurs frères ils ont chanté les destinées de leur Patrie, ses malheurs et ses espérances... Jamais la ceuse des poètes nationaux bretons n'a été distincte de celle de leur pays ».

Et marchant de pair avec le poème, la musique surgissait ! Tout événement, fût-il joyeux ou malheureux, était chansonné, attestant les merveilleuses facultés créatrices de notre race. Non seulement les Trouvères et les Ménestrels, mais les mendiants, les pillards, les ménétriers, les tailleurs, les sabotiers et la population nomade commentaient, en les chantant, tous les événements du jour.

Rapprochement curieux, si la musique cherchait à être imitative, tel était aussi le but expressif de la cantilène monodique médiévale.

Dans son micrologue, Gui d'Arezzo disait : « L'effet du chant doit chercher à imiter les événements racontés par les paroles ; que les neumes graves doivent être réservés aux circonstances tristes, les neumes gracieux aux choses tranquilles, les neumes exultants aux idées de prospérité ».

Si nous interrogeons le lointain Passé, nous constatons que le chant fut toujours indispensable à l'homme. « C'est par la musique que s'est exprimé, à travers les âges, le cœur de l'Humanité. » Mais combien rudimentaires d'abord, cette musique, ces chants !

La musique, aux yeux du musicien, la musique vraiment digne de ce nom, la musique art-science, doit contenir trois éléments qui aujourd'hui, nous sont devenus indispensables : le rythme, la mélodie et l'harmonie.

Ainsi constituée, son rôle expressif est si grand, qu'elle peut, à elle seule, produire ou évoquer tous les sentiments, toutes les impressions. Si le rythme et la mélodie ont suffi durant des siècles, actuellement, il nous faut le concours de l'harmonie, si sommaire fût-elle.

Le rythme, élément prédominant et des trois éléments le plus ancien, apparut à l'origine chez les Assyriens et chez les Égyptiens, n'ayant pour le souligner que des instruments à percussion. Il nous faut pénétrer en Grèce, ce pays qui résumait en lui tout l'art de l'antiquité, pour trouver vraiment l'apparition d'un semblant de mélodie, une échelle de sons, une tonalité, des modes, comme je vous le disais tout à l'heure, auxquels s'apparentent nos vieux chants d'Armorique. Nous y découvrons une variété de rythmes, qui est l'origine des rythmes de notre école moderne, une liberté, une alternance de longues et de brèves, devenue une abondante source de richesses, nous procurant un assemblage des plus curieux, fait encore pour nous étonner aujourd'hui.

D'harmonie, il n'était donc point question. Les instruments à cordes pincées : luths, sistres et harpes, soutenaient les voix à l'unisson, ou à l'octave ; ce luth et cette harpe, si chers aux Gallois, nos ancêtres et nos frères !

« Notre époque, il va de soi qu'un simple chant, si beau fût-il, ne saurait constituer une production musicale.

A vrai dire, la musique bretonne, sous quelque forme qu'elle se présente, ne peut être complètement caractérisée, sans le secours de l'harmonie, celle-ci fût-elle très sommaire.

Disons donc lorsque nous entendons un chant breton, dépourvu de tout accompagnement : j'ai entendu un air breton, une mélodie bretonne, un cantique breton, un motif pour danse bretonne, mais non pas : j'ai assisté à une audition de musique bretonne.

Si l'on veut que l'imagination pour trouver une mélodie aux contours gracieux, aux rythmes originaux, caractéristiques, il y a bien, sachez-le, quelque mérite aussi à découvrir les belles harmonies. Mais soyez en convaincus, lorsqu'un musicien crée, ou seulement découvre un mélodie, il trouve en même temps le schéma harmonique ; celui-ci résonne au fond de son être.

Nous pouvons donc appeler *musique bretonne*, non pas toute musique inspirée par des sujets bretons — ce serait aller trop loin — nous nous contenterons de qualifier de *musique bretonne*, ces thèmes harmonisés, pris séparément ou réalisés entre eux, de façon à constituer une suite, une fantaisie vocale ou instrumentale, et présentés dans leur forme originelle, sans développements excessifs, agrémentés de quelques modulations, de quelques variations.

A titre d'exemple, j'aurais voulu vous faire entendre des *Variations sur des airs de finisius trégorrois*, tirés du recueil du barde Narcisse Quéliou, de ce barde, qui, originaire de la Roche-Derrien, est mort à Paris en 1906, et mort tragiquement, poignardé par une automobile.

Ces variations sont de M. Paul Ladmiraull, un des maîtres contemporains les plus remarquables parmi nos compositeurs bretons.

Souhaitant, elles sont pour piano à 4 mains ! N'ayant pas de partenaire, je veux bien tenter, en respectant le plus possible l'harmonie de l'auteur, de vous esquisser le thème de chacune de ces cinq pièces ; Mais vous ne pourrez en soupçonner les curieuses trouvailles d'écriture et toutes les poursuites canoniques des diverses parties qui révélaient l'habile contrepointiste.

Sachez que le pays de Tréguier, où ont été recueillis ces airs de danses, était particulièrement riche en bardes, en chanteurs, en chanteuses ; celui, prétend M. Auguste Dorchain, où on entendait dans les pardons et les veillées, le plus de jolis sons et de *gwerz* héroïques. Aussi Luzel l'appela-t-il, l'Atique de la Basse-Bretagne.

(Audition par M. Collin, des *Arts de Binisius Trégorrois*, puis exécution de l'Harmonie, fantaisie pour piano, de Charles Collin, (1827-1917), d'après ses *Chants de la Bretagne* (1).

Autrement, pris comme éléments de vastes compositions : sonates ou symphonies, ces thèmes déformés et rythmés de mille façons, livres, en un mot, à la volonté du compositeur qui en fait à l'ors sa propriété, ne constituent plus de la musique essentiellement bretonne, mais de la musique tout court et parfois, de grande et belle musique. C'est ainsi que s'en sont emparés plusieurs de nos compositeurs bretons modernes dont je vais continuer à vous entretenir quelques instants.

Un fait est avéré cependant : certains de nos compositeurs sont tellement imprégnés du parfum de notre terroir, qu'il leur serait facile d'esquisser une page foncièrement bretonne, et les secours de nos vieux chants populaires. Et des musiciens, l'entendant, s'y laisseraient méprendre eux-mêmes, tellement l'allure de leurs mélodies serait en conformité avec celle des mélodies du folklore breton.

(Audition (M. Collin) de la *Ronde extraite de la suite pour piano de M. Paul Le Fleu* : « Le Chant des Grands » précédé d'une note sur l'auteur. Puis, *Danse celtique de Bourgault-Ducoudray* de ses *Esquisses d'après nature* (2).

(1) Trois chants bretons constituent cette fantaisie bretonne. Ils sont reliés entre eux. Le premier, « Les séries » est peut-être le plus ancien de tous les chants bretons. On le dit remonter au commencement du 17<sup>e</sup> siècle. Le second « Les Chouans » date de 1792. L'allure religieuse. Il sera suivi d'une variation. La troisième « l'Harmonie » date de 1863.

Ces trois chants sont groupés sous ce dernier titre. La Fantaisie a été composée vers 1890.

(2) A l'appui de cette thèse, je ne permettrais de vous citer et de vous faire entendre une *Ronde de M. Paul Le Fleu* (originaire de Lannion).

Vous avouerez-je humblement que je suis resté longtemps sans m'intéresser à ces chants de façon active ? Et cependant je ne les ignorais pas, puisque mon père en avait harmonisé et paraphrasé un grand nombre pour harmonium ou orgue.

Un premier volume, les *Cantiques bretons* parut en 1876, un second : les *Chants de la Bretagne* en 1883, l'un et l'autre, honorés d'une souscription du ministère des Beaux-Arts ; enfin un troisième, les *Echos religieux de la Bretagne*, sensiblement plus tard.

Ils avaient été précédés de deux *Fêtes Bretonnes* qui datent d'anciennes années : le *Pardon de St-Mathurin*, à Moncontour-le-Breilago et *Souvenir des Courses de Saint-Brieuc* ; enfin deux *Fantaisies de concert* suivies, dont il a été fait une transcription pour musique militaire par Léon Kurran, à cette époque chef de musique des équipages de la flotte, à Brest ; elle est pour titre *Hermine* (celle-ci comportant trois thèmes) et la *Marche d'Arthur*. Ajouterais-je à cela la *Messe de St-Yves* sur des chants religieux de la Bretagne, écrite à l'occasion de l'inauguration du tombeau de St-Yves, à Tréguier et l'*Oratorio de M. Saint-Yves*, (paroles de Sigismond Ropartz) mélodie dédiée à M. Arthur de la Borderie.

Et maintenant, comment ne pas citer ceux qui, grâce à de patientes recherches ont fait la découverte de ces chants si séduisants et procuré la manne aux compositeurs ?

Tout d'abord, Harsart de la Villemarqué, le *Romanero* de la Bretagne, qui, né en 1815, à Quimper, publiait dès 1838, un ouvrage ad-

compositeur de la plus haute valeur, élève de M. Vincent d'Indy et professeur à la Schoia.

Cette pièce, pour piano, clôture une suite qui a pour titre le *Chant des Genêts*. Vous voyez déjà, c'est très breton ! La musique aussi conserve un caractère nettement breton, bien que l'auteur se complaise dans la pratique de la dissonance. Les accords, les bases pourrions vous sembler quelque peu bizarres. A cela, je vous répondrais qu'elles tendent à imiter les *bombarda* et *cornemuses*, dont l'harmonie est assez rauque et se prête peu à l'analyse.

La *solitude* de nos grèves, nos landes, nos vieux calvaires, le crépuscule d'Armor, la voix de la mer, la grande voix du large, ont tour à tour tenté et inspiré ce poétique musicien devant qui se sont ouvertes les portes des grands concerts symphoniques parisiens.

Et puisque je suis au piano, si ce n'est abuser, je puis vous jouer une *Danse rustique de Bourgaud-Ducoudray*, de sa suite *Esquisses d'après nature* (également très couleur bretonne) Audition par M. Collin de la *Danse rustique*.

mirable, le "*Breiz-Breiz*" (l'histoire poétique de la Bretagne) lequel devait lui valoir l'immortalité chez nous et l'entrée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Que l'authenticité de certains chants ait été contestée par quelques-uns des savants bretons, notamment par Luzel, je n'ai pas en m'en occuper. De la Villemarqué n'en serait de ce fait qu'un plus grand poète. Ce que je regrette, c'est qu'il ait confié la notation des airs (qui figurent dans le volume au nombre de soixante-dix) à un certain M. Vincent. Elle est assez défectueuse cette notation, elle est boiteuse. Ce musicien de circonstance ne devrait pas être bien fort en solfège et en dictée musicale. Des accompagnements de ces mélodies auraient paru en Angleterre, en 1811 et en 1865. Je les ignore absolument.

Vers cette dernière époque, un musicien belge, P. Thielemans, vint se fixer à Guingamp, pour y prendre possession de l'orgue de Notre-Dame de Bon Secours. Il se lia avec Sigismond Ropartz, avocat à Guingamp, l'historien de St-Yves, père du célèbre compositeur, actuellement directeur du Conservatoire de Strasbourg.

Très ouvert aux Arts, aimant passionnément la musique, Sigismond Ropartz intéressa Thielemans aux chants bretons. Celui-ci en nota un certain nombre qu'il réunit en une petite brochure qui a pour titre "*La Harpe de Guingamp*".

Le Secour, barde de Rumbengol, en écrivit les paroles. J'ai pour ma part, abondamment puisé dans cette collection.

Le Congrès Celtique International qui se tint à St-Brieuc en 1867, fournit à Thielemans le prétexte d'écrire sa cantate populaire "*Les deux Bretagne*". Il rassembla des airs bretons auxquels Sigismond Ropartz, appliqua des paroles. Ainsi, fit-il, en 1890 *Cantate à St-Yves*, composée à l'occasion de l'inauguration du tombeau de St-Yves, à Tréguier, à laquelle Louis Thiercelin adapta des paroles. Car si j'en crois notre grand poète breton, Thielemans ne tenta jamais de mettre un poème en musique.

Des diverses notations du "*Breiz Breiz*" et de "*la Harpe*" commencèrent à faire connaître les thèmes bretons que nos compositeurs ont eu depuis utiliser.

Au congrès de 1867 qui réunit un grand nombre de personnalités et pour lequel mon père écrivit une cantate de circonstance : *Aux Galois, les Bretons* d'après un poème de Gaullier du Moitay, avec paroles bretonnes de l'abbé Bourdelès, vint, en outre du barde gallois Griffith, notre barde Luzel, celui qu'on a appelé le "*Jail errant de la Bretagne*".

Luzel se fit accompagner d'une de ses servantes, Gato Maho. Quand il la pria de chanter devant les membres du Congrès réunis, elle

le fit sans fausse honte ni gaucheie et d'une voix si juste, avec un timbre si pur, qu'elle charma toute l'assistance.

L'année suivant ce congrès, en 1868, Luzel publiait le tome 1<sup>er</sup> des *Gwerziou*, préparé depuis 26 ans. Le second tome date de 1871. Luzel comptait, sans plus tarder, y adjoindre un 3<sup>e</sup> volume qui eût été consacré aux *Sonnioù*. Il fut ajourné pour faire place aux cinq volumes de *Contes*, publiés en deux années. Ces *Sonnioù* furent précédés des *Chansons* et *Danses des Bretons* de Narcisse Quellien qui apporta, nous dit-on, plus de soin à la notation de l'air qu'au texte de la chanson.

A. Le Braz fut durant trois années (alors qu'il était professeur au lycée de Quimper) le collaborateur de Luzel, celui-ci étant bibliothécaire de la ville. Mais ni Luzel, ni Le Braz, ne se chargèrent de la notation. Dans l'ouvrage de Luzel, ne figurent donc pas les airs. Bourgaud-Ducoudray d'une part, Qu. lien de l'autre, s'en chargèrent, et dans la suite, mon confrère M. Maurice Duhamel.

Je m'en voudrais aussi de ne pas signaler parmi ceux qui travaillent à la découverte des chants de Basse-Bretagne, notre érudit confrère M. Quillères qui, depuis 1908, a dans ses pégrinations, noté un certain nombre de mélodies inconnues ou peu connues, dont il m'a donné communication et dont quelques jour j'espère pouvoir tirer parti. Ce sont là des documents précieux.

Audition des Chants de Basse-Bretagne par Mmes Riché et Bourgel, (voir programme) précédée d'une note sur les auteurs : Bourgaud-Ducoudray ; Guy Ropartz ; Emile Durand ; Paul Ladmiraull et d'une analyse des œuvres chantées.

Voici incontestablement, un des compositeurs les plus nettement bretons, l'un de ceux qui honorent le plus notre belle province, par son talent, par l'importance, de son œuvre, sa culture et ses tendances élevées.

Et c'est encore le pays Nantais, auquel nous devons déjà tant de musiciens éminents qui nous vint M. Ladmiraull. Après avoir longtemps habité Paris, ce compositeur est fixé aujourd'hui à Kerbill (Morbihan).

Tres attaché à tout ce qui touche au glorieux passé de la Bretagne, à ses mœurs, à ses vieilles coutumes, à son admirable folklore, M. Ladmiraull ne demande qu'à s'en inspirer, et dans ses productions, ne peut s'empêcher d'en subir l'influence. Se laissant volontiers envelopper de son atmosphère, il en respire le parfum et fait la répartition autour de lui généreusement. Ce qui ne veut pas dire que ce musicien ne songe qu'à faire de la musique bretonne.

Très averti, suffisamment épris des tendances modernes, symphoniste, il fait partie de cette pléiade de jeunes qui, nourris de la meilleure école, connaissant à fond leurs classiques et possédant du métier, savent s'affranchir des

vieilles formules, se libèrent des procédés de l'harmonie pratiquée à l'école, de ses règles étroites, et se lancent hardiment vers des horizons plus vastes.

Certes, avec l'harmonie moderne, l'écriture actuelle, nous n'en sommes plus aux enchaînements bien sagement corrects, d'il y a cinquante ans. La dissonance judicieusement employée, si parcimonieusement employée, s'en donne aujourd'hui à cœur joie. Bien utilisée, elle a son charme irrésistible ; quels enrichissements n'a-t-elle pas apportés ! Nombreux sont les auteurs modernes et parmi eux, celui dont nous occupons en ce moment, qui l'ont utilisée avec bonheur. Quand je dis la dissonance, c'est plutôt les dissonances qu'il faut dire, car nos musiciens ne craignent pas de les accumuler - successions de septièmes, de neuvièmes, frôlement de secondes, suites de quintes, de quarts, produisant des sonorités dures, gammes par tous, qui auraient fait bondir nos ancêtres.

Le tout est de savoir disposer ses harmonies, de connaître les avantages, les inconvénients que présentent les diverses écritures musicales. Là est le secret, seuls le possèdent les musiciens expérimentés.

Si M. Ladmiraull alors dans toute l'ardeur de la jeunesse, reconnaît avoir hérité d'excellentes complications harmoniques, ce recueil dans lequel je puise aujourd'hui, il m'a confesse s'être assagi avec les années.

Je ne doute pas que ces chants restent malgré tout, très saisissables pour cet auditeur éprouvé.

**Cantique à Sainte-Anne.** — Beaucoup de ces vieux cantiques bretons sont de purs merveilles. Celui-ci est remarquable par sa couleur d'abord et par une grâce véritablement exquise. Le mélange de mesures lui donne une souplesse et un rythme séduisants. Nulle contrainte ; une naïveté charmante.

**Salut à la Bretagne.** — Ce chant large et majestueux est dans la tonalité du 1<sup>er</sup> mode du plainchant.

Je l'ai toujours vu traité en mouvement vite. Il figure dans les "*Deux Bretagne*", de Thielemans, avec ces paroles : "*Eolez-vez vous les loup garous ?*"

Paré des belles harmonies de M. Ladmiraull, soutenu de délicats arpegges, ce chant ne manque pas de grandeur.

La poésie est du barde Takdir — qui, pour nous, est M. Joffrenou.

**Le Paradis.** — Ce cantique ravissant dont l'expression a un caractère de pureté angélique, est dans le mode hypodorien (gamme de la mineur sans sol dièse). Son rythme est entièrement conforme à la règle de la carrure. Il est attribué à Michel le Nobletz, missionnaire breton du seizième siècle, mais les poètes populaires le réclament pour St Ivo, leur patron, et la légende latine du saint, paraît leur donner raison. Cette

légende a été rédigée vers le onzième siècle. Quoiqu'il en soit, elle aurait reçu sa forme moderne du dernier apôtre des armoricains, Michel Le Nobletz.

Bourgault-Ducoudray a fait également figurer ce cantique dans ses Trente mélodies de Basse-Bretagne, avec poésie de F. Coppée. Serait-il, il l'a noté à 6/8 et le termine en majeur, tandis que M. Ladmiraux le met à 6/4, avec la conclusion en mineur, reprise par un chœur, idée très heureuse et d'un bel effet.

**Bourgault-Ducoudray.** — C'est en 1881, que notre éminent et regretté compatriote Bourgault-Ducoudray, de retour d'un voyage en Grèce, voyage dont il venait de publier les impressions, fut chargé, par le Gouvernement, d'une mission en Basse Bretagne. Celle-ci eut comme résultat la publication d'un recueil de trente mélodies dont nous allons vous faire entendre quelques extraits (il parut en 1885). Parées de la poésie de Coppée, elles apparaissent à certains de nos musiciens, trop enjolivées, perdant un peu de leur naturel, nous rappelant ces gracieuses jeunes filles élégamment travesties d'un costume breton, à l'occasion d'une fête bretonne, d'une hermesse, mais auxquelles sont préférées les vraies bretonnes de Scaër et de Pont-Aven.

Si d'autres auteurs du maître ont mes faveurs, cette appréciation que je viens d'émettre et à laquelle je serais lent de souscrire, ne diminue en rien mon admiration pour l'homme qui a tant fait pour « sa terre maternelle et chérie », qui, par la plume, par la parole, s'était fait l'apôtre du Chant Choral. Bourgault voulait aller au peuple par la musique : il voulait l'y intéresser. En cela, il avait bien raison.

J'ajoute qu'en maintes circonstances solennelles, ses efforts furent couronnés de succès.

Sa ferveur débordante pour la petite patrie, ne pouvait porter ombrage à son ardent amour pour la France.

Médaille militaire en 70 — ce dont il était très fier — officier de la Légion d'honneur pour les services rendus dans les missions que le gouvernement lui confia, propagateur obstiné de l'Art français qu'il défendait jalousement, dans sa chaire de Conservatoire, dans ses conférences à l'Étranger, il doit apparaître à nos yeux, comme le champion de l'Art breton.

Et, regrettant qu'il n'ait pas une part plus grande au programme de ce congrès, j'adresse à la mémoire du Maître qui me donna tant de preuves de son amitié, l'hommage ému de mon cœur reconnaissant.

Je suis certain que les artistes qui savent combien il aima la Bretagne, et ce qu'il a fait pour elle, ne refuseront pas de s'associer à moi dans cet hommage posthume.

Adieu de « Ma Douce Annette » Bourgault-Ducoudray, chantée par Mme Riobé.

**Emile Durand.** — J'ai cru devoir faire figurer au programme le nom d'Emile Durand — non

pas parce qu'il est de St Brieuc, ce dont je ne puis être qu'heureux — mais parce qu'il est un des rares musiciens qui aient mis notre Breizhez en musique.

Donc, né à St Brieuc, en 1850, second grand prix de Rome en 1853, Emile Durand fut, pendant vingt ans, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris. Comme tel il forma un grand nombre de chefs et de sous chefs de musique militaire. Deux mélodies : « Comme à vingt ans » et ce fameux « Biniou », qui fit le tour du monde, lui valurent un gros succès populaire. Et cependant, si tous ont connu cette dernière bluette, combien ont ignoré le nom de l'auteur ! A elle seule, elle eut dû lui procurer une fortune. Il avait épousé Mme Boieldieu, petite fille de l'auteur de la « Dame blanche », fille d'Adrien Boieldieu, compositeur lui-même.

La « Chanson de Marie », que vous allez entendre, appartient aux « Chants d'Armorique » que Durand écrivit à l'occasion de l'inauguration du monument de Breizhez, en 1884, à Lorient. Ces chants sont écrits sur des poèmes de « Marie ». Et la « Chanson de Marie » que va interpréter Mme Bourget, est une paraphrase de l'air populaire « An hial koz ». C'est le seul des « Chants d'Armorique » qui ait été composé sur un thème breton. La partition comporte sept numéros :

I — Le combat de Saint Patrick (à trois voix d'hommes) ;

II — La Chaumière (duo pour baryton et soprano) ;

III — Les Goëlands (pour ténor, soprano et mezzo-soprano, soli ou chœur) ;

IV — La Chanson de l'Ermitte (pour basse ou baryton) ;

V — La Chanson de Marie (ténor ou soprano) ;

VI — Sur la lande (duo pour ténor et soprano) ;

VII — Monsieur Flammik (morceau d'ensemble pour 4 voix mixtes).

Des auditions de cette œuvre furent données jadis : à la salle des fêtes de l'Hotel de Ville de St Brieuc et au Casino de Paramé, sous la direction de l'auteur.

Emile Durand, auteur d'un remarquable traité d'harmonie, d'un *soffège* très répandu, était le frère du réputé sculpteur Ludovic Durand. Un médaillon de cet artiste figure au cimetière de St Brieuc.

Au lieu de « La Chanson de Marie », Emile Durand, chantée par Mme Bourget.

**M. Guy Ropartz.** — Nul d'entre vous n'ignore le nom de M. Guy Ropartz, qui est le grand musicien de la Bretagne.

Né à Guingamp, homme de vaste culture, de grande érudition ; poète, écrivain, critique compositeur et chef d'orchestre, après avoir dirigé, avec éclat, pendant vingt cinq ans, le conservatoire de Nancy, il est actuellement à la tête de celui de Strasbourg. Reconstituant l'enseignement d'après les méthodes françaises, il

sert notre Art, avec une conscience, un dévouement, un désintéressement encore très rares de nos jours.

Lui aussi est un apôtre et un propagateur du Beau.

Son œuvre, inspirée de la Bretagne, est considérable. Impossible d'en faire l'énumération complète. Depuis ses petits poèmes symphoniques du début : Les Landes, la Cloche des Morts, Dimanche breton ; ceux plus importants : A Marie endormie, la Chasse du Prince Arthur et son drame Pêcheur d'Islande jusqu'au « Pays » écrit en collaboration avec Ch. Le Goffic ; puis, toutes ces symphonies qui figurent parmi les plus belles productions de la musique contemporaine, quel chemin parcouru ! que de lauriers conquis par le compositeur !

Le Gouvernement, reconnaissant les services rendus à l'Art français par notre éminent compatriote, l'a promu, dernièrement, officier de la Légion d'honneur.

La mélodie que Mme Riobé va vous faire entendre est une page de jeunesse, puisqu'elle date de 1893, l'année précédant celle où Ropartz fut nommé directeur du Conservatoire de Nancy.

Elle n'en est pas moins remarquable.

C'est une paraphrase du cantique breton qui déjà avait inspiré à l'illustre maître C. Saint-Saëns, sa première Ithopodie bretonne pour orgue. Celui-ci avait entendu le cantique à Ste Anne de la Patte, cantique connu encore sous le nom de « Cantique à N. D. de Kelvan ». Sur ce thème maintenu dans son intégrité, St-Saëns, avec des moyens sobres, mais avec ce souci de l'équilibre, des proportions, qui sont une de ses qualités maîtresses, a esquissé un paysage charmant. De son côté, Ropartz, sur un rythme imitant le doux balancement des flots, a écrit un poème inspiré par la mer, qu'il voit toujours à l'horizon. Car cet amoureux de la nature, ce rêveur des campagnes lointaines, aime surtout se sentir au voisinage de la brise marine, de la bonne brise salée.

Adieu de « La Mer » (mélodie poème et musique de J. Guy Ropartz, chantée par Mme Riobé).

Si les chants de Basse-Bretagne étaient sauvés de l'oubli, il n'en était pas ainsi de ceux de la Haute-Bretagne. Et cependant, dès 1845, un ministre, le comte de Salvandy, avait formé une commission chargée de réunir les chants populaires de la France. Arrêtée dans son essor par la révolution de 1848, l'idée fut reprise en 1852. Elle trouva en la personne de M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'Instruction publique, un ami de la muse rustique.

C'est alors qu'un certain nombre de pièces parvinrent au ministère. Et parmi ceux qui se consacrèrent à leur recherche, je dois citer le docteur Roulin, membre correspondant de l'Institut.

Exerçant la médecine en Ille-et-Vilaine, il fit parvenir, de 1852 à 1853, un assez grand nombre de chansons populaires de ce département destinées au recueil officiel. Ce fut, à ce que je crois, celui qui, le premier, glana en Haute-Bretagne, la Chanson populaire, menacée de tomber dans l'abandon ; car Decombe, con-

servateur du musée de Rennes, qui s'en occupa activement, ne livra son recueil à la publicité, qu'en 1884.

Paul Sébillot, le folkloriste charmant, originaire de Malignon, en avait, à une époque voisine, recueilli, en moins de deux ans, plus de deux cents ; Adolphe Grain, plus de cent cinquante.

Dans le recueil de soixante-dix Chansons d'Ille-et-Vilaine publiées par Decombe, se figure pas l'accompagnement.

Les chansons d'Adolphe Grain ont reçu quelque vêtement harmonique, assez faible d'ailleurs ; il est dû à un amateur, le commandant Legrand. La collection des chansons avec accompagnement est restée inédite. On la trouve à la bibliothèque municipale de Rennes.

Le succès des chansons de M. Grain (1887) fut très réel. Une deuxième édition parut en 1902. On y trouve, entre autres, la chanson des Sabots d'Anne de Bretagne qui se chante à Paris dans toutes les réunions bretonnes.

Voilà donc, grâce à ces hommes qui avaient le culte des choses du Passé, recueillis et reconstitués Contes et Légendes du département d'Ille-et-Vilaine.

Quoi de plus charmant que de voir ces poètes, ces dilettantes, absorbés par de graves fonctions, consacrer leurs loisirs à l'étude de la vie rustique ; parcourir les campagnes, prêtant l'oreille aux chants des jeunes pâtres, notant ceux qu'accompagne le rythme des rondes enfantines dansées dans l'air de la ferme, dans la cour de l'école.

Souhaitons qu'ils aient, dans cette louable distraction, des imitateurs nombreux.

Sans doute, la chanson, *Fille aïe de l'Esprit*, voie de province en province ; elle peut même, changer d'idiome. Avec le marchand ambulant, avec le soldat, le marie, se transportant d'une extrémité à l'autre du pays, elle emprunte des versions différentes. Mais ayant la même origine, procédant d'un type commun, on lui reconnaîtra toujours un air de famille.

Au voisinage de cette contrée fougéraise, j'ose le dire, l'intérêt que présentent les chants populaires est loin d'être aussi captivant. Et je suis de l'avis de Bourgault-Ducoudray, lorsqu'il écrit : « Les mélodies de Basse-Bretagne ont véritablement un caractère de « race. Ce sont des mélodies pur sang. Dans le pays Gallo, c'est-à-dire dans la partie bretonne où on ne parle que le français, les mélodies n'ont pas le caractère de race pure. Elles sont de charmantes, mais elles accusent un mélange d'inspiration bretonne et d'inspiration française. Ce sont des mélodies demi-sang. » Quoiqu'il en soit, accueillis les, avec faveur car elles sont bien de chez nous, l'amateur saura les discerner.

L'Art musical moderne tendant à s'inspirer



des traits distinctifs de l'antiquité, non seulement admet mais préconise une variété, une liberté de rythmes, une alternance de mesures qui l'affranchissent de cette contrainte de la carrure qui fut une des tyrannies de la Renaissance.

Seulement aujourd'hui, au lendemain de la grande tourmente, des groupes isolés semblent se débattre dans l'anarchie, ils cherchent leur voie. Qu'ils reviennent donc à la source inépuisable et bienfaisante du chant populaire.

Ce fut lui qui fit la fortune de l'école Russe, au coloris éblouissant; c'est lui qui a raïné du si poétique la musique d'E. Ward Grieg, le compositeur norvégien; c'est lui qui a inspiré l'admirable artiste Claude Debussy, dont l'art raffiné fut une révélation.

Là, est l'avenir pour nos compositeurs.

Analyses de quelques mélodies de Haute-Bretagne, précédées d'une notice sur M. Dubanel. Puis mélodies bretonnes modernes, de M. René Béton et notes sur l'auteur.

**Maurice Duhamel.** — Trente ans après Bourgaud-Ducoudray, M. Maurice Duhamel qui avait entrepris des recherches analogues et glané ample moisson, tirait à la publicité cinq cents spécimens et commentait dans une brochure intitulée: Les quinze modes de la musique bretonne, la particularité de ces chants. Ce document est apprécié en haut lieu.

Harmonisées très adroitement, élégamment, mais simplement, les mélodies publiées par M. Duhamel n'en auront qu'une diffusion plus facile.

Elles auront tout le succès que mérite un aussi intéressant et utile travail.

Deux le Pont de Nantes; la Fille du Coupier de Poilly; et Grand Frère des Vins de l'indoloxibarmisiers par M. Dubanel, chantées par Mme Bourgeth.

**Chansons bretonnes modernes.** — Chansons de Louis Turobin, mises en musique par René-Béton. — Elles sont bien adaptées ces huit chansons de notre compatriote, l'éminent directeur des Concerts Pasteur.

Écrites sur les poésies de notre cher Louis Turobin: « Unes comme huit petites baguettes qui dansaient une ronde, chacune vêtue d'un tablier aux couleurs disparates, mais portant toutes la même coiffe, ayant dans les poignets la même air et sur les joues les mêmes couleurs. Le musicien a parfois — inévitablement peut-être — recourus aux chansons populaires, et, il a construit des œuvres pleines de grâce poétique; les motifs d'accompagnements traités avec une rare délicatesse moderniste, ajoutent une note simple et harmonie contemporaine à la couleur délicieuse du fond mélodique. Cette allusion est très payante. » Ainsi s'exprimait sur ces œuvres M. Marc David.

Vous y remarquerez encore le soin apporté au maintien des lois de la prosodie, si négligées dans la grossière chanson de café concert, dans la mauvaise opérette.

M. Béton s'y montre respectueux de notre langue française, si riche et si variée, mais parfois si maltraitée par des compositeurs sans

scrupule. Vous verrez enfin, dans ces mélodies, s'alliant aux rythmes, au caractère propres à notre race celtique, toutes les audaces de l'harmonie moderne et de curieux accompagnements.

La Chanson du Bouquet d'ajoncs, La Chanson du Verger fleuri, chantées par Mme Riobé.

J'aurais voulu que l'école moderne musicale bretonne fut plus largement représentée par ces œuvres charmantes. Elle le mérite. Tout d'abord parce que dans ses rangs elle compte des musiciens de premier ordre, qui sont l'élite du groupe imposant de symphonistes français et ensuite parce que, inspirés de la Bretagne, ont surgi des œuvres nombreuses et de grande envergure.

Pour cela, il nous eût fallu une semaine entière de musique bretonne et enfin, des éléments puissants patiemment et longuement exercés; c'était impossible.

Si de Louis Vuitteim président de l'Association des compositeurs Bretons de Paris, critique et conférencier éminent, nous n'avons pu rien entendre; si Louis Aubert l'auteur de la *Forêt Bleue*; si Léon Moreau, prix de Rome, Roger Péneau, Paul Martineau, le jeune maître trop tôt disparu, ont été passés sous silence, ce n'est que partie remise. Ils savent que mon admiration leur est acquise et mon dévouement le plus confraternel ne saurait leur faire défaut. J'aime à penser cependant que ces spécimens de mélodies bretonnes présentés avec autant de perfection et confiés à des voix aussi charmantes, vous auront permis de discerner la richesse des éléments musicaux nés du sol de notre pays, de notre terroir et de constater combien ils reflètent le caractère de la race à la fois rude, mélancolique et douce.

Que de poésie! que de charme! et parfois que d'originalité! Puissez-vous en conserver de bonnes impressions, les trouver attachants.

Et alors, quand ce soir, vous écouteriez le plus aimé de nos bardes, l'auteur de la « Bonne Chanson » Théodore Botrel vous dire, de sa voix claire et harmonieuse, les bienfaits régénérateurs du chant populaire vous retrouverez en lui l'âme de nos ancêtres, de nos bardes bien inspirés.

En régénérant la chanson souvenons-nous de ce qu'écrivait de la Vieillesse: Si l'idiome breton est rustique, cet idiome n'est jamais grossier, on sent qu'il a passé par la bouche des maîtres.

Musiciens, je souhaite qu'à l'égal de notre poésie populaire, montent ferventes vers nos cœurs, ces musiques d'autrefois qui sont l'écho de l'âme bretonne, qu'elles parviennent à l'exilé de chez nous (1) comme le souffle embaumé de la patrie armoricaine. J'ajoute: toujours et tendrement aimés.

C.-A. COLLIN

(1) Extrait d'une lettre de M. Le Baron, évêque du Fay adressé au cardinal-archevêque de la Cathédrale de St-Benoit, à M. Charles Collin en lui adressant réception de ses *Chansons Bretonnes*.

## Page Bretonne

### Kanaouen fentuz war ar Gernez (RAN-IEZ TREGER)

War eun hon kymrag: « Nos Kalan »

Poñt e d'id, kernez milliget  
Tra la la la la la la la la  
Kuitaat hon bro a t'ez gwasket  
Tra la la la la la la la la  
Re e sachez war hon ialc'ho  
Tra la la la la la la la la  
Sur hep dale, 'vezint goulo  
Tra la la la la la la la la la

Ugent real al liur kig lue (1)

Tra la...

Laret ma n'e ket eun druc!

Tra la...

Ha c'hoaz nemet eur pez askorn

Tra la...

Onthan, eun tamig kig sec'h-korn!

Tra la...

Gwechall goz pa oan me bihan

Tra la...

Oa daou real al liur an amann

Tra la...

Breman c'ha ha beteg tri skoed

Tra la...

Hag aliez ne gaver ket!

Tra la...

E pelec'h eman an amzer

Tra la...

Ma kouste eur vi dek diner

Tra la...

'Vid hor brassa dispiljadur

Tra la...

An doussen 'goust hiric seiz liur

Tra la...

Va gwad paour a zeu da virvi

Tra la...

Pa c'han da varc'hata keg!

Tra la...

Beteg pemp skoed 've goulenet

Tra la...

'Vid eur c'hol kor dic'hilpenet

Tra la...

Kant skoed pean va dillad neve

Tra la...

'Vid ma telc'h ar priz-ze warne

Tra la...

Me stago gloan ouz ma c'hroc'hen

Tra la...

Gwaz-a-ze d'ur c'hemner en!

Tra la...

'Pez a gavan ar poanuz!

Tra la...

E o rei daou real 'vit eul liur bara

Tra la...

Kent tud kez evit ar priz-ze

Tra la...

Eun dorzig pemp liur a vije

Tra la...

Allaz! Al'az! va mignoned

Tra la...

'Meuz aon ar bed 'zo dirizet

Tra la...

Grit eveldon, ma ne chanj ket

Tra la...

Domp da chom e mesk ar stered!

Tra la...

BAZ-VALAN

## DANS MON COIN

Il est un doux coin sur la terre,  
Un doux coin où j'ai vu le jour;  
Un coin que je quittai naguère  
Mais qui vit bientôt mon retour.  
Ce coin, maintenant, je l'aime  
Et mon âme, pleine de lui,  
Y songe au réveil de l'aurore,  
Y rêve à l'heure où Vénus luit.

Dans ce coin est une chaumière  
Où se voient des meubles anciens;  
Où, en coiffe blanche, ma mère  
Décore de jolis béguins;  
Où, dans l'air immense roronne  
Un mâtin fauve aux poils roussis,  
Quand dehors l'abbaye bourdonne  
Et que mûrissent les épis.

Ce coin est un coin de Bretagne  
Au grand ciel parfois nuageux;  
Riante est toujours sa campagne  
Et toujours verts ses prés herbeux.  
Il est au fond d'un gros village,  
Sur le bord d'un chemin couvert  
D'arbres feuillus, pleins du ramage  
De gais oiseaux, morts l'hiver.

Aalentour, la lande bretonne  
Mouchette de fleuristes d'or,  
Sous un soleil qui rayonne  
Et parle au cœur des gens d'Arvor.  
Tu dis à tous, ô ma campagne,  
Que le bonheur n'est pas bien loin.  
Avec une douce compagnie,  
Moi je l'ai trouvé dans mon coin!

RENÉE CHATELAIN.  
Rennes, 27 novembre 1923.

(1) La livre de vin est de 1 à 4 lb. à Quimper; le beurre 5 7 lb. 10 la livre; le douzain d'œufs à 6 lb.; les tomates douces et conservables de 150 à 250 lb. Il y a donc une distinction notable, sur l'époque où fut faite la chanson: d'un an environ.

## KEVREN ER BREHONEG

(Dialecte de Vannes)

**Displégaden ar stad er labour groeit a veit er brehoneg a houdé miz guenholon 1920.**

Mat é, épad hur Handalh, turel ur sél ar er labour groeit épad er blé treménet. Diskein e hreemb elsé é pé stad é ma er péh e garamb er muian é Breih, er péh e zo mén diazé en adsau brehoneg : er iéh. Ha dré-zen é helleemb marsé kavet en tu d'hobér un dra benak guél épad er blémen-za.

De getan é konzein ag un dra glaharus bras a veit en adsau : *Kroaz ar Vretoned*, er hazeten saüet get en E. Vallée, er Breih dispar hag en des gloestret é vuhé pen-der-ban d'er brehoneg, e zo bet ret dehi dihan.

Klan ha chuéh é hur heneil ha ken kir e oé mollein gazeteu mar dé bet ret dehon goulén get *Feiz ha Breiz* : un tachadig en he uéled a veit kuhunein er skod tan é daolé é Breih abéh ur vuhé ken huk.

Ur hol bras é kement-sen a veit er brehoneg ; rak ne oé kin gazeten suhniek erbet é brehoneg, kin ari étre er vrehonegerion a Vreih abéh.

Ur mist e vuhé én hur bro a pé hellehé ur skriagnour iéank benak kemér iéh en E. Vallée, a pé'n devo distolet un tammig er vollereh.

Ur hol aral é zo bet. *Mouez ar Vro*, er hazeten saüet get hur hilé Gourvil, e zo bet ret dehi arsau éué, rak ma kousté ré gir gobér ar hé vro. Épad en distér amzéré é ma bet biú, *Mouez ar Vro* en des groeit vad d'er brehoneg, get er pennaden e vezé kavet abarh é iéh er vro, ha diar diskoman er brehoneg.

Doh in er gounid nen des chet kalz a dra.

*Dihanabé*, é bro Guénéed, e zo diskousket ha gellout e hran laret d'oh penaos en hé des gellit, deusto d'er papér ha d'er labour bout kir bras, pécin hé mizieu en huéh miz kelan ag er h'e 1921. En huéh miz aral e vo startoh merhat, méit éngortie é hé rénerion kavet harp e kement korn e zo é Breih, a veit ma chomo en dastumaden én hé sag.

A du er livreu, nen dint ket stank er ré e zo bet mollet. Ur livr neoah deit a di un embannour a Bariz, en Jes groeit trouz hag e zeli gobér vad éué d'er brehoneg émesk en dud sperelet. Livr Bleimor é hennéh, *Ar en Deulin*, embannel é ti Plon-Nourrit. Chetu pelzo n'hur boé ket guélet ur penobér él hennéh ha plijadur e hra d'ein mé, Guénéedour, er guélet skriüet é rannieh Guénéed hag e vé displizet un tammig get hur bredér ag er hornaden aral ha ne anaunt ket mat er brehoneg.

Obér Bleimor e zo unan ag er ré kaeran e zo bet groeit beta bremen é brehoneg. A houdé *Doué ha mem bro* saüet d'en E. Joubiou, ne oé ket bet skriüet livr erbet sord-sé é Bro Guénéed. Hag é Breih abéh é vuhé diés, a dra sur, kavet é lénegeh hun amzér-ni kaeroh labour.

Ne vennis ket laret é ma disi. Er gazeteu en des displéget er péh e oé de laret diarnehon. Neoah é hes un dra ha nen des chet laret hag e zo talvoudus bras : Bleimor, mar a huéh, en des gusket é chonjeu get dillad a vez vro en dehé bet sur bannet péh azohton a péh dehé biüet pelloh.

Un dra aral e zeli bout laret a veit er skriagnourion ieuank ur vuhé é : mollein un obér brehoneg de getan pen a veit *en diannéserion*. Molladen getan *Ar en deulin* e zo groeit a veit.

Labourieu sord-sé, a veit ne gollant ket lod ag ou zalvedigeh, é zeli bout, de getan rab, mollet é brehoneg hembkin. Er brehoneg e zo hur iéh broadel-ni — nen dé ket er galleg é.

Méit, él mé ma, livr Bleimor e hra inour d'er brehoneg ha de Vreih.

A houdé er brezéi é ma koéhet er lod muian ag er vareieu hoarierion péhieu. Hoariva Santéz Anna e zo cherret ha hanné ne hel gout pégours é vo gellit en degor. Ino neoah, guél a veit é iéh erbet aral, é vuhé gellit gobér labour dispar eit er brehoneg. Béleán e zo éué én eskopti hag e hellehé adseüel en treu. Méit iusk nen da ket ag er penneu-bras. Ur varé hoarierion neoah e zo adsauet : *Paolred Padern*, é Guénéed, hag e oé deit d'ur bandalh d'en Abré bout zo uigent vie-so de hoari en *Eutru Keriolet*. Ou gué-

let em es er blé-men é hoari *Jozon er Lagoutér* ha gellout e hran laret é hes tu d'hobér guél hoah get er ré ieuank-men eit get er ré getan.

En duchentil béleán e zo endro dehé, é Guénéed, e zo a ol ou nerh a du get er brehoneg. Saüet ou des er blé-men ur gouil én inour de St Izidor, e hel chervij de skuir d'en ol parrézieu a Vreih-Izél. Er brehoneg e oé én inour épad en deüh : én iliz, ér préhésion, épad en anderüiad. Goulen e hran mar bé kaset dehé él tesson a hradvat a berh *Uevantéz Arvor* un daolen a inour.

Treu aral distéroh e zo bet groeit éué. Mât é ou anaunt a veit mar bé keméret skuir arnehé. Adolf er Goazion, livrour é Kempér, en des embannel un déiadur sah é brehoneg get hanüet sent Breih. Endro dehon en des lakeit un droien keltiek. Kevren er brehoneg e zo eurus de gas hé gourhemenneu guellan d'en Er Goazion a veit é labour.

Déli é d'omb has hur gourhemenneu : 1<sup>o</sup> d'un nebed Breihiz a Bariz, en ou mesk hur hilé Loeiz Weisse hag en des groeit mollein rol ou fréd hag ou livrigorol, a veit gouil sant louann, é brehoneg 2<sup>o</sup> d'er gevredigeh *Les Morbihannais de Paris* hag en des groeit éué ur rol-pred é brehoneg.

Oi en treu-sen e zisko é ma atau biú mat é kaloneu ur ioh Breihiz er garantévro guirion, rak er labour groeit a veit er brehoneg e zo er hetan labour d'hobér : hemb iéh nen des chet a vroadelch aveidomb.

Deustou nen dé ket hoah deit de vat, déli é d'ein laret d'oh éué é ma hur hilé Dir-na-dor é seüel ur gansortereh (*Emgleu St Iltud*) a veit embannein ha stréuein livreu brehoneg diar er relijion. Un gleuet en des get ur gevredigeh vras ha pinük hag e ra argant a veit stréuein er lezen a gristeneh ér bed abéh get livreu. E *Bleau Brug* kelan, péchanj, e vo diazéet er gansortereh neüé (1). Pedein e hran er gatoliged hag e gar er brehoneg de skriu dehon a veit en dra-sé.

E Bro-Guénéed é vér é hobér a neüé er livr *Kannenneu*. Huennet mat e vo ha sur e de vout eleih guél a fed er bre-

neg, a veit ne oé en hani koh. Gellit e vuhé bet gobér guél hoah, e larér, o pé ne zoujehé ket mar a unan a rabein perhueh er girieu galleg e zo bet boutel, ne ouier ket perak, ér livreu relijios. Méit ne gollamb ket kalon ; a nebedigeh, er guir e sour ar er geu.

Chetu er labour distér e zo bet groeit ér vro épad 1921. Bout e zo bet hoah a dra-sur treugeu du men ha duzé, em es ankoéhet, hag e zisko é hes, é kement kornad e zo, tud a vennanté vat hag e zail de gampen en had hun es hadet, dré ol er vro, a houdé uigent vlé-so. Méit un em es, eun bras, nen dint de chuéhéin dré forh bout ou unan ha nezen é vo mouget en haden mat d'en drein gal, nezen é vo oi er labour d'hobér a neüé ha labourizion ne uélan ket...

Nag er brehoneg, é pé stad é ma san ? Truhekoh pé truhek é ha geton. Endro d'er hériéu ha tost dehé, ér vorheh, er herent un laka de gonx galleg 'oh ou bugalé a vihannik. Ne ouant ket perak é hrant en dra-sé, méit ur pleg keméret é hag er pleg-sen e hel, doh um stréuein, lakt er bobl de zistag grons doh er brehoneg.

En E. Loth, hag é zo bet ur miz benak é gourinzen Ruis, e skriüé d'ein er miz treménet : *Ici, dans la péninsule de Ruis, le breton est en voie de disparition.*

Ur spont é kleuet zozéq sord-sé én hur bro ha daü é d'omb, er hetan guellan, gobér un dra benak a veit asé parral doh harzeu er brehoneg ha troien er hériéu a zilézet er brehoneg.

Eraok er brezéi é oé Brediah er Brehoneg é Tregér hag é Guénéed, ha kroget é oé d'hobér labour talvoudus. Koéhet é ha tud ne uélan 'zet a veit un lakat da ben énni.

Neoah get er vugalé é ma ret mat déretu mar lai d'omb gobér labour padus.

Un dra aral e zelian laret d'oh : lod karr ag en embannu kannerh é brehoneg e oé bet lakeit ar en tier eraok er brezéi e zo bet lammet. Bé hel é homb chomet hemb labourat doh en tu-sé. Nechal é hes azé éué labourat vad d'hobér.

E ber girieu, a veit klestin er labourmen, ret é d'ein laret é ma fal bras stad er brehoneg é mar a gornad a Vreih hag é

1) Saüet é Emgleu St Iltud épad Gouil er Bleau-Brug é 1921.

ma distêr bras eûe er pêh e hrêr aveit er guellat.

Erack er brezol e oê tud aveit labourat, meit argant ne oê ket. Bremen e ma falloh hoah rak ne gaver mui na tud nag argant !...

Iur hevren brehonek hi memb hag e zellieh bout "indan" Unvaniez Arvor, e zo falloh eit nen de bet hiskoah. En E. Vallée, klan, ne hel ket mui um vellein anehi. Hanni de gemer e leh hag e hon gozik me unan kaer ha labour erhoalh d'ein a hendar ken na ouian doh petra distroein kelan.

Breizh vat hag e zo ama doh me che-len, goulen e hran genoh ehonjal erhat e kement-se, ha kemêr hou lod labour e doareuêr Breizh Izel, ma ne faot ket d'oh guêlet embêr er lann hag er spern e houid ar er blêad e oê e kreskat.

Er Goh-Kêr, d'er 16 a viz goumhelen 1921

Segreour Kevren er brehoneg,

(Unvaniez Arvor)

Loeiz HERRIEU.

L'ANNEAU D'YVON

A. Léon Le Berre  
Bien cordialement

En sa mante de verdure, Anna, près du Calvaire  
Planté par les marins sur la dune sacrée,  
Avec son petit Yvon, vient à la nuit s'asseoir,  
Puis dire Yvon, Qui sait ? reviendra-t-il un soir !  
Avant de repartir pour l'écluse lointaine  
N'avait-il pas dit ce vaillant capitaine  
A ses chers épouses au moment du départ ?  
« C'est pour votre bonheur, bien-aimés, que je pars ! »  
Et voyant son épouse essayer malades larmes :  
« Pourquoi ne suis-je pas à mes premières armes ? »  
Jusqu'ici le bon Dieu ne s'est réservé toujours !  
Puis ! le lendemain niche dans quelques jours !  
Comme un protestement hantait le cœur de brave  
Il put soudain sa femme à l'écart et dit, grave :  
Mais si la mer venait à me précéder en ses bras  
Vous cet anneau d'argent tu le retrouveras !  
Il partit... Plusieurs mois après sous lourde charge,  
Avec hommes et biens, l'« Armor » partit au large...  
Puisse Anna ! Puisse Yvon ! D'une étreinte, la mer  
Créait cent orphelins, vingt veuves à Kerbor  
A son malheur pourtant Anna fut lente à croire,  
N'avait-il pas promis ? Aussi sa mante noire  
Elle ce la porta qu'après de nombreux mois,  
Elle en porta toujours ! Un la plaçait parfois !  
Le Syndic racontait à qui voulait l'entendre  
Quelle était chaque soir sur la grève l'attendre,  
N'avait-il pas promis qu'après sa mort, dans l'eau  
Elle retrouverait son humble et doux anneau ?

Aujourd'hui, c'est pourquoi nous voyons leurs deux ombres  
Se dessiner, la bas, sur les grands rochers sombres  
Et qu'au faîte de la robe grise, en ce moment  
Dessin dans un croix un anneau !... — « Maman !  
Appelle le petit qui, bondissant de l'onde  
Accourt vers elle avec que coquette blonde  
Maman ! C'est quoi ? C'est quoi ? C'est blanc ? Regarde ça !  
Sa robe alors lui dit : « Prends pour ton pays ! »

Yvon CAROFF

CONFÉDÉRATION  
DES  
Sociétés d'Action Bretonne

Procès-Verbal de la Réunion du 6  
Novembre 1921, à Rennes

Le dimanche 6 Novembre 1921, se sont réunis à Rennes, salle aux Toiles, les délégués des associations et groupes d'action bretonne convoqués par les soins du secrétaire provisoire ; Etaient représentées les sociétés ci-après :

- 1°. — Le Gorsedd de Bretagne-Armorique, par M. Léon Le Berre, délégué mandaté.
- 2°. — la Fédération Régionaliste de Bretagne « Unvaniez Arvor » par M. Jean Choleau, son président.
- 3°. — Bleun Bruk, par une lettre d'adhésion de son Président, le D<sup>r</sup> Dujardin.
- 4°. — Bredihag er Brehoneg, par M. Léon Le Berre, délégué mandaté.
- 5°. — Breuziez Brezonek, par une lettre d'adhésion de M. Le Moai.
- 6°. — la Chambre des Métiers de Bretagne, par M. l'abbé Bossard du Clos, son président.

7°. — Unvaniez Yaouankiz Breiz « Union de la Jeunesse Bretonne », par M. Debeauvais, son secrétaire général mandaté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Marquis de l'Estourteillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne, déclinant l'invitation qui lui a été adressée.

Les délégués adoptent pour leur entente, le titre de Confédération des Sociétés d'Action Bretonne. Le titre breton sera choisi à la prochaine réunion.

Les délégués prennent comme base de l'entente la conception qu'en présente dans sa lettre M. Le Moai ;

Confédération en vue d'une action commune sur tous les points précis pouvant comporter une entente utile aux intérêts de la Bretagne, sans compromettre l'autonomie des groupes et sans préjudice pour l'idéal particulier dont ils s'inspirent.

Après avoir examiné quelles autres sociétés pourraient — de par leur action et leur but — adhérer à l'entente, ils décident à l'unanimité de solliciter l'adhésion du Comité de Défense des Intérêts Bretons. Une lettre en ce sens, rédigé d'un commun accord sera envoyée au Président de cette association.

Les délégués ont ensuite envisagé les démarches à accomplir en vue d'obtenir l'enseignement facultatif de la langue bretonne dans les écoles et lycées de Bretagne, question qu'ils placent sur leur premier rang de leurs préoccupations.

Une seconde réunion, motivée par la réception tardive d'une seconde lettre de M. Le Moai, s'est tenue le lundi matin, 7 Novembre à Rennes.

Les vœux ci-après présentés par M. Le Moai ont été adoptés :

1°. — Vœu. — que les autorités religieuses veuillent bien donner au monument commémoratif de St-Anne d'Auray, un caractère breton et y réservent une inscription en langue bretonne au moins égale à l'inscription française.

2°. — Vœu. — que le vœu relatif à l'enseignement du breton soit transmis en Breton et en français, à tous les conseils municipaux, d'arrondissement, unions de toutes sortes, directeurs d'écoles, etc...

Le Secrétaire provisoire,  
Jean CHOLEAU

POUR LA LANGUE BRETONNE

La Confédération des Sociétés d'Action Bretonne, a adressé en décembre 1921, aux Conseils généraux, Conseils d'arrondissements, Conseils municipaux, etc..., de Bretagne, le vœu ci après que nous faisons précéder de ses considérants.

Nous invitons instamment nos amis et adhérents à agir près des mandataires politiques de leur région en faveur de l'adoption de ce vœu.

CONFÉDÉRATION  
DES  
SOCIÉTÉS D'ACTION BRETONNE

Monsieur le Conseiller général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour être présenté au Conseil général de votre département, un vœu émanant de huit sociétés bretonnes groupées dans la Confédération des Sociétés d'Action Bretonne et appuyé de la haute autorité de Monsieur Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.

La question de l'enseignement du Celtique armoricain, objet de ce vœu, n'est pas seulement intéressante pour nos populations bretonnes. Elle est aussi d'une grande importance pour les philologues, outre que ce serait un hommage rendu à ces langues celtiques dont les Celtes, nos ancêtres, ont porté l'usage en Europe centrale et jusqu'en Asie Mineure !

D'autre part, les Maîtres ne sauraient se désintéresser des avantages que fournir

rait pour l'étude du français l'enseignement scientifique de la langue bretonne.

Pour satisfaire notre vœu, aucune innovation ne serait nécessaire ; il suffirait simplement d'étendre à notre pays un état de chose existant et reconnu en Provence.

Notre vœu ne saurait donc soulever de difficultés administratives. Il vient d'ailleurs d'être présenté par M. Inizan, député du Finistère, à la Chambre des députés, et M. le Ministre de l'Instruction publique a pris l'engagement formel de s'en occuper et de l'étudier. Le moment est donc tout indiqué pour une intervention des Conseils municipaux et généraux de notre pays breton.

Comptant que vous voudrez bien l'appuyer et l'appuyer auprès du Conseil général, j'ai l'honneur, Monsieur le Conseiller général, de vous prier d'agréer, etc...

Le Secrétaire.

VŒU

La Confédération des Sociétés d'Action Bretonne,

Considérant que des Cours de Provençal facultatifs et non rétribués existent actuellement aux lycées d'Aix, de Marseille, de Toulon, d'Avignon, ainsi qu'à l'école normale de Vaucluse et des Basses-Alpes,

Demande que le breton soit mis sur le même pied que le provençal et que des cours de langue celtique soient autorisés dans les mêmes conditions que pour le provençal, dans les lycées, collèges et écoles normales de Bretagne, là où il serait souhaitable et possible d'établir cet enseignement.

G. DOTTIN, correspondant de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ;

E. ERNAULT, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, Président de l'Académie bretonne (Breuziez-Veur er Brezoneg) ;

F. VALLÉE, ancien professeur, Président d'honneur de la Fédération régionaliste de Bretagne ;

J. CHOLEAU, Président de la Fédération régionaliste de Bretagne ;

Y. BERTHOUD, Directeur du Gorsedd des Bardes de Bretagne ;

D<sup>r</sup> DUJARDIN, Président des Bleun-Bruk ;

LOEIZ HERRIEU, Président de Bredihag er Brehoneg ;

Abbé BOSSARD DU CLOS, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président de la Chambre des Métiers de Bretagne ;



Y. LE MOAL, Président de la Breuzerie ar Brezoneg ;  
G. MORDUEL, Président du Comité directeur de l'Union Yezouankis Breiz.

Nos lecteurs remarqueront avec plaisir que la lettre jointe au vœu, annonce que ce vœu est signé de huit sociétés ou groupes bretons et qu'en réalité il est signé des délégués de neuf groupes bretons, par suite de l'adhésion à la "Confédération" de "Breuzerie-Veur ar Brezonek" à nouvelle académie de langue bretonne dont le président est M. Ernault. Ils y trouveront aussi les signatures des deux éminents celtisants qui sont MM. Dolin et Vallée, dont la place était bien en tête des autres signataires, qu'ils renforcent de toute l'aularité qui s'attache à leur nom.

Comme on le voit, la "Confédération", entente véritable entre toutes les sociétés d'action bretonne n'a pas attendu longtemps après sa réunion de fondation pour commencer le bon combat pour la Bretagne.

Les Bretons peuvent compter sur son action comme elle compte sur leur union persévérante.

## DANS L'AIR QUI PASSE

A S...

Mon cœur sans mouvement,  
S'est endormi la nuit, sous une lourde pierre,  
Parles lui doucement,  
Il va se réveiller au bruit d'une voix chère.

Sur le flanc du roc  
Où je l'aperçois, ne garde plus sa trace,  
C'est qu'il faut le chercher  
Dans le souffle qui pleure en traversant l'espace.

Mouste, dans l'air  
Sur le sombre étroit couvert par son songe,  
Un jour que les vents fous  
Toumentent les frênes de la plaine sauvage.

Alors, quand vous serez  
Pres du tombeau désert, ne prenez pas l'air  
Lorsque vous serez  
Un instant levé dans votre chambre...

Mon cœur n'a plus de chair,  
Mais, hélas ! il ne peut s'ouvrir ses fenêtres,  
Et donner dans l'air,  
Il répète toujours le son des tendresses.

Jos PARKER

## Noël de l'île Molène

Sur notre demande, notre ami Glanmor, professeur de lettres au lycée La Tour d'Auvergne, à Quimper, a bien voulu réserver au Réveil Breton, la primeur du beau Noël qui suit, recueilli par lui à Molène, et qu'il se propose de publier un jour avec plusieurs autres, de purs chefs d'œuvres au si.

L'auteur de ces Noël, un vieux « loup-mer », du nom de Jean-René Godefren, fut quetteur sémaphorique, à l'île Molène en l'an de grâce 1816.

Glanmor, a publié une étude de ces Noël, dans les Annales de Bretagne (juillet 1906, tome XXI, n° 4) sous le titre « Un loup-mer poète »

### Noël ! Noël !

Petra zo henoz a nevez  
Ma 'z euz kalz a dud war vale ?  
Perag e za a vandennou  
Ar bobl en noz d'an lizouz ?

Mab Doue ganet a viskoaz  
A zo ganet en noz henoz ;  
Ganet gant e dad a viskoaz  
Ha gant Mari en noz henoz. (1)

O noz a ra bed neved-flam  
O repari peched Adam !  
Henoz hor c'harg evrez a joa  
Och effasi peched Eva.

Henoz a ro d'eomp hor Zalver,  
Leun a garantez, a zousder ;  
Kanomp d'ezan p'ema e c'houl  
A galon vad : Noël ! Noël !

O noz divin, o noz santel !  
Kanomp Noël ! Kanomp Noël !  
O noz euz ha leun a joa !  
Kanomp, Kanomp : Alleluia !

Vel ma teu an heol da dreñen  
Hep he zerr dre eur veren,  
Eo ganet hep he offasi  
Jezus e poull kalon Mari ..

(1) Ganet a viskoaz... ganet henoz. — Nos lecteurs ne manqueront pas de remarquer l'opposition que précise le poète. Né de tous jours, sans commencement, l'Enfant Dieu est né cette nuit, de Marie. L'hypothèse de la Nature divine et de la Nature humaine, le mystère de l'incarnation, enfin, voilà ce qui, surtout, plonge, dans l'admiration, notre vieux matelot.

## L'ACTION

de la  
Fédération Régionaliste de Bretagne

Les deux derniers numéros du *Réveil Breton*, ont été, tout entiers, consacrés à la relation de la « Semaine bretonne » de Fougères.

Le souvenir de ce congrès restera profondément gravé dans l'esprit des Bretons gallos.

Depuis juillet, la « Fédération », n'a cessé de travailler, par son bureau et ses sections. Les démarches nécessaires ont été faites auprès de nos compatriotes désignés pour représenter la « Fédération » dans les pays celtiques. Nous sommes heureux d'enregistrer partout des acceptations, qui prouvent en qu'il est eslime est tenue notre Société.

Trois questions principales ont retenu notre attention :

1° L'enseignement de la langue bretonne, que nous plaçons au premier rang de nos préoccupations.

2° L'entente entre les Sociétés d'action bretonne, sans laquelle tous nos efforts seront vains.

3° L'exode des cultivateurs bretons, dans les régions méridionales.

### I. — Enseignement de la Langue bretonne

Grâce à l'entente réalisée entre les sociétés bretonnes, une action sérieuse, basée sur des faits précis, est engagée. L'entente en a codifié la direction, à ceux-là que tous connaissent, qui sont qualifiés pour la mener à bien, par leur compétence indiscutée. Nous ne croyons pas pouvoir en parler davantage ici pour le moment.

### II. — Vers une Action commune

Les lignes générales de cette action commune, les buts poursuivis, les modes d'accord, ont été exposés dans les numéros de 1921, du *Réveil Breton*.

Certaines allegations dépourvues de tout fondement nous obligent aujourd'hui, à notre grand regret, à revenir sur les démarches accomplies par nous et sur les refus incompréhensibles, de quelques

Klevet oa neuz e elez  
O kana war eun ton nevez,  
En enor ar Roue a c'hloar  
Ganet henoz war an douar.

Ar bastored karget a joa  
Evel m'o c'hlevjont o kana,  
A laraz an eil d'egile :  
« Deomp da welet mabig Doue !

« Da Vethleem kerpomp buhan  
« Da adori ar mab bihan ;  
« Gwellet a ramp eno ganet  
« Kaera mabig a zo er bed ».

Lavaret a ra ar bastored  
E Bethleem p'int arriet :  
« Bonjour ! Bonjour ! Salver ar bed ;  
« Setu ni deuet d'ho kwelet ! »

O kavout eur joa vraz outhan  
Ez eont oll da vouchat dezan,  
En eur gana : « Nouel ! Nouel !  
« Da Vabig an Tad Eternel ! »

« Allaz ! emeint-i, mabig koant,  
« Ni n'hou euz nag aour nag arc'hant ;  
« Ma plije ganeoc'h, mabig mad,  
« Kemeret hor boloutez vad !

« Setu aze hor gwialnier  
« Ginnigomp d'oc'h, hor pastor ker ;  
« Hag en eur c'hortoz ober gwel  
« Ni a gano : « Nouel ! Nouel ! »

Kalz a hoan o deuz o k'witat  
Eur mabig leun douz ha ker mad  
O c'halon a drid o welet  
Mabig Doue leun a c'taned.

Rag-se ganet Joseph ha Mari  
E karfant chom d'e adori,  
Ha da gana : « Nouel ! Nouel !  
« Da vabig an Tad Eternel ! »

Kemeret a reont o c'honje  
En eur wela dre garante :  
« Kenavo, mab karantez !  
« Kenavo d'oc'h, mabig Jezus ! »

## Pour le Pays !

Le devoir de tout vrai Breton est de recruter des adhérents à la *Fédération Régionaliste*.

La cotisation annuelle est de 10 francs, donnant droit au Bulletin.

S'adresser au Trésorier A. Mellac, 10, rue du Gaz, Lorient.

dirigeants. Aussi bien, il devenait absolument nécessaire que toute la lumière fut faite. Nous espérons que les documents reproduits ci-après, aideront singulièrement à mettre cette question au point et à attribuer enfin, à chacun sa part de responsabilité.

#### I. — L'Union Régionaliste Bretonne et l'entente Inter-Sociétés

Les numéros de Janvier, Avril et Octobre 1921, ont mis nos lecteurs au courant des démarches effectuées par M. Jean Choleau, président de la Fédération Régionaliste de Bretagne, auprès des dirigeants des autres associations, ou groupes d'action bretonne.

Des quatre sociétés, formant en 1919 et 1920, le « Comité de Défense des Intérêts Bretons », trois : Le Gorsedd, la Fédération Régionaliste et l'Union de la Jeunesse Bretonne, ont décidé de joindre leurs efforts pour une action commune, lorsque des intérêts généraux seront en jeu.

La quatrième société, l'Union Régionaliste Bretonne, s'est refusée à tout accord.

Notre insistance auprès de son président, n'a eu aucun résultat, nous le regrettons, non pour nous, mais pour la Bretagne, qui souffre dans son avenir, des divisions basées sur des ressentiments personnels.

Notre proposition d'entente en date du 20 Décembre 1920, nous valut en même temps que l'acceptation du Gorsedd, et de l'Union de la Jeunesse Bretonne, un refus catégorique de l'Union Régionaliste Bretonne.

Voici le texte de la réponse de M. le Marquis de L'Estourbeillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne.

Château de Penhoël, le 30 Décembre 1920.

Monsieur le Président  
et cher Compatriote,

J'ai bien reçu votre honnête lettre du 20 courant et le projet de statuts d'une Confédération Bretonne des groupes d'action régionaliste.

Je l'ai étudié avec soin et m'empresse de vous faire réponse à cet égard.

Depuis plus d'un an, notre bon ami, M. Vallée, m'a fait part de diverses reprises de son vif désir de voir se former un Comité

interfédéral de nos diverses sociétés régionalistes bretonnes, dans le but de coordonner nos initiatives et nos efforts en faveur de la langue bretonne et de sa résurrection.

Chaque fois, je lui ai formellement déclaré que je parlais son point de vue, qu'il pouvait compter absolument sur mon concours et celui de l'U. R. B. à cet égard ; et que suivant son désir, celle-ci était toute prête à désigner, comme les autres sociétés, deux de ses membres pour faire partie de ce comité, sous la seule réserve, que ne ferais pas partie de ce Comité, deux ou trois personnalités que je lui ai nommées et dont la présence serait, dès la première réunion, une cause d'incidents et de conflits.

Je n'ai point changé d'avis et suis tout prêt à donner mon adhésion à ce Comité dans ces conditions et avec ce but limité dès qu'il se formera.

Mais votre projet est tout autre et ne ressemble en rien à celui. Son caractère est fort différent. Il me semble bien, dans votre pensée, devoir embrasser toutes les questions bretonnes telles qu'elles soient.

Son article 5 serait parfois d'une application délicate et difficile. Son article 7 ne se explique guère, son article 8 est inadmissible, par son article premier se trouve violée la réserve que j'ai faite à M. Vallée et l'ensemble est peu clair.

Par ailleurs, vous dites dans votre lettre : « que le Comité de Défense des Intérêts Bretons (que j'avais créé l'année dernière), qui a rendu des services, est toujours existant, mais sans statuts et sans organisation ».

Si le premier point est exact, le second et le troisième ne le sont point.

Le Comité de Défense des Intérêts Bretons existe toujours, est plus actif et plus vivant que jamais, il a désormais ses statuts et son organisation.

Conformément à la loi de 1901, il a même fait sa déclaration d'association à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et comme je vous le disais dans ma dernière lettre, fort des résultats du Referendum sur le maintien de l'Intégralité de la Bretagne et de l'acte capital que fut le Congrès de Rennes des 16-17 Octobre dernier, il s'est réincarné et se continue par la Commission, nommée par le Congrès où figure du reste l'excellent et distingué vice-président de la F. R. B. l'abbé Bossard, et a seul qualité, désormais,

comme Comité de Défense des Intérêts Bretons, de tous les intérêts bretons, pour parler et agir en dehors et au-dessus de toutes nos sociétés.

Il me paraît donc aussi dangereux qu'inutile pour notre pays de créer à côté (comme vous le disiez à M. Vallée lorsqu'il vous parlait, en juillet 1919, du Comité de Défense des Intérêts Bretons, que je venais lui proposer de constituer) une organisation nouvelle, mais qui (illisible) n'était pas inutile alors.

En conséquence, tant pour ces raisons que pour les critiques et dangers que présente votre projet de statuts, j'ai le regret très vif de me voir contraint de vous dire que je ne puis donner ma adhésion à votre projet de statuts, ni le signer.

Veuillez agréer, etc.

Marquis de L'ESTOURBEILLON,  
ancien député,  
président de l'U. R. B.,  
vice-président du Comité de Défense  
des Intérêts Bretons.

Réponse de M. Jean Choleau :

Vitré, le 15 Février 1921.

Monsieur le Président,  
et cher Compatriote,

J'ai communiqué aux membres du bureau de la F. R. B. la lettre que vous avez bien voulu m'adresser à la date du 30 Décembre dernier, en réponse à notre proposition.....

Pour plus de clarté, permettez-moi de reprendre les termes de votre lettre et d'y apporter les explications ou précisions nécessaires.

« Depuis plus d'un an, M. Vallée m'a fait part, à diverses reprises, de son vif désir de voir se former un comité interfédéral de nos diverses sociétés bretonnes, dans le but de coordonner nos efforts et nos initiatives en faveur de la langue bretonne ».

M. Vallée, mon prédécesseur à la direction de la Fédération, a donc sollicité, à diverses reprises l'Union régionaliste bretonne, en faveur d'une action commune, d'une entente, dans un but bien déterminé : la défense de la langue bretonne.

On ne saurait donc dire, comme certains en ont fait courir le bruit, avec insistance, surtout depuis la guerre, que l'union entre les Sociétés régionalistes ne peut se réaliser

par la faute des dirigeants de la Fédération ; on ne peut donc dire que, seuls, ils sont opposés à une entente entre les Sociétés, à des relations avec l'Union régionaliste bretonne, en particulier. D'après les termes mêmes de votre lettre, la Fédération, depuis 1919, cherche et provoque cette entente. Si ses efforts n'ont pas abouti, elle ne peut, en rien, être incriminée.

« L'Union régionaliste était toute prête à désigner, comme les autres sociétés, deux de ses membres, pour faire partie de ce Comité, sous la seule réserve que ne ferais pas partie de ce Comité deux ou trois personnalités que je lui ai nommées et dont la présence serait, dès la première réunion, une cause d'incidents et de conflits ».

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président, que nous ne pouvons et que nulle société, ayant le souci de sa dignité, ne peut accepter une exclusion de cette sorte.

Les dirigeants du Gorsedd, les dirigeants de la Fédération, pour ne parler que de ceux-là, sont connus, en Bretagne et ailleurs, depuis plus de vingt ans. Aucun, ni par son action publique de propagandiste, ni par sa vie privée, n'a mérité cette exclusion. Tous ont reçu des associations qu'ils représentent un mandat qui implique la confiance qu'elles ont en eux ? Nos associations ne peuvent réellement pas, et l'Union régionaliste agitrait comme nous, en l'occasion, accepter une invitation de ce genre.

Si, entre vous, et un ou plusieurs membres des bureaux des autres sociétés, existent des rivalités, des divergences, nous n'y pouvons rien. Et nous vous demandons même, au nom de la Bretagne, d'oublier les froissements, inevitables pour qui fait de l'action publique.

D'ailleurs, Monsieur le Président, ces deux ou trois personnalités, que je ne tiens pas à connaître, jusqu'à nouvel ordre, ont dû signer, puisqu'elles appartiennent, sans aucun doute, à la direction des trois autres sociétés, ont dû signer, dis-je, avec les membres du bureau de l'Union régionaliste bretonne, avec, par conséquent l'assentiment du président de l'Union régionaliste, la circulaire envoyée en 1919, par le Comité de Défense des Intérêts Bretons, aux candidats dépourvus.

Or, à cette époque, le « Comité de Défense des Intérêts Bretons » était bien l'entente entre les quatre sociétés. Il fonction-

naît bien avec votre assentiment, votre pleine adhésion, puisque vous dites : « le Comité de Défense que j'avais fondé en 1919 ».

En 1919, vous admettiez donc de travailler d'accord avec les signataires dont les noms suivent (signatures relevées au bas de la circulaire) :

Pour la Fédération : Vallée, Choleau, Mellac, d'Herbais.

Pour l'U. Y. B. : de Roincé, Marchal.

« Mais votre projet est tout autre (que celui de M. Vallée), et ne ressemble en rien à cela. Son caractère est tout différent. Il semble bien, dans votre pensée, embrasser toutes les questions bretonnes, « quelles qu'elles soient ».

Absolument, Monsieur le Président. L'union, l'entente, sont nécessaires, non seulement pour la sauvegarde de la langue bretonne, mais aussi pour la défense de tous les intérêts bretons. Et, vous l'avez si bien compris que, d'accord avec la direction de l'Herminette, vous vous êtes empressé de substituer au titre, sans doute trop vague, imprécis, de « Comité d'intérêt général de Bretagne » celui très net et très explicite (qui apparaît toujours à l'ensemble des quatre Sociétés et dont elles feront usage tant qu'il leur plaira) de « Comité de Défense des Intérêts Bretons ».

Ceci, Monsieur le Président, nous amène à circonscire le champ de nos recherches et nous permet les constatations suivantes :

Vous admettiez, en 1919, la collaboration des quatre sociétés pour la défense de tous les intérêts bretons, moraux et matériels.

Vous n'admettiez plus cette collaboration générale, en 1920, quand la Fédération régionaliste, vous en fait la proposition.

Et vous poursuiviez, avec des personnalités, sans mandat de leurs groupements, l'œuvre commencée de concert avec nous, en 1919.

Si vous êtes partisan d'une entente avec d'autres, avec des personnalités, pourquoi ne voulez-vous pas d'entente avec le Gorsedd, avec la Fédération, qui renferment bien, à quelques personnes près, tout ce que le mouvement régionaliste a compté et compte d'actif de 1900 à 1921 ?

Enfin, Monsieur le Président, vous me faites l'honneur, après avoir repoussé l'entente proposée, d'en discuter néanmoins les statuts. C'est l'indice que peut-être votre décision n'est pas irrévocable.

Etudions donc vos critiques ? Mais auparavant, et pour plus de clarté aussi, reproduisons ici les statuts, ou plutôt le règlement. — l'entente proposée devant être non un Comité, non une Ligue, non une nouvelle Société avec statuts déposés, un titre, des cotisations (nous demanderons seulement la répartition des frais), mais bien plutôt devant rester un accord. Tout accord suppose une discipline imposée et consentie. Cette discipline ce sera le règlement. J'ai peut-être eu tort d'employer le mot statut. De là et de quelques points que je veux préciser, vient sans doute que vous trouvez « l'ensemble peu clair ».

(Voir le projet au Réveil Breton, d'Avril 1921, page 21).

« Par son article 1<sup>er</sup>, écrivez-vous, se trouve violée la réserve faite à Monsieur Vallée ».

Qu'est cette réserve ?

« Ne pourront faire partie du Comité deux ou trois personnalités dont la présence serait, dès la première réunion, une cause d'incidents ou de conflits ».

Que dit l'article 1<sup>er</sup> ?

Que cette entente sera constituée entre l'Union régionaliste (directeur, marquis de l'Estourbeillon) ; le Gorsedd (directeur, Y. Berthou) ; la Fédération (directeur, J. Choleau) ; l'Union de la Jennesse bretonne (directeur, M. Marchal).

Votre réserve s'applique donc, soit aux sociétés elles-mêmes, soit à leurs directeurs, puisque seuls les directeurs constituent cette entente.

Si l'exclusive s'applique à une société, il faut que la raison en soit basée sur des faits ; société ayant un but contraire à celui poursuivi par le mouvement breton, par exemple ou tout autre que vous voudrez bien nous faire connaître.

Si votre exclusive s'applique aux présidents, il s'agit donc de :

M. Yves Berthou ;

M. Maurice Marchal ;

ou du signataire de ces lignes.

Nous serions tous désireux d'être fixés sur ce point.

L'entente, telle que nous la concevons, offre le minimum de causes de conflit puisqu'elle limite au minimum les personnes en contact.

Nous pouvons ajouter au règlement :

« Les présidents, au cas où des raisons acci-

dentelles ou personnelles les empêcheraient de se rencontrer avec leurs confrères, pourraient transmettre leur avis par écrit ou se faire représenter par l'un des vice-présidents ou secrétaires généraux de leur Société ».

Si votre exclusive vise Maurice Marchal, nous sommes prêts à nous entretenir près de lui pour qu'il vous fasse les excuses qu'il peut vous devoir.

Si elle me vise, je suis dans les mêmes dispositions.

Si elle vise M. Yves Berthou, nous voulons bien nous entretenir pour qu'il accepte la constitution d'un jury d'honneur qui éludera les faits que vous lui signalerez et qui décidera.

Enfin, si cette exclusive vise, dans la Fédération régionaliste, quelques membres de son bureau, nous sommes tous à votre disposition pour amener entre eux et vous la conciliation nécessaire.

Je crois être allé, Monsieur le président, à la limite dernière que peuvent consentir les tenants d'une cause comme la nôtre, dans l'intérêt de l'union qui seule fera triompher cette cause.

Au nom de mes amis, je tiens à déclarer que de notre côté, nous acceptons de former cette entente avec tout Breton, président de groupe, quelque soit son passé régionaliste, quelque soient les différends que nous ayons pu avoir avec lui.

Nous acceptons ces dirigeants de groupe, les yeux fermés, pourvu qu'ils soient délégués régulièrement par leur association, et qu'ils soient effectivement dirigeants de leur groupement.

Nous acceptons donc de travailler avec MM. Berthou, Marchal, et avec vous dans des conditions qui pourront différer, en leurs détails des statuts-règlements proposés. Voudrions-nous récuser l'une de ces personnalités que nous ne le pourrions, chaque société ayant seule pouvoir pour nommer son président.

« L'article 5 est d'application difficile ».

Je ne vois pas comment les trois présidents ne peuvent se rencontrer, une fois l'an, avec leur collègue secrétaire général, là où la société dont il est président tient son congrès. Ce serait un hommage rendu à un collègue et aux efforts de sa société.

Il n'y a rien de difficile quand l'amour du Pays seul vous guide.

« L'article 7 ne s'explique guère ».

C'est le complément de l'art. 3. Si de nouvelles sociétés sont admises plus tard, il est juste et naturel que les quatre présidents fondateurs aient voix prépondérante et pour leur accorder cette prépondérance, nous leur donnons deux voix.

Dans toute délibération d'un bureau d'association, la voix du président n'est-elle pas prépondérante ? Cette faveur ou ce droit accordé au président nous l'étendons au quatre-voix-présidents.

« Son article 8 est inadmissible ».

En quoi l'exclusion des personnalités dans une entente entre sociétés est-elle inadmissible ?

Nous cherchons à réaliser une entente entre associations d'action bretonne et non cette chose bizarre qui consiste à donner autant de pouvoir à un homme, parce que cet homme est un individualiste, un indiscipliné, qu'à un président de groupe représentant 100, 300, 500 Bretons.

Accepter l'entrée d'individualités dans cette entente, ce serait encourager l'indiscipline qu'avant moi vous avez déploré, M. le président, et c'est de plus, aller à l'encontre de l'esprit et de la lettre du but à atteindre. Il ne reste donc rien de bien sérieux des critiques apportées.

Nous sommes d'ailleurs prêt à modifier le projet de règlement lors de la prochaine réunion des présidents.

En ce qui concerne le « Comité de Défense des Intérêts Bretons » vous m'avez écrit et M. Simon, a pris aussi ce soin, que sur votre proposition a été modifié le titre de « Comité d'intérêt général de Bretagne » remplacé par celui de « Comité de Défense des Intérêts Bretons ». Cette substitution de titre, opérée après le débat de la campagne électorale dernière (vos premières circulaires de Décembre 1920 portaient le premier titre) n'a pas été accomplie sans difficulté, si j'en crois quelques échos, et plus d'un membre de votre comité n'a vos vœux nous assure dans cette voie trop hardie, peut être ?

Sur cette question, nous nous réservons de revenir à la Fédération et au sein d'autres groupes co-propriétaires du titre. ....

... Aucune des quatre sociétés n'a été consultée à ce sujet. J'ai des preuves écrites, dont quelques unes émanant de membres, et non des membres, du bureau de l'Union régionaliste bretonne.



Ceci dit, je ne saurais passer sous silence l'allusion à mon attitude lors de la fondation en 1919, du « Comité de Défense des Intérêts bretons ».

A ce moment, comme maintenant, j'étais opposé à un comité ayant les attitudes d'une nouvelle société. Vous admettez que, faisant abstraction de mon opinion personnelle, j'ai donné ma signature à ce comité pour les élections de 1919. Mon opposition n'a donc pas été, comme la vôtre, jusqu'au refus complet et absolu qui termine votre lettre.

J'ai pensé qu'en attendant mieux, il fallait utiliser ce qui était, quitte à opérer une transformation le moment venu.

J'ai cru ce moment venu en Décembre 1920.

Votre refus d'une action commune pour les élections sénatoriales de 1921, votre refus d'une entente entre les quatre sociétés à partir de 1921, me laissent croire que vous vous faites illusion sur la puissance du Comité nommé par vous et vos amis, après le Congrès de L'Hermine.

« Ce Comité a seul qualité, désormais, « comme » Comité de Défense des Intérêts « bretons » pour parler et agir en dehors et « au-dessus de toutes nos sociétés ».

Votre comité agira en dehors et au-dessus de toutes les sociétés bretonnes. Il a fait sa déclaration d'association, écoutez-vous.

C'est donc une nouvelle association ? S'il agit en dehors des sociétés bretonnes, il ne sera donc pas leur émanation. Puisque vous prétendez qu'il agira en dehors d'elles, pourquoi cherchez-vous à faire passer ce comité pour l'interprète des sociétés bretonnes ?

Pourquoi tenez-vous tant — et j'en me base sur vos déclarations et sur celles de M. Simon, — à amener la confusion dans l'esprit de nos adhérents en prétendant que M. l'abbé Bossard représente la Fédération au sein de ce Comité. Vous savez cependant qu'il n'en est rien et M. Bossard vous a dit, maintes fois — je possède une lettre de lui en ce sens — qu'il n'avait reçu, à aucun moment, mandat de représenter notre Fédération au Comité (1).

Votre comité agira en-dessus de sociétés bretonnes. S'il agit en dehors, il n'agira pas au-dessus. Par sa déclaration d'association il n'est plus autre chose qu'une société comme les autres, qui fera son petit travail,

(1) M. l'abbé Bossard n'appartient plus au dit Comité

comme les autres. Rien ne le désigne pour diriger le mouvement régionaliste en Bretagne, ni pour présider à ses destinées.

J'en ai fini, Monsieur le Président.

Dans votre refus, je trouve tout de contradictions que je ne puis croire qu'il soit définitif. J'y trouve, en effet, un désir d'union, d'une union que vous ne pourrez réaliser sans nous, que vous ne pourrez réaliser qu'en laissant aux associations précitées la même importance et la même part dans la direction du mouvement.

La démarque que j'ai pris sur moi d'accomplir à nouveau ne se renouvellera peut-être pas plus tard. Les circonstances ont fait qu'elle était possible actuellement. Dans quelques mois, il sera trop tard, sans doute.

Comme moi, comme nous tous à la Fédération, vous savez que la guerre a jeté son voile sur bien des choses, que les petits froissements personnels doivent disparaître de vant la grande épreuve. Là-bas, nous avons compris, durant les longues nuits de solitude, que la solidarité entre gens d'un même pays, que l'union entre hommes de bonne volonté était devenue une loi impérieuse pour tous.

Daignez agréer, Monsieur le Président et cher Compatriote, l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité bretonne.

Jean CHOLEAU,  
Président de la Fédération Régionaliste de Bretagne.

Nos amis et lecteurs comprendront aisément que nous ne pouvons reproduire ici toute la correspondance, échangée entre les présidents de l'Union Régionaliste Bretonne et de la Fédération Régionaliste de Bretagne. Dans ce qui suivra nous devons supprimer les passages où des personnalités sont mises en cause. Au cas où certains de nos lecteurs, membres de l'une ou de l'autre association, désireraient lire le texte complet des lettres nous sommes à leur disposition, pour les leur communiquer.

2°. Réponse de M. le Président de l'Union Régionaliste Bretonne :

Paris le 21 Février 1921,

Monsieur le Président  
et Cher Compatriote,

J'ai reçu votre longue réponse à ma dernière, hier matin. Elle n'apporte malheureusement aucune atténuation aux principaux obstacles qui

m'ont empêché d'envoyer mon adhésion à votre projet.

En effet :

1° Votre projet constituerait incontestablement un antagonisme permanent sinon une machine de guerre contre le Comité de Défense des Intérêts Bretons que vous ne voulez pas reconnaître, mais qui n'en continuera pas moins son œuvre, croyez-le. Et je ne saurais prêter la main à cette opération.

2° La question d'exclusivité qui s'applique, non pas à des sociétés, mais à quelques personnes demeure (que je veuille ou non, pour moi absolument entière.

Et c'est pour cela que quand M. Vallée me parla en 1919 (non pas au nom de la Fédération, mais en son nom personnel (1) d'un comité interfédéral de nos sociétés, je lui dis : oui, tout de suite à la condition formelle que ce comité ne soit pas composé forcément par leurs présidents et qu'elles puissent être représentées par des personnes autres que les trois ou quatre noms que je lui citais.

Le Comité de Défense est bien parti ; il y a, quoique vous en pensiez, des milliers de personnes et de nombreuses sociétés derrière lui. Il n'entend rien faire qui ne soit conforme aux idées de nos sociétés régionalistes.

Toujours bien vôtre  
de L'ESTOURBEILLON

Mes efforts ayant été vains, je priais M. François Vallée d'intervenir une fois de plus. Il écrivit à M. le Président de l'Union Régionaliste Bretonne, à la date du 11 Mars 1921.

De sa longue lettre, nous extrayons les passages ci après.

Bien cher Président et Ami,

D'abord permettez moi de vous rassurer en ce qui touche les dispositions à votre égard de la Fédération. Mon année de présidence, en me mettant en contact intime avec nos principaux membres, m'a permis de les mieux connaître et apprécier.

En second lieu on pense si peu à la Fédération que « notre société est tout et qu'elle seule est qualifiée pour représenter la Bretagne » que l'on ne cesse d'y réclamer l'« Union de sociétés » qui, en représentant l'élite nationale, a seule qualité à ce titre, pour parler au nom de la Bretagne,

(1) M. Vallée faisait à cette époque fonction de président de la Fédération Régionaliste, parlait au nom de celle-ci et avec son assentiment.

que, lorsque l'intérêt national est en jeu. Cette Union des sociétés, nous avons réussi à établir l'année dernière en groupant l'Union Régionaliste, la Fédération, la Jeunesse Bretonne et le Gorsedd, qui représentaient à ce moment toutes nos sociétés vraiment nationales.

Depuis un nouveau groupement a surgi, le Comité de défense des Intérêts Bretons. Je n'en connais point les statuts, mais d'après son titre, il doit s'occuper des intérêts bretons, ce que font également toutes les autres sociétés. J'applaudis néanmoins. Nous ne serons jamais trop de bons ouvriers à travailler pour la Bretagne. Five donc le Comité de Défense des Intérêts Bretons !

Comment procéderons-nous pour présenter nos desiderata nationaux ? Vous condamnez vous-même la prétention d'une quelconque de nos sociétés à se dire « qualifiée » pour représenter, seule, toute la Bretagne et vous avez cent fois raison. Mettons que l'une d'elle : Union, Fédération, Comité Simon peu importe, se mette en avant : immédiatement les autres vont se récrier.

La solution ? Il n'y en a qu'une possible. C'est elle qui est réalisée depuis 1920 : l'union des Sociétés par délégation des présidents. C'est le seul système rationnel, le seul qui ait fait ses preuves. Il n'a donc qu'à continuer ! D'autant qu'il est tout à fait à point maintenant avec le règlement de Châteaun. Comme vous me faisiez valoir que des questions personnelles auraient pu vous éloigner des réunions, on a tout aussitôt modifié le règlement de façon à vous donner toutes facilités.

Maintenant, je crois comprendre que vous voudriez, soit à l'intérieur de cette organisation, soit au dehors, — je ne vois pas très bien — une situation privilégiée pour le Comité Simon. — Mais, si le comité agit en dehors des autres sociétés, alors nous tombons dans le cas que vous condamniez tout à l'heure très justement ; un groupe agissant tout seul au nom de la Bretagne. L'autre solution pourrait être envisagée situation privilégiée du Comité Simon, au sein même de l'Union des Sociétés, le Comité élabore les motions d'intérêt national. Mais encore faudrait il qu'il les communique aux autres sociétés, qu'il y ait échange de vues, que les démarches faites à la suite le fussent de concert, etc. Nous revenons toujours, même dans cette solution à la nécessité, dans l'action pour la Bretagne, d'un lien et d'une entente entre les sociétés. Il n'y a pas à sortir de là.

Je vous ai écrit ces pages sans soulever la moindre question de personnalité, parce que guidé exclusivement par l'amour de la Bretagne. Je vous supplie de les examiner dans le même esprit. Ici la solution est non seulement claire, mais elle est des plus faciles ; puisqu'il n'y a qu'à maintenir à la fois le Comité Simon et l'Union sans rien laisser ni rien détruire. Il

suffi de vouloir s'entendre, et je crois qu'avec un peu de patriotisme et de bonne volonté, il est impossible de ne pas le faire. Et cela n'est pas seulement désirable, mais absolument nécessaire. Crogez, etc.

F. VALLÉE.

Cette lettre de M. Vallée ne donna, elle non plus, aucun résultat.

Il nous fallut donc nous résoudre à constituer la "Confédération" sans l'Union Régionaliste Bretonne.

La préparation de la "Semaine Bretonne de Fougères" retint toute notre attention durant les mois qui suivirent. Ce n'est qu'au début de novembre 1921 que nous pûmes réaliser notre projet de réunion des délégués des sociétés bretonnes.

Mais il nous parut à cette époque, l'idée d'entente intersociétés ayant fait son chemin, qu'il fallait inviter à y rentrer les autres sociétés ou groupes bretons dont l'action est présente à l'esprit de tous.

A nouveau, une invitation fut adressée à l'Union Régionaliste Bretonne, à la date du 27 octobre. Au nom de la "Confédération des groupes d'action bretonne" le secrétaire provisoire de cette entente invitait le Président de l'Union Régionaliste à assister à la première réunion des délégués des sociétés adhérentes.

En réponse, il reçut à la date du 3 novembre 1921, la lettre ci-après :

Paris, le 3 novembre 1921.

Monsieur le Président et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 octobre, par laquelle vous m'invitez à faire représenter l'Union Régionaliste Bretonne par un délégué officiel, muni de pleins pouvoirs, à une réunion d'une prétendue confédération bretonne des groupes d'action régionaliste.

J'ai le regret de vous faire savoir que non seulement l'U. R. B. ne saurait prendre part à cette réunion qui émane de désapprobation, mais proteste contre ce projet de Confédération.

Elle la répudie et ne saurait prendre part à sa création :

1° Parce que cette Confédération qui ne s'appuierait que sur quelques unités bretonnes, ne constituerait qu'un groupement de plus sans autorité et un nouvel élément de division.

2° Parce qu'elle ferait double emploi avec le Comité de Défense des Intérêts Bretons, que vous avez eu soin du reste de ne pas inviter, émanant du vote de 380.000 Bretons et de 123

associations bretonnes ; seul, réellement qualifié pour parler haut et ferme au nom de la Bretagne, sur il tient de son émanation même une autorité que, quoi qu'ils fassent, ne pourraient avoir les délégués réunis de quatre ou cinq sociétés bretonnes.

En conséquence, considérant que, créer cette Confédération sans autorité et qui n'a aucune raison d'être, c'est faire œuvre nuisante et néfaste vis-à-vis de la Bretagne, l'Union Régionaliste Bretonne se refuse absolument à y prêter la main et ne saurait reconnaître cette nouvelle tentative de division qui n'aurait d'autre résultat que de compromettre un peu plus la cause bretonne.

Veuillez agréer, etc.

De L'ESTOURBEILLON,

Président de l'Union Régionaliste Bretonne.

Nous ne reviendrons pas sur les allégations contenues dans cette dernière lettre. Notre réponse se trouve dans notre lettre du 15 février et dans celle de M. Vallée du 11 mars 1921.

Notons cependant, et c'est un point important :

1° Que notre proposition d'entente, en date du 20 décembre 1920, était antérieure de quelques jours à la constitution du nouveau "Comité de Défense des Intérêts Bretons" ;

2° Qu'aucune proposition, aucune offre n'a été faite à la Fédération Régionaliste de Bretagne, de participer à la création d'un comité préalablement à notre lettre du 20 décembre 1920 ;

3° Que le Président de l'Union Régionaliste Bretonne, qui se déclarait, en décembre 1920, partisan d'une entente (sous certaines conditions) pour la seule langue bretonne et refusait toute entente sur les autres points, participe, le même mois, à la création d'un comité qui prétend défendre tous les intérêts bretons.

Nous en avons fini avec l'Union Régionaliste Bretonne. Une année de démarches nous paraît amplement suffisant pour démontrer de quel côté se trouvent les hommes de bonne volonté.

## II. — Le Comité Simon et l'Entente Inter-Sociétés

La correspondance ci-dessus a été, aussi exactement que possible, le conflit créé par les promoteurs du Comité d'Intérêt général, mis en Comité de Défense des Intérêts Bretons.

Notre lettre du 15 février 1921 à M. le Président de l'U. R. B. contenait cette phrase :

" Sur cette question du Comité de Défense des Intérêts Bretons, nous nous réservons de revenir à la Fédération et au sein d'autres groupes co-propriétaires du titre "

L'occasion d'envisager la situation faite à l'entente inter-sociétés de 1919 s'est offerte le 6 Novembre, lors de sa première réunion. Les délégués des trois sociétés promotrices : " Gorsedd, Fédération, Union de la Jeunesse Bretonne " ont décidé d'un commun accord d'inviter le Comité présidé, par M. Simon, à adhérer à l'entente, montrant ainsi, une fois de plus, leur désir d'union.

Le 7 novembre, la lettre ci-après était adressée sous pli recommandé :

Rennes, le 6 novembre 1921

Monsieur le Président du Comité de Défense des Intérêts Bretons, Rennes.

Monsieur le Président,

Hier, 6 Novembre, les délégués des sociétés promotrices de l'union entre les différents groupements bretons ont décidé de compléter l'accord ébauché entre ces groupes par la proposition du Président de la Fédération régionaliste de la date du 20 Décembre 1920.

Cet accord comporterait une entente permanente agissant au moment où l'intérêt général de la Bretagne l'exigerait, laissant, aux sociétés adhérentes, toute leur autonomie et la doctrine particulière dont elles s'inspirent, étant entendu que les groupes n'entendent pas être rendus responsables des actes particuliers à chacun d'eux.

Les délégués considèrent le Comité de Défense des Intérêts Bretons (comité d'Intérêt général de la Bretagne) non comme une confédération des sociétés d'action bretonne, mais comme une association nouvelle à cotisation fixe ainsi qu'en fait foi le numéro 2 de son organe la Bretagne Intégrale, portant que les adhérents au comité paient annuellement une somme de 5 fr. D'ailleurs des bulletins d'adhésions ont été envoyés à divers personnalités et ces bulletins sollicitaient des adhésions individuelles.

Dans ces conditions, les délégués prient M. le Président du Comité de Défense des Intérêts Bretons, de vouloir bien, en tant que dirigeant d'une société d'action bretonne, faire connaître la décision de son comité touchant son adhésion à la Confédération des Sociétés d'action bretonne. Ils seraient très obligés à M. le Président du C. D. I. B. de leur répondre avant le 15 novembre prochain, à l'adresse de M. Jean Choleau,

secrétaire provisoire, 46, rue Paterie, Vitré, en raison de l'urgence des démarches à accomplir dans l'intérêt de la Bretagne.

Veuillez agréer, etc.

Pour le directeur du Gorsedd : Pour la Fédération régionaliste de Bretagne le délégué mandaté le président délégué Léon le HERRE. Jean CHOLEAU.

Pour l'Union de la Jeunesse Bretonne le secrétaire général délégué DEBEAUVAIS.

Voici le texte de la réponse de M. Simon  
Rennes, le 14 novembre 1921.

Le Président du Comité de Défense des Intérêts Bretons, Chevalier de la Légion d'honneur, à Monsieur Choleau, président de la Fédération Régionaliste de Bretagne, à Vitré.

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 7 novembre, relative à un projet d'accord entre différents groupements. Tout en prenant acte de votre demande, je ne crois pas pouvoir vous donner satisfaction, parce que le Comité de Défense des Intérêts Bretons, placé au-dessus des autres sociétés, émanant des autres sociétés, comme vous le savez, considère qu'il représente l'union désirée et réalisée par la volonté des Bretons. Toute autre ligne de conduite constituerait non seulement une abdication, mais une trahison envers les 380.000 Bretons et les 123 associations dont le Comité des Intérêts Bretons est l'unique mandataire. Ce serait la déchéance irrémédiable du Peuple breton et la preuve que même par le nombre, il est incapable d'avoir une volonté.

Veuillez agréer, etc.

Le Président : SIMON.

Si nous prenons à la lettre les informations de MM. Simon et de l'Estourbeillon, le Comité de Défense des Intérêts Bretons serait l'unique mandataire de :

380.000 Bretons et de 125 Associations. Or, pour faire partie du Comité, il faut verser une cotisation de 5 fr. par an. En admettant que les Associations paient même cotisation que les adhérents individuels, le Comité Simon dispose donc, chaque année, de près de deux millions de recettes, exactement de 1.825.000 francs.

Je ne crois pas qu'il soit possible de " bluffer " d'une plus formidable façon.

Tant que M. le Trésorier de ce comité ne nous aura pas montré sa caisse, nous n'en croirons rien, et personne avec nous.

Ayant d'en finir avec le comité dit de

« Défense des Intérêts bretons », reproduisons, pour l'édification des Bretons, l'entrefilet suivant paru dans l'organe de ce comité, n° 3, page 4, sous le titre : AVER-TISSEMENT :

« Le comité croit indispensable de meler ses compatriotes en garde contre des manœuvres entreprises, sous le trompeur prétexte d'action commune, par quelques individualités, contre des Bretons qui ont donné des preuves de leur abnégation, de leur dévouement et de leur patriotisme. Le comité rappelle que l'union bretonne, si désirée et si impatientement attendue, a été réalisée par le Congrès de Rennes, qui a laissé son œuvre entre les mains du Comité de Défense des Intérêts bretons, nommé par lui ; que, par conséquent, tout accroissement de l'œuvre du congrès ne saurait avoir pour mobile que la recherche d'une scission, au profit d'ambitions personnelles, affichées, du reste, avec ostentation, mais que tout Breton doit réprouver parce que ces ambitions personnelles cherchent à faire passer à leur service les Intérêts de la Bretagne ! Nous répudions l'apologie des hommes ; celle de la Bretagne nous suffit... »

Suit l'apologie du secrétaire général du Comité de Défense.

En lisant le nom des présidents des sociétés adhérentes à l'entente, les vieux régionalistes, qui connaissent la plupart d'entre eux pour les avoir vus sur la brèche, regretteront les expressions dont se sert M. Fr. Simon, gérant de l'organe de son comité, envers des Bretons qui, depuis vingt ans et plus, travaillent d'une façon désintéressée pour la Bretagne ; qui ont toujours refusé, par exemple, les candidatures qui leur furent offertes et les avantages qu'ils n'auraient pas manqué de retirer d'une adhésion à des partis politiques.

Ils se rappelleront aussi : que M. le Président du Comité de Défense est « officier d'Académie et chevalier de la Légion d'honneur » ; que le vice-président est « officier d'Académie et chevalier de la Légion d'honneur » ; que le secrétaire vient de se voir attribuer une médaille d'argent ; cette année même, par une institution d'Etat.

Du côté de l'entente, ils trouveront quelques croix de guerre, et c'est tout.

Malgré ce qui précède, nous restons à la disposition de l'Union Régionaliste Bretonne et du Comité de Défense et nous les accueillerons avec plaisir le jour où, mieux éclairés, ils nous donneront, enfin, cette preuve de bonne volonté et d'estime.

En attendant, il nous sera absolument impossible, quelque soit l'importance des raisons qu'ils pourraient invoquer, quelque soient les circonstances, de nous rencontrer avec les dirigeants de ces deux sociétés.

### III. — Les Déportations Bretonnes dans le Midi

La campagne menée par Broad dans l'Union Agricole et Maritime, par M. Vallée dans la Croix des Côtes du Nord, par Jean Choleau, dans l'Union Agricole et la Réforme sociale commencent à porter ses fruits.

Devant les précisions que nous avons données, il a bien fallu que les promoteurs du dépaysement vers le Périgord et la Gascogne se défendent. Ils l'ont fait en mettant au service de leur cause toutes les puissances gouvernementales et toutes celles des syndicats agricoles bretons, voire même de l'Union des syndicats des agriculteurs de France.

Des notes ont été communiquées à toute la presse, affirmant qu'il était impossible de trouver en dehors du Midi, des exploitations agricoles répondant aux conditions exigées. Certains communiqués ont été allégués. On offre de diriger les cultivateurs non plus seulement dans le Périgord, mais dans toute autre région.

Les journaux de Basse Bretagne, les bulletins des Syndicats Agricoles, les bureaux de la Main d'Œuvre agricole du Morbihan, l'Union des Syndicats Agricoles du Périgord, par l'organe de son président, M. de Marcellac, le bureau de l'Office Central de Landerneau, le bureau de l'Union Centrale des Syndicats Agricoles de France, s'agitent.

Mais quoiqu'ils fassent, ils ne pourront demeurer qu'en Basse-Normandie, en Bas-Maine, des quantités d'exploitations agricoles sont à louer, soit de suite, soit pour

septembre prochain, soit à bail, soit à moitié. Nous avons publié des listes de fermes, donné des adresses. Bien plus, la Fédération régionaliste de Bretagne se met à la disposition des cultivateurs qui se trouvent ou se trouveront bientôt chassés de leur terre, pour les aider à trouver, tout près de Bretagne, des fermes de moyenne étendue.

Voici un court extrait de la défense de cette regrettable tentative, tiré de la Réforme sociale, répondant à l'étude publiée par Jean Choleau, dans le numéro d'octobre de la même revue.

« La Réforme sociale a publié dans son dernier numéro sous le titre « la Colonisation bretonne en France », un article dû à la plume de notre correspondant des Unions de Bretagne, M. Jean Choleau, qui a soulevé dans les milieux intéressés une réelle émotion dont plusieurs amis, très attachés aux idées et au programme de l'École de la Paix sociale se sont faits les échos attristés... »

Après avoir exposé les phases de la question (comme l'avaient fait précédemment les journaux de Bretagne : Progrès du Finistère, Ouest-Eclair, Courrier du Finistère) l'auteur conclut :

« En résumé, il y a là une expérience sociale des plus intéressantes dont les initiateurs méritent d'être félicités... »

Nous ne contesterons pas que les promoteurs du mouvement, de Bretagne et de Périgord, ont pris toutes les mesures nécessaires pour que le cultivateur breton s'habitue au plus vite. Ce que nous contestons c'est que le paysan breton ne puisse s'acclimater dans le Midi, puisse y réussir, en tant que cultivateur : ce que nous contestons, c'est qu'on prétende qu'il n'y a pas d'exploitations à louer en dehors du Périgord et de la Gascogne, tout près de Bretagne.

Ce contre quoi nous protestons, c'est contre cette mentalité parisienne, qui veut toujours faire servir le peuple breton aux expériences sociales, comme si, depuis plus d'un siècle des tentatives du même genre (on les appelait aussi des « expériences ») n'ont pas eu pour résultat d'amener la misère et la ruine dans les familles bretonnes ; en Californie, dans les mines du Nord, dans les verreries de

l'Est, dans les pêcheries de Tunisie, d'Algérie.

Nous pensons qu'il est de notre devoir strict de nous élever contre cette exploitation sans cesse renouvelée, malgré tous les désastres, malgré tous les échecs. Nous voulons que le peuple breton, s'il émigre, suive cette voie naturelle qui le conduit instinctivement depuis longtemps vers les terres riches entre toutes et pourtant abandonnées de Normandie et d'entre Loire et Seine.

Ajoutons que nous avons reçu de nombreux fermiers, principalement de Cossuville des demandes de renseignements. Nous nous mettons à leur disposition, entière.

## Au Jour le Jour

**Fédération Régionaliste de Bretagne.** — Les membres de la Fédération Régionaliste présents à Rennes, à l'occasion du Congrès de la Pomme, le 6 décembre 1921, après avoir assisté à la réunion de la Chambre des Métiers de Bretagne, se réunirent en un dîner intime à l'Hôtel Moderne, où se rencontrèrent leur président, un de leurs vice-présidents, deux de leurs secrétaires généraux et de nombreux membres des sections des Beaux-Arts, de Langue bretonne et d'Agriculture.

A l'issue de ce repas, ils allèrent au cimetière du Nord rendre un pieux hommage à la mémoire du grand historien La Borderie.

Le secrétaire général en Haute Bretagne, M. Maurice Bigot, rédacteur à l'Ouest-Eclair, les conduisit vers le tombeau, perdu au milieu d'un vaste carré de la nécropole, où se dresse la croix celtique semée d'hermines.

Après ce pèlerinage, les membres de la Fédération se rendirent, les uns à la réunion des délégués des sociétés bretonnes, Halle aux Toiles, salle des Prud'hommes, mis gracieusement à leur disposition, les autres à l'exposition-foire du pavillon des Lices.

Avant la séance d'études de la F. R. B., une réunion de délégués de diverses sociétés bretonnes élaborait un programme d'action bretonne commune. Nous en reparlerons.

A 16 h., s'ouvre la séance générale. M. Léon Le Berre entretient l'auditoire de l'enseignement breton dans les écoles. Il dit, qu'à la suite, d'une intervention du Comité de Défense des Intérêts Bretons, présidé par MM. Simon, imprimeur à Rennes et de l'Estourbeillon, ancien député, un certain nombre de Conseils municipaux

poux, les Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère, le premier, sur l'initiative de M. Pévédic, Conseiller Général, de Grandchamp, secrétaire de la section d'Agriculture de la F. R. B., et le second, sur les instigations de MM. Trémintin, Conseiller Général de Plouescat ; Mocar, d'Onnessant et Corentin Guyho, député du Finistère, conseiller général de Pont-Aven, émettent un vœu. Ce vœu, adoptant les conclusions de la circulaire Simon, contient une erreur de fait, que la malignité de nos ennemis n'a pas manqué d'exploiter. C'est ainsi que le *Réveil des Côtes-du-Nord*, reproduit par le *Lannionais*, l'*Eclair*, de Morlaix et l'*Echo de Bretagne*, de Quimperlé, n'a pas hésité à crier au mensonge. Cela ne se serait pas produit, si les auteurs du vœu, pressés d'agir, en dehors des sociétés rivales, avaient pris connaissance de la lettre adressée à M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, lettre ouverte, insérée dans l'*Opinion* du 12 janvier, par M. Marcel Provence, et reproduite, dans la suite, par l'*Union Agricole* et le *Réveil Breton*. MM. Simon et de l'Estourbeillon y eussent lu qu'en 1915, Marseille et Aix obtinrent la création de cours dans leurs lycées, Toulon un peu plus tard. Le 29 décembre 1920, un cours de provençal est inauguré à l'école primaire supérieure et la première semaine de janvier, au lycée de garçons d'Avignon. Tout cela a un caractère facultatif.

A la distribution des prix de 1920, 40 élèves des classes de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> du lycée d'Aix, suivent le cours facultatif auquel il fut attribué un prix et trois accessits. A Marseille, il y eut deux prix et quatre accessits. L'Association des anciens élèves du lycée Mignet à Aix, donna 50 fr. en janvier, pour offrir, aux élèves du cours, des grammaires et des ouvrages en langue de Provence. De son côté, M. Giottacci, inspecteur d'Académie à Draguignan, publia dans le *Bulletin officiel de l'Enseignement primaire* pour le département du Var, un rapport où l'inspecteur recommandait aux instituteurs de son ressort, le respect de la langue d'oc, langue vivante.

Quant à l'adoption du provençal, comme 2<sup>e</sup> langue au baccalauréat, l'article paru sous la signature Marcel Provence, n'en fait pas mention. Si le Conseil Général du Finistère a cru devoir demander cet honneur pour la langue bretonne, nous ne voyons là rien de très légitime, une sanction à des études, étant jusqu'ici la seule façon d'y exciter. Qui veut la fin veut les moyens !

M. Le Berre estime d'ailleurs, que l'enseignement du breton, a sa place plus marquée encore, dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, que partout ailleurs, pour former les Maîtres destinés aux écoles de Basse-Bretagne. M. Colin, de l'Armor, objects que les

enfants savent déjà le breton. M<sup>r</sup> Even, notaire à Tréguier, répliqua qu'il ne s'agit pas de leur apprendre une langue qu'ils connaissent, mais bien à la lire et à l'écrire. Le breton est d'ailleurs excellent, d'autre part, comme moyen pédagogique pour enseigner le français aux illettrés. M. Debeauvais, de la *Jeunesse Bretonne*, objecte que ce sera beaucoup, si l'on obtient un cours facultatif de pédagogie bilingue, dans les Ecoles normales et la liberté pour les Maîtres de se servir du breton, dans leurs explications. La rédaction d'un texte où il serait tenu compte de ces observations, est renvoyée au bureau, après que Mme Magdeleine Desroses eut déploré l'envoi, dans la partie bretonne du Morbihan, d'instituteurs ignorants du breton. Un membre, du Tréguier, constate la même erreur dans les Côtes-du-Nord. L'enseignement libre n'échappe pas non plus à ce reproche.

M. Jean Choleau donne lecture d'un chapitre de son livre « *L'Expansion bretonne au XX<sup>e</sup> siècle* », roulant sur la Colonisation bretonne en France, et dont l'*Union Agricole* a publié, tout dernièrement les bonnes feuilles. M. Delcour, regrette que l'on dépeuple l'Ouest, pour repeupler le Midi. On sait, que M. Choleau, très prisé, dans les milieux économistes, est opposé à l'exode des Paysans Bretons vers les départements du Midi, et favorable, par contre, à leur installation, aux portes de la Bretagne, dans la Normandie et le Maine. Cette opinion, partagée par les Régionalistes, depuis longtemps au courant des questions bretonnes, de l'émigration surtout, rencontre à droite et à gauche des contradictions nombreuses. Mais la F. R. B. ne doute pas de la bonne foi de ses adversaires et tout en regrettant les fausses manœuvres, a le ferme espoir, de voir triompher, sans trop tarder, cette idée que les qualités de la race « doivent servir à la gloire, à la puissance, à l'intérêt bien compris de la Bretagne ».

#### L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

Lettre du félibre Marcel Provence, à M. Dottin.

Aix-en-Provence, 26 Octobre 1921.

Monsieur le Doyen,

Je suis sensible à votre témoignage. La langue provençale est enseignée aux lycées d'Aix, par Marius Jouveau, baillat du Félibrige, professeur-adjoint au lycée Mignet ; de Marseille, par le docteur Allen, capitoull du Félibrige ; de Toulon, par M. Pierre Fontan, majoral du Félibrige, conservateur-adjoint du Musée ; d'Avignon, par M. Frédéric Mistral, neveu, proprié-

taire, conseiller municipal de Marseille. Un seul de ces professeurs appartient à l'Université.

Mais, chose plus importante, à la suite d'un vœu du Conseil municipal d'Avignon, le provençal est enseigné à l'école normale d'instituteurs du Vaucluse et des Basses-Alpes en Avignon.

Rien n'existe dans l'enseignement libre, ce qui est piquant quand on pense que l'initiateur de la méthode employée fut l'ancien frère des écoles chrétiennes, Savinien Lhermite, majoral du Félibrige, qui mourut directeur de l'enseignement diocésain en Avignon.

Cependant l'archevêque d'Aix, Mgr Rivière, m'a promis un mandement en faveur du provençal à l'école libre. Je ne vous cache pas que le point capital pour nous, a été l'entrée à l'école normale d'instituteurs d'Avignon. Je vous signale, en outre, que l'association des anciens élèves du lycée Mignet, à Aix, chaque année, donne une somme pour acheter des livres provençaux, aux élèves du cours.

Signé : Marcel PROVENCE.

Président des Jeunesses Régionalistes.

**La langue bretonne à l'école et à la Chambre.** — Evoquant la mémoire des soldats et des marins bretons qui tombèrent héroïquement pour la France et dont la suprême pensée s'exprima en langue bretonne, le Conseil municipal de Plouguerneau, réuni en session ordinaire, le 19 novembre 1921, émit le vœu :

Que la langue bretonne soit officiellement reconnue par le gouvernement et mise en Bretagne sur pied d'égalité avec le français ;

Que la langue française soit enseignée dans les écoles primaires des communes bretonnantes, selon les principes de la méthode bilingue ;

Que les écoles primaires supérieures suivent la même conduite ;

Que dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices on trouve l'enseignement du breton, orthographe, syntaxe, notions sur les œuvres littéraires bretonnes, histoire et géographie ;

Qu'il soit institué dans les lycées et collèges de Bretagne, une chaire de langue et de littérature bretonnes ;

Que la langue bretonne soit admise pour l'obtention des diplômes du baccalauréat et de la licence, au même titre que les langues autres que le français ;

Que l'enseignement dans toutes les écoles, aussi bien rurales qu'urbaines, soit adapté à leur milieu ;

Que l'Histoire et la Géographie de Bretagne soient enseignées dans tous les établissements des cinq départements.

Le 11 Décembre 1921 (V. O. du 12 décembre), le député du Finistère M. Inizan, au nom de plusieurs associations et municipalités bretonnes, présentait à la Chambre, un vœu, tendant à l'enseignement du breton, à titre officieux, dans nos lycées, collèges et écoles normales, comme cela se pratique aux lycées d'Aix, Marseille, Toulon, Avignon, aux écoles normales du Vaucluse et des Basses-Alpes Maritimes. L'honorable député, citait avec l'exemple de la municipalité de Plouguerneau, celui de Vannes, Douarnez, St-Pol-de-Léon, Plousoat, Châteaufort-du-Faou, Concarneau, etc.... Ne demandant aucun crédit nouveau, l'honorable député, voudrait seulement que le breton fut enseigné, là, où il y aurait des élèves pour vouloir l'apprendre et des professeurs bénévoles pour l'enseigner. M. Le Ministre, que le changement de ministère ne nous a pas heureusement enlevé, promet d'apporter à la question le plus complet esprit de libéralisme. M. Léon Bernard, est du Béarn, et non de Clohars-Carnoët. Il ne s'appelle pas Brangoulo... Mais aussi, il n'est pas tout-à-fait un primaire... C'est, disait M. Inizan, un fin lettré et un délicat artiste qui répète volontiers à ses béarnais, tout ministre de l'É. P. qu'il soit : « Maintenons notre parler local, gardons avant tout, notre langue, l'accent de notre province ».

**Le Breton enseigné à Lorient.** — Grâce à la largeur d'esprit de M. Labes, professeur au Lycée, maire de Lorient, du Conseil Municipal, conquis à sa thèse, par notre ami, le Dr Jean Lettry, ovals du Gorsedd, et Conseiller municipal, de l'Incessante propagande d'André Mellac, un cours municipal de langue bretonne gratuit, fonctionne, le soir, depuis le 15 jan-



vier. Sur le refus de Loëz Herriou, motivé par l'éloignement entre Lorient et Goh Ker-Penhoret, en Lanester, où réside le barde, de s'en charger, lui-même, le cours a été confié aux bons soins de M. Pol Broise, homme de lettres et publiciste à Lorient. Nous devons ajouter à la louange du Conseil de Lorient, cependant composé d'éléments avancés, que cette décision a été prise presque à l'unanimité du Conseil, moins trois voix. On y relève celle du Professeur à l'École Supérieure de Lorient, originaire de Clohars-Carnoët, M. Brangoulo. Affligé de ce nom ultra-celtique (1), M. Brangoulo impute, à la langue bretonne, le grand nombre d'illettrés de nos campagnes, sans vouloir se rendre compte que la vraie raison de l'ignorance, est dans la brutalité de la méthode directe engendrant, par dégoût et lassitude des petits écoliers, la non fréquentation scolaire.

M. Doüin, doyen des Lettres de l'Université de Rennes, donne sur la question son opinion motivée d'où nous extrayons les réflexions suivantes, qui ne sont pas précisément en accord avec l'avis de M. Brangoulo :

*Pourtant, les autres langues celtiques conservées dans les îles Britanniques y sont obligatoirement enseignées et personne n'y trouve à redire.*

*Pourtant la question de l'enseignement ou du non-enseignement du breton n'a rien à voir avec la politique ; aux dernières élections, les candidats à la députation, qu'ils fussent de droite ou de gauche, n'ont-ils pas promis toute leur bonne volonté en faveur de la langue bretonne ? et certains d'entre eux ne sont-ils pas en train de tenir leur promesse ?*

*Pourtant, l'enseignement du breton ne peut être que favorable à la connaissance du français ; les professeurs et les examinateurs n'ont-ils depuis longtemps remarqué que les bretonismes, si fréquents dans les devoirs d'élèves, viennent de ce qu'on ne leur a jamais fait la comparaison des deux langues ?*

*Pourtant, la connaissance de deux idiomes, aussi différents dans leur génie que le breton et le français, est singulièrement propre à développer l'intelligence et à apprendre à ne pas se payer de mots.*

(1) Brangoulo : Montagne de la lumière. G. F. Chesto-mathis Loëz, p. 111.

### Fabrique de Bombardes et Binious.

Le bon fabricant de binious, le père Jacob, de Keryado (près Lorient), étant décédé depuis un an, son fils assure la fabrication de nos instruments nationaux de danse.

Voici ses prix :

1<sup>o</sup> Bombarde d'ébène : 95 fr., avec clef et 2 anches.

2<sup>o</sup> Binou (sac) en ébène : 125 fr., avec 2 anches pour le « korn » et 2 pour le « korniket ».

*Instruments en Bois* : Bombarde : 85 fr., binious, 100 fr. (mêmes accessoires).

Anches seules : 24 fr. la douzaine.

*Nota.* — Indiquer si les instruments sont pour le Finistère et Morbihan (ton aigu) ou s'ils sont pour les Côtes-du-Nord (ton grave).

S'adresser directement à M. Pierre Jacob, à la Tournerie de Pont-Aven, ou à Keryado, rue de Belgique (Morbihan).

**Aux amateurs de chansons bretonnes.** — La revue, du dialecte de Vannes, *Dihunamb* va consacrer deux de ses numéros mensuels à la réédition des chansons bretonnes modernes les plus populaires : chansons de marche, chansons de danse, chansons de table, chansons pour enfants seront réunies dans ces numéros que voudront posséder tous les jeunes gens, toutes les jeunes filles qui aiment encore chanter les chansons de chez nous — et ils sont nombreux.

Ces chansons peuvent être mises dans toutes les mains. Nous les recommandons instamment à nos compatriotes du canton d'Arzano.

Le prix de l'abonnement annuel à *Dihunamb* est de 5 fr. pour la Bretagne, 6 fr. pour les autres départements. Bureaux de la Revue : 10, rue du Gaz, Lorient.

### « BREIZ ATAO » organise un Concours musical

Nos lecteurs ont certainement entendu parler maintes fois de la musique des Celtes, ne serait-ce que dans la conférence si documentée de Charles Collin. Quoique les airs, bretons soient déjà remarquables, les airs gallois, écossais, irlandais, les dépassent sur certains points. C'est que chez nos frères d'outre-mer, la musique a toujours

été cultivée, qu'une réelle tradition musicale exista de tout temps, et existe encore surtout au pays des Galles, alors que chez nous, hélas il y a longtemps que la tradition musicale est rompue.

Grâce à une suite ininterrompue de grands musiciens, la musique de nos frères est digne de ce qu'elle a été et populaire chez les Celtes. Elle est vivement admirée de tous les peuples qui la connaissent, à cause de sa variété et de sa richesse.

Pourtant cette musique, expression d'âmes qui sont les sœurs de l'âme bretonne, cette musique qui, par conséquent, nous conviendrait si naturellement en Bretagne. On n'avait jusqu'ici tenté que quelques efforts isolés et voici que *Breiz Atao* semble résolue à faire le nécessaire pour répandre en Bretagne la musique de nos « breudeur tra mor ». C'est sous la forme attrayante d'un concours que cette vivante revue va mettre sous nos yeux quelques unes des plus belles chansons celtiques.

Pour que celles-ci deviennent populaires, il faut que les Bretons puissent les chanter, il faut donc y adapter des paroles bretonnes. C'est le sujet du concours organisé par *Breiz Atao*.

La musique de nos frères créée par des Celtes, pour eux, sera aimée chez nous, dès qu'elle sera connue. Composons donc des paroles qui lui permettent de se répandre rapidement, le charme du couplet augmentant celui de l'air.

Voici maintenant en quoi consiste le concours de *Breiz Atao*.

*Breiz Atao*, publiera dans les numéros de Janvier à Avril inclus, cette année, neuf airs celtiques en tout, avec les paroles en anglais (et en gallois s'il y a lieu). Les concurrents devront composer une poésie s'adaptant au genre d'un des morceaux (*e brezoneg hepken*) : ils pourront concourir pour tous les airs, s'ils le veulent.

Leurs poésies pourront s'inspirer de celle publiée, ou être une composition nouvelle. Les envois seront jugés par un jury judicieusement choisi. *Breiz Atao* publiera le nom de ses membres.

Les résultats du concours seront publiés dans le numéro du 15 juin.

Récompenses. — Pour récompenser les meilleures envois, des prix importants seront donnés. Le désir de gagner ces prix, autant que la fierté d'entendre ses poésies chantées par tous attirera de nombreux concurrents.

1<sup>er</sup> prix : Un abonnement à vie à *Breiz Atao* et une bourse de 200 francs.

2<sup>e</sup> prix : Un abonnement de 10 ans à *Breiz Atao* et une bourse de 50 francs.

3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix : Un abonnement de 5 ans à *Breiz Atao*.

Du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix : Un abonnement de 2 ans à *Breiz Atao*.

Tout envoi sera récompensé par un abonnement gratuit d'un an à *Breiz Atao*.

Le numéro du 15 décembre contient tous les renseignements utiles.

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de prendre part à ce concours, ou tout au moins de se procurer les airs publiés. Ils pourront alors juger si la réputation de la musique celtique est surfaite.

Pour se procurer *Breiz Atao*, s'adresser à M. Debauvais, administrateur, 11, rue St-Malo, Rennes (5 fr. par an) ou s'inscrire pour recevoir les 6 numéros ayant trait au concours (n<sup>o</sup> de décembre : explication du fonctionnement ; de Janvier à Avril : concours ; Juin résultats) joindre à la demande la somme de 2 fr. prix exceptionnel pour un abonnement de 6 mois.

**Causerie-concert.** — Notre ami et collaborateur Charles Collin a fait à Nantes, sous les auspices du *Flambeau Nantais* et du poète Thomas Maisonneuve, le 17 Décembre, une conférence très applaudie sur « Les compositeurs d'origine nantaise, leur rôle dans la musique contemporaine, leurs œuvres inspirées de la Bretagne ». Très gros succès.

**Breuzier-Vour ar Brezoneg.** — Sous ce titre et sous la présidence de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers et la vice-présidence de M. le chanoine Uguen, supérieur du Petit Séminaire de Pont-Croix, a été fondé un groupement académique, entre grammairiens, pour l'étude rationnelle de la langue bretonne et afin de promouvoir cette étude dans tous les milieux classiques et autres. La devise de ce groupement philologique est :

War-rol hepred a stroll  
Gant reiz'vit mad an holl

S'adresser pour tous renseignements à M. F. Vallée, 23, rue St-Benoit, à St-Brieuc.

**Les Bretons de Rouen.** — Notre délégué pour la Normandie, M. Charles Belanger, a remis un drapeau à la Société « la Bretagne » de cette ville, qui préside M. de Castérinour. Cette société se compose de commerçants, de fonctionnaires et d'employés. Au programme : Bro Gou ma Zadou ; Sañ Breiz-Izel ; Dale'h sonj ;

Ar Pillaouer ; ar Paotr mat ; An Tour dantelezel ; Au Pays Breton (Christal) ; Evit ar Vro (Farigout) ; fragments de Ticerelin ; Chansons de Botrel et Durocher.

On eut aussi le plaisir d'entendre le barde Yves le St Mano, dans ses œuvres, et une allocution de « *Diffener Breiz* », Président d'honneur de « *la Bretagne* ».

**Conférence sur Brizeux.** — Mme Mathilde Delaporte, donna, le 4 décembre au soir, en l'Hôtel-de-Ville de St-Brieuc, devant une foule attentive, une seconde lecture de son intéressante conférence sur Brizeux. Son succès fut incontestable.

**Un beau succès.** — Nous sommes heureux d'annoncer qu'au cours d'un dîner littéraire, donné à Paris, par la présidente de l'Association des femmes de professions libérales. Mme Lucie Delarue-Marduis ayant lu des vers de notre jeune collaboratrice, Marie Paule Salonne, dont le *Réveil Breton* a souvent publié de fines poésies et analysé à l'École des Papillons, a vu décerner et à l'unanimité par cette association, à notre jeune compatriote, le prix d'un concours poétique. Le prix consiste en l'édition, chez un des grands éditeurs de la capitale, du manuscrit couronné. Toutes nos félicitations pour ce beau succès à Mlle Marie Paule Salonne et vœux d'un souriant avenir.

**Une tentative heureuse du "Monde Illustré".** — Le *Monde Illustré* tente un des plus gros efforts de propagande en faveur des idées régionalistes que nous ayons vus jusqu'ici. Plusieurs des membres les plus qualifiés de la *Fédération Régionaliste Française* lui ont prêté leur concours ; il a demandé à Charles Brun d'écrire la préface de ce premier numéro. S'il est aidé, il peut, avec sa très grande diffusion, donner à la France et à l'Étranger un tableau fidèle et utile des forces régionalistes.

La division adoptée par le *Monde Illustré* n'est qu'une base de discussion et un moyen de classer ses fascicules, dont l'ensemble formerait ce tableau complet. À l'intérieur des grandes régions, on remarque l'indication de régions plus restreintes, conformes à l'usage admis. Chaque d'entre elles aura son fascicule à

part. Dans le premier numéro, par exemple, n'est étudiée que la Lyonnaise propre. Nous devons aider à ce mouvement.

**Chambre des Métiers.** — La Chambre s'est réunie à Rennes, sous la présidence de M. l'abbé Bossard du Clos, le dimanche 6 novembre 1921. Signalons d'intéressantes communications. Les contrats d'apprentissage dit M. Alphonse Daniel, avocat à la Cour, doivent, aux termes de la Loi du 22 février 1851, être rédigés en quatre exemplaires, dont l'un pour l'enregistrement. M. Bahon-Rault, préconise une marche parallèle du Comité des Arts appliqués de la Chambre des Métiers. Ne confondons pas atelier-école et école des Métiers. Le remède à la crise sociale actuelle, serait la reconstitution des corporations supprimées par la Révolution. Les syndicats furent trop exclusifs. Ils se sont arrêtés aux intérêts des membres et ont délaissé les soins de métiers. M. Delcour, de la faïencerie de Locmaria-Quimper, met en garde ses collègues, contre la surenchère faite, sur la main d'œuvre, par le gouvernement lui-même, qui, en pays envahi, paye des manœuvres jusqu'à 35 francs par jour. La Chambre des Métiers a adopté une motion d'ordre intérieur, portant qu'elle ne s'occupe que de l'apprentissage, dans les ateliers et non de préapprentissage.

#### Avis aux Présidents de Section.

— Il est rappelé aux présidents de section que, par suite d'une décision du Conseil de Direction, prise au Congrès de Fougères, la somme allouée à chaque section, pour les prix réglementaires, ne doit pas être partagée. Cette prescription semble avoir été perdue de vue, cette année.

Il leur est rappelé également qu'ils doivent adresser leurs programmes avant le 15 décembre de chaque année, à M. L. Herrieu, chargé d'établir la liste générale et de la soumettre à l'approbation du Président. Toute correspondance supplémentaire et tout retard dans la parution du bulletin, doivent être évités.

Le Secrétariat.

**Événements de famille.** — *Naisances.* — M. et Mme Even, notaire à Tréguier, font part de la naissance de leur fille, Armella-Marie.

M. et Mme Loëz Herrieu, font part de la naissance de leur fils Gilda.

**Fiançailles.** — Le comte H. de la Guichardière annonce ses fiançailles avec Mlle Germaine Desforgues.

**Décès.** — Le barde La Baro, entrepreneur de camionnage à Nantes, membre du *Gorsedd*, originaire de Scaër, est mort. Ce fidèle breton fut un propagateur de l'idée celtique, dans les milieux populaires nantais.

Notre ami, Maurice Le Dault, si connu des bibliophiles bretons, a eu la douleur de perdre son fils aîné, après quelques jours de maladie, au manoir de Ty Nevez Kerival, en Kerfeunteun, en novembre dernier.

M. Gustave Godest, de la *Société Bretonne du Hâvre*, péri en mer, à bord du *Député Gaston Dumesnil*, en novembre dernier.

A Rospenden, le 18 décembre, obsèques solennelles de Raymond-Pierre Guédon, soldat d'infanterie, artiste-peintre de grand talent, tombé à la Haute-Chevau-chée, près de Vauquois, le 14 juillet 1915.

**Alsace-Lorraine.** — En Alsace-Lorraine, les Régionalistes se défendent pied à pied contre les procédés centralisateurs des instituteurs et autres fonctionnaires.

#### Fédération régionaliste française.

— La *Fédération Régionaliste Française* a tenu, ces temps derniers, un grand congrès à Orléans. Il est à regretter que ses débats aient presque exclusivement roulé sur la réforme administrative et conclu aux projets de M. Hennessey, qui sont loin, on le sait d'être les nôtres.

— Le siège social de la F. R. F. et les bureaux de l'*Action régionaliste* seront transférés 54, rue de Seine, Paris (6<sup>e</sup>).

## REVENIR

Nul départ ne vaut le retour ;  
C'est si gai pourtant le voyage !  
Le cœur n'a qu'un léger bagage,  
Car on n'emporte rien de lourd ;

Et, comme avec soi l'on n'emporte  
Rien non plus qui soit précieux,  
Sur tout ce qu'on aime le mieux  
On clôt soigneusement la porte.

On va joyeux dans l'inconnu,  
On erre dans l'incertitude,  
Débarrassé de l'habitude,  
Mais notre cœur sent qu'il est nu ;

Délesté, pour être rapide,  
De tout poids trop lourd ou trop cher,  
On s'en va, libre comme l'air,  
Mais notre cœur sent qu'il est vide ;

Enfant, époux, parent, aïeul,  
Nul dans la marche ne nous gêne,  
Nul n'entrave ni nul n'entraîne,  
Mais notre cœur sent qu'il est seul.

Alors on veut rentrer, l'on rentre.  
Si l'on n'était là-bas au loin,  
Perdu dans l'horizon, qu'un point,  
Ici l'on redevient un centre.

Là, les obstacles semblaient tous,  
Devant nous, se dresser moroses ;  
C'est que nous allions vers les choses,  
Ici les choses vont vers nous.

Là nous semblions marcher contre  
Les horizons et les halliers ;  
Les paysages familiers,  
Ici, vont à notre rencontre.

Nous eûmes plus d'un froid accueil ;  
Il fallut attendre à la porte ;  
Ici, devant nous l'on se porte ;  
On nous guette devant le seuil.

Parmi les choses familières,  
Librement se croisent nos pas ;  
Les meubles nous heurtent là-bas,  
Dans les demeures étrangères.

Ici, tout vient sous notre main,  
La route sous nos pieds s'abaisse !  
Là-bas, nous demandions sans cesse,  
Comme un vagabond, le chemin.

Ici, nous retrouvons notre être,  
Là, nous n'étions qu'un passager ;  
Nous nous devenions étranger,  
À force de tant le paraître.

Comme nul ne semblait nous voir,  
Nous ne nous voyions plus nous-même ;  
Ici, le regard qui nous aime  
Se tend vers nous, comme un miroir.

Si là-bas notre âme incomplète  
N'avait plus son rayonnement,  
Ici, nous vivons doublement  
Car notre pays nous reflète.

Mais pour rentrer, il faut partir,  
Se quitter, pour qu'un se rejoigne,  
Pour retourner, que l'on s'éloigne ;  
Qu'on s'en aille, pour revenir.

Mathilde DELAPORTE

## Avis du Trésorier

M. André MELLAC, 40, rue du Gaz, à Lorient, prie instamment les membres de la *Fédération* de lui adresser directement leur cotisation de 40 fr., pour 1922.

Au mois de Mai, il sera adressé une traite de 14 francs, aux retardataires, les frais étant de 90 centimes.

**Recrutons des adhérents autour de nous !**

**Tout vrai Breton** soucieux de contribuer au relèvement de la Bretagne, de son peuple, de ses industries, de ses métiers et de sa langue raciale, doit adhérer à la *Fédération Régionaliste de Bretagne* (UNVANIEZ ARVOR).

Pour cela, écrivez soit à M. CHOLEAU, président, rue Poferie, à Vitré (Ille-et-V.); soit à M. MELLAC, 40, rue du Gaz, à Lorient, en adressant 40 fr., pour la cotisation de l'année.

Le *Réveil Breton*, sera servi gratuitement tous les trois mois.

Le **devoir de tout adhérent**, est de recruter de nouveaux membres autour d'eux.

*Breiz a vev ! Bretagne toujours !*

**Affiches de propagande.** — Demandez à l'aimable artiste bretonne, Mlle Malivel, à Loudéac, ses affiches de propagande. Elle vous les enverra gratis. Vous n'aurez à payer que le timbre d'apposition, selon la grandeur de l'affiche. Votre zèle ira-t-il jusque-là ?

## CHRONIQUE DES PAYS CELTIQUES

**Irlande.** — Depuis notre dernier bulletin, un fait historique des plus importants, dans l'histoire des Celtes, s'est produit. Après 700 années de persécution atroce, grâce à la ténacité du *Sinn-Fein*, à la semence généreuse jetée par les Martyrs de l'Irlande, la grande île, jouit non pas de l'indépendance complète qu'elle avait rêvée, mais d'un statut de Dominion qui y ressemble étrangement.

Un accord signé à Londres, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, ratifiée à sept voix de majorité seulement par le Dail Eireann, inaugure une ère nouvelle que nous souhaitons féconde et pacifique.

Voici la composition du gouvernement provisoire :

Chef de gouvernement provisoire : Arthur Griffith; finances : M. Collins; affaires étrangères : M. Gavan-Duffy; intérieur : M. Duggan; gouvernement local : M. Gosgrave; affaires économiques : M. O. Higgins; défense nationale : M. Mulcahy.

Le gouvernement provisoire a pris officiellement possession du château de Dublin résidence du Vice Roi. L'animosité a été accordée par la Couronne, à tous les irlandais détenus pour crime politique. Les électeurs sont être convoqués pour ratifier le pacte par voie de referendum.

— Nous saurons gré à tous les lecteurs du *Réveil Breton*, qui feront connaître à leurs amis, dans le commerce, qu'il y a un bureau de commerce irlandais à Paris, 4, rue de la Terrasse.

Monsieur Kerney, le délégué commercial de l'Irlande, a déjà fait un grand travail pour encourager la reprise des rapports commerciaux entre la France et l'Irlande.

Il sera très heureux de fournir tous renseignements sur les moyens directs de communications entre les deux pays, de même que sur toutes les questions ayant trait à l'état économique de l'Irlande.

**Comment s'y prendre :** Monsieur Kerney, a bien voulu nous donner les indications suivantes :

Il existe déjà un service direct entre Le Havre et Dublin, avec départ tous les dix jours (marchandises).

On espère inaugurer au mois de mars, un service pour voyageurs et marchandises entre Granville et Dublin; départs tous les dix jours également. Durée du trajet 36 heures. Granville est à 6 heures 1/2 de Paris.

Dans un ou deux mois il y aura une ligne de bateaux, pour voyageurs et marchandises entre Calais et Cork.

**Un fait intéressant :** Le commerce extérieur de l'Irlande a atteint :

En 1919, 534 millions de livres sterling.

En 1920, malgré la révolution, 400 millions.

Soit, au cours de la livre, 20 milliards.

**En Ecosse.** — L'Ecosse se prépare elle aussi, à réclamer un statut de Dominion. Il en sera probablement de même des Galles. Le Commonwealth britannique est bien malade.

## Bibliographie

**L'Expansion bretonne au XX<sup>e</sup> siècle.** — Le livre tant attendu de notre collaborateur et ami, Jean Choleau, président de la *Fédération Régionaliste de Bretagne*, va paraître chez Champion, 5, quai Malaquais. Nos lecteurs en connaissent déjà la table des matières et l'aspect général, par les articles de M. Choleau lui-même.

**L'Irlande dans la Crise universelle** (1914-1920). — Notre ami et confrère Yann-M. Goblet, nous donne sous le nom de Louis Tregouez, et sous le titre que nous venons d'écrire un compendium très fourni de la question irlandaise. La librairie Félix Alcan, l'a édité, et on le trouve dans la série de la "*Bibliothèque contemporaine*" au prix de 20 fr. Voici les titres des principaux chapitres: Le Home-Rule et la Guerre; La Rébellion de 1916. Les essais constitutionnels; Le Hun Fein; La lutte pour l'indépendance. Il reste à Yann-M. Goblet, à écrire l'histoire des débuts du nouveau Dominion. Nous l'espérons sous peu. Avec lui, on peut être certain d'une documentation probe et impartiale et c'est très justement qu'il a pu dire avec Froissart: « J'ai ce livre hystoriel... sans faire ne porter partie, ne coulourer plus l'un que l'autre, fors tant que li biens fais des bons, de quel pays qu'ils soient... » et est plainnement vaüs et coigneüs...

## LES MAGES

Débout près des trois peaux endormies dans les plaines,  
Les pasteurs Chaldéens, par les nuits d'autrefois,  
Graves, appuyés sur des boulettes de bois,  
Attendaient à rêver aux étoiles lointaines;

Et s'éloignant de lire au grand livre des cieux,  
Qui dans l'immensité paisible, se déroule,  
De ces lettres de feu qui scintillent en foule,  
Ils cherchaient, attentifs, le mot mystérieux à

« Or nous gardons les traditions ancestrales :

Nous avons observé les soleils par milliers,

Et leurs nombres nous sont des longtemps familiers

Dans l'échouement des nuits orientales.

Mais un astre nouveau parait à l'Occident,

Nous l'avons vu jaillir solennelle et solitaire;

Son clat déchaîna toute chose stellaire,

Nous sembla chaque soir expanser plus ardent.

Et nous avons relu l'Écriture mystique.

Cet astre même qu'un Mage au hasard verra,

A prédit autrefois que cet astre inconnu,

D'un Roi sage serait le signe symbolique.

Les bulles sont les gardiens d'un puissance idéal,

Il tiennent, enfoncés en une ombre lointaine,

Le monstrueux Moloch, mangeur de chair humaine,

Le voile d'Assaré, les astres de Baal.

Mais, dans Jérusalem, leur ville trois fois sainte,  
A Jérovah s'éleva un temple, où le saphir,  
L'opale et le beryl, mêlés à l'or d'Ophir,  
Gisent sur des tapis de pourpre et d'hyacinthe.

Or notre caravane éclatante s'en va

Par le désert, tendu comme une immense toile;

Vers le lointain pays où règne Jérovah,

Nous avons dirigé notre marche à l'Étoile.

Siège qu'au fond des cieux s'allume le croissant,

Où voit, dans le silence absolu des nuits claires,

Passer, se profilant en noir sur le sol blanc,

L'ombre aux traits allongés de nos grands dromadaires.

Pour le Filz de l'Étoile, ils emportent de l'or,

De l'encens embaumant la fine cassolete,

La myrrhe et le santal, des gemmes, puis encor

Des huiles de senteur pour parfumer sa tête.

Et nous songeons, rêveurs, à l'Homme merveilleux,

Dont le signe là-haut, s'écrivit en traits de flamme...

Serait-il un soleil dans le monde des âmes,

Emplissant de clarté l'univers ténébreux ?

Ainsi s'entretenaient les Mages d'Arménie,

Les yeux fixés sur leur Étoile au firmament,

Tandis qu'à Bethléem, dans les bras de Marie,

Le petit Enfant-Dieu les attendait... dormant.

MARIE ALLO

## Concours des Sections pour 1922

Nos Concours auront cette année 1922, une importance particulière, avec 1.200 fr. de prix.

Chaque section affecte 200 francs de prix à ses concours.

Lire attentivement ce programme :

**Section d'Economie Politique et Sociale** (Concours réglementaire). — 1<sup>o</sup>

Etudier les variations des salaires en Bretagne de 1914 à 1922, dans les professions suivantes : ouvrier chapelier, tisserand à la main de toile, de tapis de crin, sabotier, denellière, brodeuse, tricoteuse à la main et à la machine, couturière de campagne.

Résumer les transformations de ces petites industries durant la même période, en ce qui concerne l'outillage, la valeur professionnelle de la main-d'œuvre, l'écoulement des produits fabriqués.

2<sup>o</sup> Etudier les résultats de la survivance du droit d'aînesse dans les familles agricoles de Cornouailles.

3<sup>o</sup> De l'influence de la guerre sur les valeurs vénale et locative des terres en Bretagne.

Un volume *L'Expansion Bretonne*, offert par M. Jean Choleau.

Le Président de la section,

Jean CHOLEAU, à Vitré.

**Section des Beaux-Arts** (Concours réglementaire). — 1<sup>o</sup> Broderie. — Broderie

à fils tirés ou au point de croix passé en blanc ou en couleurs, avec franges pour décorer la nappe qui enveloppe le pain et recouvre la table d'une ferme bretonne.

2° *Ebénisterie*. — La gains d'une horloge en bois du pays, sculpté et orné de marqueterie.

3° *Ciselure*. — Un cadran d'horloge et son balancier en cuivre ou en acier ciselé ou gravé.

4° *Ferronnerie*. — Une serrure et un marteau de porte pour hôtel particulier (fer forgé ou fer et cuivre).

Une enseigne pour un marchand de volailles et gibiers.

Une grille pour niche en pierre Renaissance abritant une Vierge (70 cm par 60 cm).

5° *Bijouterie*. — Boutons de manchettes; broches, épingles de cravate.

6° *Projet de décoration d'un ensemble mobilier moderne conçu sur les données de l'art celtique breton; salle à manger de préférence (meubles, rideaux, tapis et accessoires).*

7° *Concours de composition décorative*. — Projet d'art décoratif celtique-breton. — Ce projet sera conçu en vue de l'exécution d'une sculpture sur bois (panneau de meuble), ou d'une broderie de couleur (chemin de table dessus de coussin, dessus de buffet. Il devra être inspiré de motifs d'ornementation celtique et comprendra des entrelacs portant une inscription bretonne. Présenté en vue d'une réalisation, il devra être très nettement dessiné, rendu en couleur pour broderie, ombré pour une sculpture sur bois, à moins d'être présenté en modelage. L'œuvre définitive pourra être jointe au projet.

8° *Harmonisation d'un chant breton (profane ou religieux), avec accompagnement de piano. Paroles françaises et bretonnes figurant au-dessus de ce chant.*

9° *Petite fantaisie pour piano ou pour piano et violon, inspirée du folklore ou de l'art breton.*

*Concours libre*. — Prix DE CINTRÉ : Une chanson bas française, avec mélodie bretonne : 30 francs.

Le Président de la Section,  
Abbé BOSSARD.

Le Clozel, par Bruz (L.-et-V.)

**Section de langue bretonne.** — *Concours réglementaire*. — 1° prix : 200 fr. au meilleur roman breton, tiré de l'histoire de Bretagne, de l'histoire des Celtes, ou de la Vie bretonne actuelle. Ce prix ne sera pas partagé et sera affecté à un travail de réelle valeur, sous le rapport de la langue, de l'esprit et de la morale, et susceptible de paraître en librairie, sous forme d'ouvrage utile au Pays, et propre à la diffusion de l'Écrit breton. L'inspiration et la forme doivent s'éloigner du genre feuilleton, qui n'est propre qu'à un divertissement passager. —

2° prix : Un diplôme d'honneur et les œuvres complètes de Brizeux.

*Concours libres*. — Prix DUNROE : Prix unique de 50 francs, pour le meilleur recueil de 5 contes en breton, recueillis de la bouche des conteurs populaires. Indiquer la paroisse et le nom du conteur.

Prix du GOËLO : offert par un Breton du pays de Goëlo, 60 fr. et 50 fr. à l'école publique ou privée de Filles ou de Garçons, qui auront appris à lire en breton, pendant l'année 1921 à 1922, dans les pays de Tréguier et Goëlo. Produire un certificat du Maire ou du Curé.

Envois avant le 1<sup>er</sup> juin, à M. Vallée, Saint-Brieuc, rue St Benoît.

**Section d'histoire et de littérature.** — *Concours réglementaire*. — Prix de 200 fr. au meilleur roman, ou nouvelle de longue haleine, en français ou en breton, ayant pour but de faire connaître et aimer la Bretagne, la faire apprécier des étrangers, elle et ses enfants.

*Concours libre*. — Un prix de 50 fr. sera attribué à la monographie d'une paroisse, d'une ville, d'un pardon renommé, d'une collection de meubles ou d'objets artistiques bretons.

Adresser les manuscrits à M. Coroller, propriétaire au Vauruelan, en Moncontour-de-Bretagne, (C.-du-N.) avant le 30 mai, dernier délai.

**Section d'Agriculture et d'Élevage.** — *Concours réglementaire*. — 1° De la culture maraîchère en Bretagne. Quelles sont les régions où l'on s'y livre depuis peu (Léon, Cornouailles, côte lorientaise, région malouine exceptée). Cette culture est-elle susceptible d'extension, dans la presqu'île de Ruis, par exemple ? Peut-elle réussir dans les régions de Bretagne qui ne sont pas influencées par le « gulf-stream » ? Organisation de la culture, de la vente en France, de l'exportation.

2° De l'exode des cultivateurs bretons en Périgord et Gascogne. Les pouvoirs publics les associations agricoles ont-ils raison ou tort de favoriser cette exode dans le Midi au détriment des pays voisins, Maine et Normandie ? En démontrer les avantages et les inconvénients.

3° Prairies artificielles. — Création, entretien, choix des graines, engrais à leur donner, etc.

Prairies naturelles. — Irrigation, entretien, engrais, destruction des joncs, roseaux, etc.

*Concours libre*. — 75 fr. de prix offerts par M. d'Herbais.

Le Président de la Section,  
Vicomte d'HERBAIS.

Adresser les travaux avant le 1<sup>er</sup> juin à M. le vicomte d'Herbais, à Kervasdoué, Le Faouët-Lanvollon (Cotes du-Nord).

## BUREAU CENTRAL

Président d'Honneur : M. FRANÇOIS VALLÉE (Abhervé), homme de lettres, 23, rue Saint-Benoît, Saint-Brieuc.

Président : M. JEAN CHOLEAU (Yann Kerper), fabricant à Vitré, rue Poterie.

Vice-Présidents : MM. le Vicomte d'HERBAIS, maire du Faouët-Lanvollon (C.-du-N.) ; l'abbé BOSSARD du CLOS, au Clozel, par Bruz (L.-et-V.).

Secrétaires : MM. LÉON LE BERRE (Abalor), directeur de l'Union Agricole et Maritime, à Quimperlé, LOEIZ HERRIEU (Barh-labouzer), agriculteur à Lanester, par Lorient. MAURICE BIGOT, rédacteur à l'Ouest-Eclair, Rennes.

Trésorier : M. ANDRÉ MELLAC (Guenedour), publiciste, 10, rue du Gaz, Lorient.

## CONSEIL DE DIRECTION

MM. JOSEPH ALBARET ; LOUIS BEAUFÈRE ; CH. BELLANGER ; DANIEL BERNARD ; LÉON LE BERRE ; MAURICE BIGOT ; Abbé BOSSARD du CLOS ; JEAN CHOLEAU ; Mlle HOCHET de CINTRÉ ; ANDRÉ DEGOUL ; Mme MATHILDE DELAPORTE ; PAUL DIVERRÈS ; GEORGES DOTIN ; EMILE ERNAULT ; FRANÇOIS EVEN ; EVENOU-NORVÈS ; MAURICE FACY ; LOUIS LE FLOCH ; D'LE GARREC ; ALEXANDRE LE GOAZIQU ; Vicomte HENRY de la GUICHARDIÈRE ; JOSEPH GUILLERMET ; Vicomte d'HERBAIS ; LOEIZ HERRIEU ; MERIADEK de LANTIVY-TRÉDION ; E. LE MASSON ; ANDRÉ MELLAC ; YANN MORVHAN-GOBLET ; JOSEPH LE PÉVÉDIC ; PICART ; PIERRE LE ROUX ; FRANÇOIS VALLÉE ; YVES BERTHOU ; Mlle JEANNE-MARIE BARBEY.

## SECTIONS

### SECTION ECONOMIQUE

Président : M. JEAN CHOLEAU, président du bureau central.

Vice-Président : M. ALBARET, négociant, 9, rue Plantagenet, Angers.

Secrétaire : M. LE GAC, quincaillier à Vitré.

### SECTION DE LITTÉRATURE & D'HISTOIRE

Président : M. COROLLER, château de Vauruelan, en Moncontour (C.-du-N.).

Vice-Président : M. E. LE MASSON, professeur au Lycée de Pontivy.

Secrétaire : M. PAUL DIVERRÈS, (O.-A.), bibliothécaire à l'Université d'Aberystwyth (Pays de Galles).

### SECTION DE LANGUE & DE LITTÉRATURE BRETONNE

Président : M. VALLÉE, à Saint-Brieuc.

Vice-Président : M. ERNAULT.

Secrétaire : M. L. HERRIEU.

### SECTION D'AGRICULTURE & D'ÉLEVAGE

Président : Vicomte d'HERBAIS, Le Faouët-Lanvollon (C.-du-N.).

Vice-Président : M. F. EVEN, notaire à Tréguier.

Secrétaire : M. J. PÉVÉDIC, machines agricoles, à Grandchamp (Morbihan).

Secrétaire-adjoint : M. Le Part, agriculteur à Langulidic.

### SECTION DES BEAUX-ARTS

Président : Abbé BOSSARD du CLOS, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

Vice-Présidents : CHARLES COLLIN, compositeur, 13, rue de Robien, Rennes ; Mlle JEANNE-MARIE BARBEY, Présidente des Peintres d'Armor, 41, rue de Paris, Bagnolez (Seine-et-Oise).

Secrétaire : M. MAURICE FACY (O.A.), 23, rue Denfert-Rochereau, Paris.



## DÉLÉGUÉS POUR LES PAYS CELTIQUES

## Pour le Pays de Galles

PAUL DIVERRÈS, à la Bibliothèque Nationale, Aberystwyth ; M. et Mme DEGOUL, rue Belle-Fontaine, Lorient ; Vicomte D'HERBAIS.

Suppléants : LE BERRE et MASSON, professeur au Lycée de Pontivy.

## Pour l'Écosse

Thomas PATON, Windsor Street, Edimbourg.

## Pour l'Irlande

James DUNCAN, 16, Ely Place, Dublin.

## Pour La Normandie

Ch. BELLANGER, 5, rue Villa St Roch, Le Havre.

## Pour le Maine

M. BROUTEL, sculpteur, 6, route de Parigné, Le Mans.

## Pour l'Anjou

M. J. ALBARET, 9, rue Plantagenet, Angers.

## Pour l'Île-de-France

M. LOUIS BEAUFRÈRE, 11, rue St Augustin, Asnières (Seine).

## Pour la Lyonnaise

M. SULLIAN COLLIN, 15, rue Vaubécourt, Lyon.

## Pour l'Algérie

M. EVENOU-NORVÈS, inspecteur de l'A. P. à Constantine.

## Le SAVON des MARCHEURS J.-B. BONHOMME

est le meilleur des philopodes. — Préviend et guérit : Ampoules, Excoriations, Ecorchures. — **Dépôt principal : BONHOMME**, pharmacien à VITRÉ et toutes pharmacies.

**M. Béghin**, *Agent Général d'Assurances*, n° 20, Boulevard Thiers. SAINT-BRIEUC, demande Agents partout où il n'est pas représenté. Occupation facile et lucrative. Assurances aux prix les plus avantageux.

## DIHUNAMB ! est paru

10, Rue du Gaz, LORIENT

ABONNEMENTS

Bretagne 5 fr. 00  
France 6 fr. 00  
Etranger 7 fr. 00

HISTOIRE DE BRETAGNE  
CLASSIQUE EN FRANÇAIS

On peut se procurer ce joli petit livre illustré en envoyant 1 fr. 50 au bureau de DIHUNAMB !

## LIVRES BRETONS

On trouve au Bureau de Dihunamb à Lorient, 10, rue du Gaz, la rare Collection des 10 premiers années de la Revue Morbihannaise Dihunamb ! coûte 50 fr. (franco) ; il y manque 3 ou 4 numéros.

Istoer Breih, en breton du Morbihan, vol. 1-8. . . . .	6 fr. 50	Breiz, par N. QUELLIEN . . . . .	3 fr. 00
Le même, Edition populaire franco Poste. . . . .	5 fr. 00	Par la Poste . . . . .	3 fr. 50
Intron Varia à Lourd . . . . .	2 fr. 00	Barzas Taldir . . . . .	4 fr. 50
Par la Poste . . . . .	2 fr. 50	Par la Poste . . . . .	5 fr. 50
De Loeiz HEMMEU :		Bleunion Yaouankiz, (Yéodet) . . . . .	4 fr. 50
Buguléz Kerdoret (Théâtre) . p.	1 fr. 00	Par la Poste . . . . .	5 fr. 50
Kerhet de Boris (Théâtre) . p.	0 fr. 50	Ar gwir treuz'h d'ar gaou, (Comédie), de Le BANN . . . . .	2 fr. 50
Bim-Bim ha Mizer, (Poème héroï-comique), par M. LAMOCH	0 fr. 75	Français de Quimper (Comédie) par L. BENE et D. BERNARD . . . . .	2 fr. 00
		Par la Poste . . . . .	2 fr. 35

## Tissage mécanique et à la main

MAGASIN  
USINE  
BU EAU

VITRÉ  
(I.-&V.)

16-18, Rue Poterie  
25, Rue Bonaventure  
21, Rue St-Louis

LA M<sup>ON</sup> J.-M. CHOLEAU

tisse à façon les  
LAINES, CHANVRES, LINS  
filés mécaniquement ou à la main.  
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Fabrique de Bonneterie | 13, rue de la Visitation  
Maison de vente au détail | RENNES

